

L003	CHATEAUGUAY, Québec	1765-
L004	Manoir d'Youville	1765-
	Ecole Saint-Joseph,	1884-1957
	Maison de retraites,	1964-

ADRESSE ACTUELLE:

Manoir d'Youville
Ile Saint-Bernard
Châteauguay, Québec J6J 5T9

PHOTOGRAPHIES: 360

CARTES ET PLANS: 94

ÉTENDUE LINÉAIRE/NOMBRE DE PIÈCES: 270 cm.

LANGUE: anglais et français

MANUSCRITS: originaux et copies man. et d.

INSTRUMENTS DE RECHERCHE:

cadre spécifique de classement et répertoire numérique
simple inventaire analytique des pièces sur fiches

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE:

NOTES HISTORIQUES SUR L'ILE SAINT-BERNARD, Manoir des Soeurs Grises,
Châteauguay, 1735-1935

VOIR L003 CHATEAUGUAY, Seigneurie de Châteauguay, 1765-1940

SOMMAIRE

1. Rgime seigneurial	3
2. Seigneurie de Châteauguay.....	6
3. Premier seigneur de Châteauguay.....	7
4. Achat par Mme d'Youville.....	8
5. Chronologie.....	15
6. Accidents.....	22
7. Activités des soeurs.....	23
8. Aumôniers.....	29
9. Bacs.....	30
10. Camp Le Grillon.....	32
11. Chapelle.....	34
12. Cimetière.....	40
13. Colline.....	42
14. Commune.....	43
15. Constructions.....	46
16. Croix.....	56
17. Digue.....	63
18. École Saint-Joseph.....	65
19. Ermitage.....	73
20. Ferme.....	75
21. Fort.....	80
22. Fouilles archéologiques.....	81
23. Grotte.....	82
24. Ile Saint-Bernard.....	84
25. Iles de la Paix.....	87
26. Indiens.....	94
27. Inondations.....	99
28. Insurrection.....	98
29. Intrus.....	100
30. Kiosque.....	102
31. Kiosque Sancta Margarita.....	102
32. Maison de retraites.....	103
33. Maison des hommes.....	105
34. Maison du chapelain.....	106
35. Manoir.....	106
36. Moulin.....	110
37. Paroisse.....	117
38. Pont.....	119
39. Population.....	121
40. Réserve faunique Marguerite d'Youville.	122
41. Sanatorium.....	129
42. Souvenirs.....	130
43. Statues.....	131

44. Téléphérique.....	133
45. Transport des passagers.....	134
46. Tricentenaire de Châteauguay.....	135
47. Conclusion.....	137

HISTORIQUE

Le dossier de Châteauguay est volumineux et complexe: il s'étend sur une longue période et comporte un grand nombre d'éléments. Dans cet historique, nous avons retenu, parmi ces éléments, ceux qui, nous semble-t-il, sont les plus importants ou les plus caractéristiques ou qui répondent le mieux aux buts poursuivis par cette étude.

Un préliminaire en quatre volets nous introduit dans l'histoire de la Seigneurie de Châteauguay ensuite, on trouve une chronologie puis, les sujets développés sont placés selon l'ordre alphabétique.

1. RÉGIME SEIGNEURIAL

Jusqu'en 1854, la propriété acquise par Mère d'Youville en 1765 pour l'Hôpital Général des Soeurs de la Charité, était soumise au régime seigneurial. C'est la raison pour laquelle, au début de cette étude, on trouve des considérations sur ce régime qu'on appelait aussi la **Tenure Seigneuriale**

FONCTIONNEMENT DU RÉGIME SEIGNEURIAL

Le Régime seigneurial a façonné la distribution du territoire de la Nouvelle-France, puis de la Province de Québec de 1623 à 1854. L'intendant accordait gratuitement au seigneur, devant un notaire, un immense domaine le long d'un cours d'eau. Le seigneur avait l'obligation de donner à son tour des parties de forme rectangulaire de sa seigneurie (censives) aux colons qui lui en faisaient la demande.

Le régime seigneurial, système de propriété à deux niveaux, dictait des droits et des devoirs aux censitaires et aux seigneurs. Par deux niveaux, nous entendons qu'un même territoire était possédé par deux personnes; la «propriété éminente» était possédée par le seigneur et le censitaire possédait la «propriété utile» qu'il pouvait vendre, diviser entre ses enfants et exploiter à sa guise.

La position du seigneur lui conférait plusieurs droits, ou privilèges qui représentaient autant d'obligations pour le censitaire.

DROITS ET OBLIGATIONS

Les informations qui suivent sur les droits et les obligations des seigneurs et des censitaires sont tirées d'un document préparé par Victor Morin et intitulé: "Seigneurs et censitaires castes disparus".

Devoirs des seigneurs

- Rendre *hommage et jurer fidélité* au roi dont il tenait son domaine.
- Préparer et remettre à l'intendant un *Aveu et dénombrement* de son domaine, i.e. un plan descriptif et un recensement de ses habitants.
- *Réserve des terres et forêts* dont le roi pouvait avoir besoin.
- Le droit de *quint* i.e. en cas de vente verser à la couronne un cinquième du prix de vente.
- *Tenir lieu et feu* i.e. y habiter (Seigneurs et censitaires, castes disparues)

Droits des seigneurs

- *Droit de justice* (haute, moyenne, basse) i.e. pouvoirs de juger délits et conflits.
- *Honneurs* i.e. banc spécial à l'église, préséance sur les autres lors de fêtes et cérémonies, être inhumé dans le sous-sol de l'église. (Seigneurs et censitaires, castes disparues)

Obligations des censitaires

- *Censive* i.e. redevance annuelle à payer.
- *Lods et vente* i.e. payer un douzième du prix de vente ou de l'héritage.
- *Retrait lignager* i.e. remboursement que pouvait exercer le seigneur dans certains cas.
- *Banalité* i.e. obligation de faire moudre son grain au moulin seigneurial.
- *Corvée* i.e. journées de travail gratuit (3/année pour la *d é f e n s e*, la construction de ponts, de chemins etc,)
- *Droit de pêche* i.e. le seigneur pouvait exiger qu'on lui remette 1 poisson sur 11 pêchés par le censitaire; droit exercé en de rares occasions. (Seigneurs et censitaires, castes disparues)

ÉVOLUTION DE LA PENSÉE ANTI-SEIGNEURIALE

Après la cession de la Nouvelle-France à l'Angleterre en 1760, suite à la défaite de la France lors de la Guerre de Sept Ans, les Britanniques immigrants veulent abolir le régime seigneurial, lui préférant coloniser en Cantons, mode anglais de division des terres selon un plan carré et concéder ainsi des terres selon le modèle britannique.

Cette volonté augmente «avec le progrès de l'industrialisation, l'accroissement de la commercialisation des produits agricoles vers les villes et l'ouverture de nouveaux marchés.» Pour ce qui est des Canadiens d'origine française, au début, ils veulent le maintien du régime seigneurial mais leur pensée évolue, vers 1837, les censitaires réclament l'abolition du régime. [...] Les paysans sont encadrés par les membres des professions libérales. «En 1852 et 1853, des assemblées anti-seigneuriales sont tenues partout au Québec.» (L'abolition du régime seigneurial)

LOI SUR L'ABOLITION DU RÉGIME SEIGNEURIAL

Le 18 décembre 1854, le Conseil législatif (assemblée des députés du Canada-Uni) abolit le régime seigneurial. «Le Conseil législatif rend la commutation obligatoire, c'est-à-dire qu'il oblige le censitaire à racheter sa tenure et les droits seigneuriaux. La rente constituée est le montant fixé par le gouvernement que le censitaire doit payer à son seigneur pour posséder sa tenure et se libérer de ses obligations envers son seigneur. Les paiements de la rente constituée peuvent être faits sur de nombreuses années voire des décennies. Le gouvernement dédommage également en argent les seigneurs pour la perte de leurs privilèges. (L'abolition du régime seigneurial)

Avec l'abolition du régime seigneurial, les seigneurs n'ont plus de devoirs envers leurs censitaires et les censitaires n'ont plus de devoirs envers leurs seigneurs. Les hommes d'affaires et les industriels quant à eux, ont désormais des droits absolus de propriété (de posséder des manufactures par exemple). Ces droits sont nécessaires à l'ère moderne et à l'essor de la vie économique. L'abolition du régime seigneurial sert donc leurs intérêts. (L'abolition du régime seigneurial)

En 1929, l'abolition complète des rentes seigneuriales est stipulée et sanctionnée, moyennant une certaine rétribution sur la dette de créance, la reddition finale des comptes est exigée pour décembre 1935. (1^{er} cadastre fait le 1^{er} décembre 1860, Henry Judah, écuyer, commissaire)

C'est en 1940 que les Soeurs Grises ont obtenu quittance des rentes seigneuriales.

REMARQUES

«Les Seigneuresse avaient leur banc dans l'église de Saint-Isidore. Le banc avait sa porte pour laquelle Jean-Baptiste Gervais avait fait un cadenas et sa clef.» (L4/C7,270)

2. LA SEIGNEURIE DE CHATEAUGUAY

Le 29 septembre 1673, [...] le comte de Frontenac «donne, concède et accorde au sieur Lemoyne, escuyer sieur de Longueuil, deux lieues de terre de front à commencer dix arpents au-dessus de la Rivière-du-Loup en montant dans le lac Saint-Louis du côté sud, et de profondeur trois lieues ensemble l'île Saint-Bernard qui est à l'embouchure de la rivière.» (L'Hôpital Général des Soeurs de la Charité T.I, p.273)

En 1676, dans le pouvoirs donnés à MM. de Frontenac et Duchesneau, d'accorder des concessions de terre en seigneurie aux colons, il était stipulé que ces concessions seraient réversibles à la couronne, si elle n'étaient pas mises en valeur. C'est sans doute en vue de s'acquitter de cette obligation que le baron de Longueuil (Charles Lemoyne) entretenait un magasin sur l'île Saint-Bernard et qu'il y fit élever au pied de la colline, le petit moulin à vent qu'on y conserve encore aujourd'hui, comme une relique de ces temps reculés.

Quant au baron de Longueuil, pour ne pas négliger sa première seigneurie, et se sentant d'ailleurs incapable de mettre par lui-même la seigneurie de Châteauguay en valeur, il résolut de vendre cette dernière à un allié de la famille. Un contrat en date du 6 août 1706 établit Zacharie Robutel sieur de la Noue, lieutenant dans les troupes, et demeurant ordinairement à Château Gay, propriétaire du fief terre et seigneurie de Château Gay, avec toutes les îles à la Paix, avec tous les bâtiments, moulin à vent faisant du bled farine, etc. etc. (C2,3)

Cependant entre les mains de M. de la Noue, la seigneurie ne vit guère s'accroître plus rapidement le nombre de ses habitants. En 1721, lorsque Mgr de Saint Vallier, tant pour accéder aux désirs du roi que pour suivre ses propres inclinations, divisa son immense diocèse en quatre-vingt-deux paroisses, Châteauguay fut jugé trop peu considérable pour en former une. Il fut arrêté que ce fief continuerait à être desservi par voie de mission, par le missionnaire des sauvages iroquois du Sault Saint-Louis. (C2,3)

Le 25 juin 1746, Mme de la Noue s'endormait paisiblement dans la Seigneurie; ses restes mortels furent déposés dans l'église de la paroisse de Châteauguay. Joachim, fils de Mme de la Noue ne demeura guère longtemps propriétaire de la seigneurie. Ayant pris une part active à la guerre de Sept Ans qui eut une influence décisive sur les destinées du pays, il quitta le Canada pour s'en retourner en France avec la plus grande partie de la noblesse, et céda ses droits sur Châteauguay à sa soeur Marie Anne. (C2,3)

Celle-ci demeurait à l'hôpital en qualité de pensionnaire, depuis le 5 août 1748. Elle n'avait plus quitté cette paisible retraite. Elle y avait coulé des jours

tranquilles, recueillis, tout consacrés à servir le Seigneur et à mériter par ses bonnes oeuvres, les récompenses éternelles. (Hôpital Général des Soeurs de la Charité, T.1, p.476)

Plus tranquille sur l'existence légale de sa société, Mme d'Youville va s'occuper des moyens de lui assurer les ressources nécessaires à son existence temporelle. Le départ des nombreuses familles qui, depuis la conquête, étaient retournées en France, avait causé une grande diminution de la valeur des propriétés. Cette circonstance parut favorable à la fondatrice. Elle résolut d'acheter quelque terre dont l'exploitation fournirait des ressources à son oeuvre. (Histoire de l'Hôpital Général des Soeurs de la Charité, T.1, p.272)

Dès les premiers jours de l'année 1764, avec sa confiance accoutumée, elle s'ouvrit de son dessein à M. Montgolfier qui était alors en Europe. «Il va se vendre, lui écrit-elle, beaucoup de biens-fonds et à grand marché selon toutes les apparences; si nous étions payés de nos papiers de France et que vous fussiez ici, nous en profiterions. On nous en a déjà proposé mais j'ai répondu que nous ne pourrions rien acheter que vous ne soyez de retour. Il s'agit ici de la seigneurie de Châteauguay que Mme d'Youville a en vue depuis longtemps. (Histoire de l'Hôpital Général des Soeurs de la Charité, T.1, p.272-3)

3. LE PREMIER SEIGNEUR DE CHATEAUGUAY

Charles Le Moyne, premier seigneur de Châteauguay, arriva au Canada en 1641. D'abord au service des Jésuites, «... il apprit rapidement les dialectes hurons et iroquois et s'illustra à la défense de Ville-Marie puis devint, "garde-magasin et commis de fourrures."» (Le Soleil du Saint-Laurent, 16 octobre 1993, p.A40)

En 1651 il «entra en société avec Médard Chouart Des Groseilliers et son beau-frère Jacques Le Ber, c'est le début d'une longue et florissante affaire dans le commerce des fourrures.» (Le Soleil du Saint-Laurent, 16 octobre 1993, p.A40)

En 1666, il participera à titre de lieutenant dans l'expédition de Tracy chez les Agniers et les obligeant à signer un traité de paix qui allait durer vingt ans.» (Le Soleil du Saint-Laurent, 16 décembre 1993, p.A40)

C'est en reconnaissance de ses services que la seigneurie de Châteauguay lui fut concédée.

4. ACHAT PAR MME D'YOUVILLE

Mademoiselle de Lanoue, propriétaire de la seigneurie de Châteauguay, «demeurait à l'Hôpital Général en qualité de pensionnaire depuis 1748. Se sentant peu d'attraits pour une administration aussi considérable que celle de la Seigneurie, elle eut la bonne pensée d'y intéresser Mme d'Youville. Le désir de rendre service et aussi la perspective d'acquérir ces fonds pour l'oeuvre de l'hôpital engagèrent la fondatrice à affermer l'île dès 1753. Cette année-là, elle note la recette que la ferme de l'île Saint-Bernard lui a donnée [...] (L4/M43, p.49)

Le 26 avril 1764, elle accepte une promesse de vente que lui fait Melle de la Noue et lui donne 2000 [Livres] en acompte sur ce qu'elle lui devra quand le marché sera conclu. (L4/Me3,p.50)

Les négociations entamées avec Melle de la Noue pour l'acquisition de la seigneurie de Châteauguay étaient sur le point d'être réglées, quand l'incendie désastreux (Hôpital Général) du 18 mai 1765 faillit les faire échouer. Notre Vénérable Fondatrice se croyait étroitement engagée par la convention arrêtée le 25 août 1764, entre elle et Melle de la Noue. Avec son sens surnaturel qui la guidait en tout, elle jugea que la Providence avait disposé des événements pour le mettre dans la nécessité de s'appuyer uniquement sur ses soins paternels. Le 8 juin, quinze jours seulement après la catastrophe, elle signait, au nom des pauvres de l'hôpital le contrat qui lui assurait définitivement la propriété de la seigneurie de Châteauguay comme aussi celle de l'île Saint-Bernard, des îles à la Paix, aux Pins et Ste-Geneviève. (C2,3)

En dépit du fait qu'elle se rendît compte qu'elle ne pouvait rien attendre de la France, «Mme d'Youville, à qui on avait offert en l'absence de M. de Montgolfier de faire l'acquisition de la terre de Châteauguay [...] fut d'avis, dès son arrivée qu'elle acquit cette seigneurie...» (Vie de Mme d'Youville, p.169)

Par un contrat passé le 8 juin 1765, devant les notaires Panet et Sanguinet, Marie Anne Roboutel de Lanouë, demeurant à l'Hôpital Général de Montréal, vend à [...] Marie Marguerite Du Frost de Lajemmeraye au nom et au profit des pauvres du dit Hôpital [...] la Seigneurie de Châteauguay de la contenance de deux lieues de front sur trois lieues de profondeur ... (L3,N3)

Mme d'Youville avisait, avec M. de Montgolfier et les soeurs administratrices aux moyens de couvrir les frais de cette nouvelle acquisition. Elle comptait d'abord sur l'argent que la France lui devait avec la conquête pour les ouvrages confectionnés pour les troupes du roi et les soins donnés aux soldats malades. Mais le temps passait et aucune lueur n'apparaissait de ce côté. (L'Hôpital Général des Soeurs de la Charité, T.I, p.283)

RAISONS QUI ONT MOTIVÉ CETTE ACQUISITION

On trouve, dans un document, cette affirmation: «Par un contrat passé le 8 juin 1765, devant les notaires Panet et Sanguinet, Marie Anne Roboutel de Lanouë, demeurant à l'Hôpital Général de Montréal, vend à [...] Marie Marguerite Du Frost de Lajemmeraye au nom et au profit des pauvres du dit Hôpital [...] la Seigneurie de Châteauguay.» (L3,N3)

D'autre part, un mémoire présenté en 1781 pour obtenir "l'exemption du droit de quint", indique cinq raisons qui, sans aucun doute, ont motivé l'acquisition de la Seigneurie de Châteauguay par l'Hôpital Général de Montréal; on lit:

- 1- que cet hôpital nouvellement établi, est presque sans fond; et ne jouit pas, partout passé de huit ou dix mille Livres ou schellings de revenu;
- 2- que c'est un établissement très utile au public et une grande ressource pour un très grand nombre de pauvres, qui y sont entretenus plus au moyen du travail des soeurs;
- 3- que cette maison est très spécialement sous la protection du roy, comme père des pauvres par ses lettres patentes pour son érection, a établi ses gouverneurs pour être les chefs de son administration;
- 4- que depuis l'établissement du gouvernement anglais, cette maison s'est chargée librement et par pure charité de l'éducation de tous les enfants trouvés qu'on lui adresse; que depuis plus de vingt ans y ont toujours été très considérables dont il y a encore aujourd'hui plus de 30 (trente), tous à la charge habituelle de la maison et qui y occasionnent une dépense des plus considérables, tant pour les nourrices que pour la nourriture et entretien des enfants, dépense qui selon les loys et anciens usages de cette province, sous le gouvernement français se faisoit entièrement sur le compte du roy, par ses officiers de justice qui en étoient chargés sur l'état du domaine.
Il est vrai quautems(sic) de Mr Gage étoit gouverneur de Montréal auquel tems(sic) l'hôpital s'est chargé de cette bonne oeuvre, il avait promis qu'il appliqueroit le produit des amandes(sic) qui seront imposées par les juges de la juridiction de Montréal; mais son excellence ayant été relevée du gouvernement, ce projet de dédommagement n'a jamais eu lieu quoyque la bonne oeuvre se soit toujours continuée;
- 5- que pour entrer dans les vues de Monsieur le général Carleton, qui pour favoriser les prétentions des sauvages du Sault St-Louis lesquels sous prétexte que dans la Seigneurie de Châteauguay il se trouvait environ douze arpents de front sur toute la profondeur de bonne mesure au delà des deux lieues de front marquées dans les titres, quoyque les bornes y fussent expressément désignées avaient aussi réclamé ce terrain. Son excellence avait jugé à propos, que pour éviter toute contestation avec les sauvages, l'Hôpital leur abandonnerait ce terrain, en promettant que dans l'occasion son excellence en dédommagerait les pauvres à quoy l'hôpital avait très généreusement consenti, la remise a été

faite de la part des pauvres, et on espère encore en conséquence la faveur du gouvernement. (C2,15)

ÉTENDUE

Quand Madame d'Youville acheta, en 1765, la seigneurie de Châteauguay, elle comportait la même étendue que lors de la cession de la seigneurie, par Frontenac, à Charles Lemoyne, en 1673: «... deux lieux de terre de front à commencer dix arpents au dessous de la rivière du Loup en montant dans le lac St Louis du costé(sic) du sud et de profondeur trois lieux ensemble l'ysle(sic) St Bernard qui est à l'embouchure de la rivière... (C3,N3, p.17)

N.B. Un arpent = 36,802 pieds carrés.

En plus, la seigneurie comptait les Iles de la Paix, l'île aux Pins, l'île Ste-Geneviève qui avaient été acquises par Charles LeMoyne lorsqu'il acheta la seigneurie de l'île Perrot et que son fils, Paul, avait exclues de la vente de la seigneurie de l'île Perrot, en 1703, au sieur Desruisseaux: «Le 27 avril 1703, Paul Lemoyne, fils héritier de Charles, vend au sieur Desruisseaux la Seigneurie de l'île Perrot **excepté les Iles de la Paix** qui ne sont pas comprises dans la présente vente.» (L3,N3,p.30-1)

La Seigneurie est de forme presque losange mais irrégulière mesurant en superficie 15 lieues d'une part, 16 lieues d'autre part, 16 lieues au côté opposé sur 8 d'un bout à 8 1/2 lieues de l'autre. Capricieusement traversée à l'extrémité nord-ouest par le cours de la rivière Châteauguay et quatre autres petits cours d'eau.

Voici des précisions pour notre époque: «Les villes actuelles de Châteauguay Centre, Châteauguay, Lery et Mercier formaient autrefois "Fief et seigneurie" concédé par le roi de France par l'intermédiaire de Frontenac le 29 septembre 1673, à Charles Le Moyne de Longueuil.» (Lieux et Monuments Historiques du Sud de Montréal, p.67)

PRIX

Le contrat de vente passé le 8 juin 1765 entre Mère d'Youville et Mlle de la Noue devant les notaires Panet et Sanguinet, indique que le prix d'achat de la seigneurie serait le suivant:

- 6,000 Livres au Sieur Robutel de Lanouë (frère de Marie Anne)
- 7,122 Livres aux héritiers Francheville et aux représentants de Pierre Charly
- 900 Livres par année de rente viagère à Marie Anne de Lanouë et, après le décès de cette dernière, si son frère Joachim lui survit, 300 Livres par année à ce dernier. (notes extraites du contrat)

N.B. Marie Anne de Lanouë décéda en 1785 à l'Hôpital Général; on ignora la date de décès de son frère Joachim, passé en France après la cession du Canada à l'Angleterre. (Fiche 15)

L'entretien honorable qu'elle [Mlle de la Nouë] reçut pendant plus de vingt ans à l'Hôpital Général plus des 15,000 Livres en espèces qu'elle toucha et aux dépenses que l'Hôpital Général fit pour mettre cette seigneurie en valeur furent une charge très lourde. Pour y subvenir, Mère d'Youville fut obligée de recourir à ses biens de patrimoine et à ceux de Thérèse Lemoine Despins. Ce manque de liquidités est probablement la raison pour laquelle, le 16 septembre 1763, Mère d'Youville écrit à M. St-Onge pour demander un délai pour acquitter une dette de Châteauguay (Correspondance Cahier I, 2)

«Les dépenses faites pour les fermes à la mort de notre Vénérable Mère excédant encore la recette de 12,000 Livres; toutefois elle ne négligea rien afin de préparer de loin des ressources pour les soeurs qui lui succéderaient.»

BORNES

Les bornes de la Seigneurie de Châteauguay sont les suivantes:

Au nord: le fleuve Saint-Laurent et le lac Saint-Louis

Au sud: Beauharnois

A l'est: Saut Saint-Louis et LaSalle

A l'ouest: rivière du Loup [rivière Châteauguay] (L3/C3,1)

21 juin 1781 - Arpentage - Une borne de pierre plantée sur le bord du lac Saint-Louis avec un poteau qui sert à marquer le point du chemin au bout de ces deux seigneuries une ligne a été tirée pour les séparer jusqu'au bout des trois lieues de profondeur avec bornes plantées de distance en distance; la 14e et dernière sert à marquer la limite de la seigneurie sur la profondeur. Il y a sous chacune des bornes un morceau de gré faïencé et une plaque de plomb qui porte la gravure des Armes du Sieur de Lotbinière et à chaque borne un piquet équarri portant numéros de 1 à 14. (Ancien journal 388)

Le 22 octobre 1816, on demande la permission de substituer les bornes plantées en 1781 par des bornes de pierre qui sont posées en octobre suivant.

DIVISIONS

- 1- Côte du Lac 103 rentes
 Bas de la rivière
- 2- Châteauguay 130 rentes
 Haut de la rivière

- 3- Ste-Philomène 194 rentes
 - Côte St-Charles
 - Côte St-Jean-Baptiste
 - Côte Ste-Marguerite
- 4- St-Isidore 291 rentes
 - Côte St-François-Régis Nord-Ouest
 - Petit Rang
 - Côte St-Simon

NOM

Une étude comparative indique que la famille Le Moyne avait l'habitude d'utiliser des noms rattachés à son histoire comme titres et pour identifier les terres nouvelles qu'elle recevait du Roi. Ces noms originent la plupart du temps de la région natale de Charles Le Moyne en France. [...] Ces renseignements semblent infirmer l'hypothèse avancée par l'abbé Auclair (1935) sur l'origine du nom de Châteauguay. En bref, celui-ci croyait que le nom provenait d'un premier habitant dénommé GUAY qui demeurait en un château ou résidence particulière. C'est ainsi que, selon lui, on aurait désigné l'endroit "château-de-Gay". (Le Saint-Bernard Classique, p.17)

La graphie la plus usuelle est «Châteauguay» mais on emploie aussi:

- Chateau Gué
- Chasteauguay
- Chatteauguay
- Chasteau de Gay

Quant à l'île Saint-Bernard on trouve différentes façons de la nommer:

- Isle du Fort
- Ile (Isle) Saint-Bernard
- Ile (Isle) des Soeurs
- Butte des Soeurs
- Isle de la Butte

Détail important «... le nom populaire de la "seigneurie de Châteauguay" est "la rivière des loups". Ainsi, tout le territoire de la seigneurie est identifié par le nom de la rivière qui, lui, restera en usage jusque vers 1850.» (Le Saint-Bernard classique, p. 17)

La Commission de toponymie du Québec «qui assure le mandat général de gérer la nomenclature géographique du Québec» a officialisé le nom de Ile Saint-Bernard, lors de sa réunion du 12 avril 1991. La communauté a été informée de cette décision le 23 mai 1991 de même que la ville de Châteauguay; dans la lettre adressée à cet effet on lit: «Nous comptons sur votre collaboration pour diffuser ce toponyme dans

votre ville et nous demeurons à votre disposition pour toutes informations complémentaires.» (W1,1)

PROPRIÉTAIRES

Avant que Mère d'Youville n'en fasse l'acquisition en 1765, la Seigneurie de Châteauguay avait connu plusieurs propriétaires:

1. Charles LeMoyne de Longueuil (père) (1673-1685)
2. Paul LeMoyne (fils aîné de Charles) (1685-1706)
3. Zacharie Robutel de la Nouë (cousin de Charles) (1706-1733)
(époux de Catherine LeMoyne, fille de Jacques)
4. Catherine LeMoyne (femme du précédent) (1733-1746)
5. Joachim Robutel de la Nouë (son fils) (1746-1764)
(il quitta la colonie en 1764)
6. Anne Marie Robutel de la Nouë (soeur du précédent) (1764-1765)
(Selon un document, en 1752, Marie Anne en était déjà propriétaire)
7. Mère d'Youville (Hôpital Général) (1765-1771)

Le 1er septembre 1846, il y a séparation des biens et revenus de l'Hôpital Général et de Châteauguay. (C2,40)

N.B. La femme de Zacharie Robutel hérita de la seigneurie puis, à son tour, légua tous ses biens à son fils Joachim en 1746. [...] Il décida de retourner en France après la capitulation. Il fit don de la seigneurie à sa soeur Marie Anne qui demeurait à l'Hôpital Général depuis 1748.

En août 1764, Joachim Robutel céda officiellement ses droits à sa soeur Marie-Anne, cession qui portait subrogation en faveur de Mère d'Youville, moyennant une somme de 8,000 livres et une rente viagère de 900 livres à Mlle de la Nouë.

«Marie-Anne [...] se sentait peu d'aptitudes à l'administrer. C'est pourquoi elle l'offrit à Mme d'Youville qui l'affermait depuis 1753.»

DIMENSIONS

Puisque la Seigneurie de Châteauguay avait, lors de la concession à Charles LeMoyne de Longueuil, 2 lieues de largeur et 3 lieues de profondeur (C1,9) elle mesurait environ 25 milles par 16 2/3 milles.

BATIMENTS

«Quand notre vénérable Mère d'Youville en fit l'acquisition on voyait sur l'île Saint-Bernard

- la maison seigneuriale en bois de 20 x 50
- une écurie en bois de 30 x 20
- une étable de 40 x 20
- une grange de 60 x 30
- un moulin à vent que nous croyons avoir été construit en 1686.» (L4/Me5)

POPULATION

En 1721, quand Mgr de Saint-Vallier, pour accéder aux désirs du roi... divisa son immense diocèse en quatre-vingt-deux paroisses, Châteauguay [...] n'avait que dix chefs de famille [...] ne fut pas jugée propre à former une paroisse distincte et continua à être desservie par le missionnaire des sauvages du Sault Saint-Louis (Histoire de Châteauguay, p.21)

MISE EN VALEUR DE L'ÎLE

«En 1753, Mère d'Youville avait louée, de Mlle de La Nouë, propriétaire de la seigneurie de Châteauguay, la ferme de l'île Saint-Bernard. Cette année-là, elle note la recette que la ferme de l'île Saint-Bernard lui a donnée...» (L4/M43, p.49)

Une fois en possession légale de la seigneurie, Mme d'Youville fit poursuivre avec vigueur les travaux pour la mettre en valeur. Le moulin banal situé dans l'île Saint-Bernard, au pied de la colline, lui paraissait trop exposé à la violence des vents et peu accessible aux habitants obligés d'y faire moudre leur grain, elle en fit construire un autre de 70 pieds de longueur sur 36 pieds de largeur, sur le versant septentrional de la petite rivière du Loup, à une lieue du manoir actuel.

L'île Saint-Bernard mesure 690 arpents de superficie. Sur cette étendue à peine 90 arpents étaient défrichés et mis en culture lorsque Mme d'Youville en prit possession. Il fallait donc abattre en partie cette forêt, préparer le sol et pourvoir la ferme d'animaux et d'instruments aratoires. Bientôt elle fit élever sur ses bords une étable, une grange et une boulangerie. (C2,3)

Total du domaine:

- 200 arpents en culture
- 490 arpents en bois
- une sucrerie (L3/C21,4)

5. CHRONOLOGIE

1641	Arrivée au Canada de Charles LeMoyne
1651	Charles LeMoyne forme avec Médard Chouart Des Groseilliers et Jacques Le Ber une société pour le commerce des fourrures
1673 - 29 sept.	La seigneurie de Châteauguay concédé au Sieur de Longueuil, Charles LeMoyne
1684 - 2 mars	Perrot vend à Charles LeMoyne de Longueuil la seigneurie de l'île Perrot, y compris les îles de la Paix
1685	Paul LeMoyne de Longueuil devient propriétaire de la seigneurie
1686 - 4 juin	Édit du roi obligeant tout seigneur à construire un moulin sur sa seigneurie
1686*	Construction du premier moulin
1686 - 8 nov.	Le gouverneur Denonville signale au ministre l'importance du poste de Châteauguay
1690	Un fort existait déjà sur l'île Saint-Bernard à cette date
1690	Le capitaine Des Marais, commandant du fort de Châteauguay est tué par les Indiens ainsi que les deux hommes qui l'accompagnaient
1703 - 27 avr.	Paul Lemoyne, fils héritier de Charles, vend au sieur Desruisseaux la Seigneurie de l'île Perrot, excepté les îles de la Paix
1705	Châteauguay a déjà un missionnaire: M. Charles-René Breslay, prêtre de Saint-Sulpice
1706	Les îles de la Paix sont reconnues comme dépendantes de la seigneurie de Châteauguay
1706 - 6 août	Zacharie Robutel sieur de la Noue devient propriétaire de la Seigneurie de Châteauguay
1721	Mgr de Saint-Valier divise son diocèse en quatre-vingt-deux paroisses
1733	Catherine LeMoyne 1733-1746, au décès de son mari Zacharie Robutel de la Nouë, devient propriétaire de la seigneurie
1735	Construction d'une chapelle par les résidents de Châteauguay «dans l'anse que forme la rivière»
1743	Bénédiction d'une cloche pour la chapelle construite par les résidents de Châteauguay
1746 - 25 juin	Décès de Mme de la Noue
1746	Joachim Robutel de la Nouë devient propriétaire de la Seigneurie de Châteauguay
1748 - 5 août	Mlle de la Nouë entre à l'Hôpital Général comme pensionnaire
1750	M. Laberge installe un cheptel sur l'île St-Bernard
1752	La propriété des îles de la Paix par Mlle de la Nouë contestée
1753	Mère d'Youville loue la ferme de l'île Saint-Bernard

1764	Joachim Robutel de la Nouë quitte le Canada
1764	Mme d'Youville confie à M. de Montgolfier son dessein d'acheter la seigneurie de Châteauguay
1764 - 26 avr.	Mère d'Youville accepte une promesse de vente faite par Mlle de la Nouë. Elle lui donne 2000 Livres en acompte
1765 - 18 mai	Incendie de l'Hôpital Général de Montréal
1765 - 8 juin	Mère d'Youville achète de la seigneurie de Châteauguay
1765	Construction d'un moulin «sur l'autre versant de la rivière»
1767 - 28 janv.	Entente pour la construction d'un moulin à scie à Châteauguay
1767	Mère d'Youville fait construire une digue pour le moulin
1767	Démolition de la grange en pierre ornée de meurtrières
1767*	Mère d'Youville fait construire une grange en pierre
1770	Mère d'Youville fait construire une écurie en pierre contiguë à l'étable
1771 - fév.	Mère d'Youville envoie une requête au gouverneur général, au sujet de la prétention des sauvages sur une partie de la Seigneurie de Châteauguay
1771 - 23 sept.	Nouvelle requête de Mère d'Youville au gouverneur au sujet des Indiens du Sault Saint-Louis
1772 - 10 mai	Mère Despins écrit au gouverneur au sujet des Iroquois du Sault Saint-Louis
1773 - 7 janv.	Nouvelle requête de Mère Despins au gouverneur
1773	Jean Colins, arpenteur général, tire la ligne de démarcation entre les deux seigneuries: Châteauguay et Sault Saint-Louis
1774	Le manoir en bois est remplacée par une maison en pierre construite d'après les plans tracés par Monsieur Montgolfier
1774 - 7 mars	Signature du contrat pour la construction du manoir
1774	Construction du 2e manoir terminée
1781	Présentation du mémoire pour obtenir "l'exemption du droit de quint"
1781 - 21 juin	Arpentage - Bornes plantées pour indiquer la limite des deux seigneuries Châteauguay et Sault Saint-Louis
1795 -12 août	Sentence au sujet du litige des Iles de la Paix - SGM propriétaires
1812	Les sauvages se sont emparés de la petite île Saint-Nicolas
1816 - 22 oct.	Demande pour substituer les bornes plantées en 1781 par des bornes de pierre
1823	Construction d'une digue
1826	Mère Lemaire ajoute au moulin à farine, en plus d'un moulin à scier le bois, un moulin à carder la laine
1832	A la demande du curé, lors d'une épidémie de choléra, une croix est plantée sur la colline
1834	Une grande famine sévit dans la région - le soeurs aident les gens
1836	Construction du 3e manoir
1836	Démolition de la boulangerie

1836	La bâtisse en pierre à côté de la boulangerie est restaurée et devient la maison des hommes employés
1836	Décision de construire le nouveau manoir sur les fondations du précédent
1837 - 30 juin	Bénédictio du nouveau manoir
1837*	Insurrection; plusieurs personnes se réfugient au Manoir; l'île est pillée par les insurgés
1838	Construction d'un autre moulin
1839	Difficultés au sujet de la possession de la Grosse Ile, une des Iles de la Paix
1840 - 7 juill.	Bénédictio du nouveau moulin
1842 - 9 janv.	Érection des stations du chemin de croix dans une chambre du manoir
1842	Mère Slocombe est nommée aide-économe à Mère Deschamps à Châteauguay
1846	Le Saint Sacrement est conservé dans la chambre réservée alors à la supérieure générale et convertie en oratoire
1846 - 1er sept.	Séparation des biens et revenus de l'Hôpital Général et de Châteauguay
1847	Permission temporaire de garder le Saint Sacrement
1847 - 9 août	Sept soeurs convalescentes du typhus viennent se rétablir au Manoir
1847	Chapelle provisoire dressée au parloir
1849	La chapelle et la sacristie sont placées au 2e étage dans la partie du côté de la rivière
1849 - 20 fév.	Permission définitive de conserver le Saint-Sacrement
1849 - 18 sept.	Érection des stations du chemin de la croix dans l'oratoire du manoir
1854	Un ouragan renverse la croix plantée en 1832
1854	Abolition du régime seigneurial
1854	Construction du kiosque sur la butte pour servir de base à la croix
1854	On trouve sur la colline dix-huit crânes et quantité d'autres ossements humains
1854 - 19 juin	Le curé de Notre-Dame donne une croix qui était dans l'ancienne église Notre-Dame de Montréal; elle sera mise sur la butte
1854 - 25 août	Installation de la croix sur la butte
1854	Le crucifix de l'ancienne église Notre-Dame est posée sur la croix de la butte
1854 - 22 août	Une nouvelle croix remplace celle qui a été renversée par un ouragan
1854 - 18 déc.	Loi concernant les "pouvoirs d'eau" et les moulins
1855	Construction d'une digue pour le moulin à farine
1856	Construction du moulin de Sainte-Philomène

1863 - 6 juill.	Un consultant dit qu'il faut conserver la digue du "moulin d'en haut si l'on veut en conserver la propriété de ce moulin
1864	Formation d'une compagnie de navigation qu'on utilisera fréquemment pour le transport des passagers et des marchandises vers Châteauguay
1865	Réfection du toit du premier moulin
1865	La statue de saint Joseph placée sur le sommet du vieux moulin
1866 - 8 juin	Le premier moulin transformé en oratoire sous le nom de Bethléem
1868	Vente de l'ancien moulin
1868 - 25 août	Soeur Slocombe informe Mgr Bourget que « nous désirons mettre en vente les Iles-de-la-Paix qui sont devant Beauharnois »
1868 - 4 nov.	Mgr Bourget autorise la vente des Iles de la Paix
1869	Selon un rapport, "Soeur Décary", enseigne à Châteauguay
1870 - 19 août	Un incendie détruit l'ancien moulin
1870 - 8 déc.	Mère Slocombe demande à Mgr Bourget l'autorisation de vendre le moulin de Sainte-Philomène - Permission accordée
1881	Le manoir subit d'importantes transformations
1881 - 26 oct.	Bénédiction du manoir restauré
1882	Construction d'un poulailler
1882	Construction de la maison pour les hommes employés
1882	Démolition de l'ancienne boulangerie (maison des hommes)
1882*	Les stations du chemin de croix érigé en 1842 sont envoyées au R.P. Lestang pour son église de Battleford, Nord-Ouest.
1883 - 3 sept.	Les commissaires décident d'accorder un "bonus" aux soeurs pour la construction d'une école
1883 - déc.	Ouverture d'une classe dans l'étage du haut de la maison des hommes
1884	Construction d'une « allonge en pierre » du côté nord
1884	Construction de la première école
1884	Construction d'une cuisine et d'un lavoir
1886	Nouvelle digue construite
1889 - 13 janv.	La croix sur la butte renversée par un ouragan
1890	Châteauguay devient une "maison formée"
1890*	Le kiosque sur la butte est construit de forme hexagonale
1891	Construction d'une écurie, d'une grange, d'une porcherie, d'une remise
1891 - 16 sept.	Érection d'un crucifix qui remplace celui que la tempête avait renversé
1893 - 25 juill.	Bénédiction de la croix sur la colline
1895*	L'érablière est rasée par un cyclone
1895	Érection du chemin de croix dans le premier moulin devenu oratoire
1895 - 25 juill.	Mgr Eymard bénit une statue de sainte Anne placée dans le jardin
1896 - 28 mai	Décision de l'administration générale de placer le cimetière sur la colline à Châteauguay

1896 - 23juill.	Bénédictio du terrain destiné au cimetière
1896*	L'hiver, le vieux moulin sert de charnier pour les soeurs qui décèdent durant la saison froide
1901	L'école est officiellement nommée «École Saint-Joseph».
1902 - 24 janv.	Vente du moulin de Sainte-Philomène
1904	Les pierres sépulcrales en marbre blanc remplacent les croix de bois au cimetière
1904 - 19 juin	Construction d'un nouveau "Bac"
1908	Construction d'une bâtisse pour le pouvoir à vapeur
1910	L'érablière est rasée par un ouragan
1910	La statue de saint Joseph au sommet du vieux moulin est renversée par un ouragan
1910 - avr.	La commune est subdivisée en lots afin de faciliter la vente
1910	Jusqu'à cette date, l'érablière était située derrière le manoir dans la côte qui mène à la butte
1911*	Construction d'une maison pour le chapelain
1911 - 27 sept.	Nouvelle statue installée sur le toit du vieux moulin
1914 - 20 juill.	Le pommier planté par Mère d'Youville abattu
1915	La communauté est mise en demeure de produire devant ce sous-ministre, ses titres particuliers aux Iles de la Paix
1916 - 2 déc.	On trouve à la bibliothèque Saint-Sulpice un extrait du contrat de la vente de la seigneurie de l'Île Perrot au Sieur Desruisseaux qui en excluait les Iles de la Paix
1917 - 4 avr.	Chemin de la croix en plâtre décoré donné par M. J.B.V. Campeau, ancien curé
1917	La commission scolaire commence à payer le salaire de l'institutrice
1919	Construction d'une glacière et d'une chambre en dehors mais attenante à la maison des hommes
1920	Un essaim d'abeilles s'installe sur la pente est du jardin; c'est l'origine du rucher
1922 - 8 avr.	Le kiosque sur la butte est frappé par la foudre et incendié
1922 - 3 sept.	Installation et bénédiction de la croix renversée par la foudre en avril dernier
1923	Construction d'un escalier vers kiosque de la butte
1928	Réparations à l'étable (exigées par Bureau d'Hygiène)
1929	Abolition des rentes seigneuriales
1929*	Père Paul Desjardins, o.p. - aumônier au Manoir jusqu'en 1961
1931 - 18 mai	Demande adressée pour renouveler le bac
1932	Ouverture du Camp Le Grillon
1935 - 1er mai	Installation d'un brise-vent, pour protéger le verger qui compte 250 pommiers
1940	Les Soeurs Grises obtiennent quittance des rentes seigneuriales
1940 - 5 sept.	Arrivée de M. Henry Landry, ermite
1942	Construction d'une nouvelle école

- 1942 - juill. Autorisation aux ermites de se construire une "maisonnette" sur l'île
- 1942 - 9 sept. Érection d'un chemin de croix au jubé
- 1942 - 14 sept. Bénédiction du chemin de croix du cimetière par le Père Placide, o.f.m.
- 1942 - 8 nov. Inauguration et bénédiction de la nouvelle école
- 1942 - 21 déc. Signature d'une entente avec la commission scolaire au sujet de la nouvelle école
- 1943 Achat d'un nouveau bac "entièrement en fonte"
- 1943 - 29 mai L'ermitage déménagé sur un autre terrain sur l'île
- 1943 - 4 oct. Bénédiction d'une statue de Notre-Dame de Lourdes installée à l'extérieur, face au beau lac Saint-Louis
- 1944 - 10 sept. Bénédiction de la croix élevée sur le terrain de l'école
- 1945 Construction du Sanatorium
- 1945 Importante inondation à Châteauguay
- 1946 - 18 juin Ouverture du Sanatorium
- 1946 - 22 août Mme Bruneau remercie les SGM pour leur collaboration au Camp Le Grillon
- 1946 - sept. Les frères Landry, les "ermites" quittent l'île Saint-Bernard
- 1947 Inondation prolongée au printemps
- 1948 Restauration du cimetière
- 1948 Restauration de la chapelle
- 1949 - 19 janv. Une tornade renverse la croix sur la butte
- 1949 - 17 juin Installation d'une nouvelle croix sur la colline
- 1949 - juin Bénédiction de la nouvelle croix sur la colline
- 1949 Installation d'une nouvelle croix au cimetière
- 1950 Le Kiosque Sancta Margarita préparé pour les soeurs des missions
- 1950 Travaux suggérés du côté du lac Saint-Louis pour éloigner les intrus
- 1950 La commission scolaire prépare un projet d'école centrale
- 1951 Transformation des bâtiments afin de loger le troupeau de la ferme Saint-Charles
- 1952 - 22 juill. L'ancienne croix du cimetière est installée au bout de l'île
- 1953 - 20 mai La croix sur la butte est illuminée pour la première fois
- 1954 L'ancienne école abrite deux employés et leurs familles
- 1954 La grange à côté de l'école Saint-Joseph est convertie en deux logements pour les employés mariés
- 1954 Noyade d'un de employés du manoir
- 1954 - 28 oct. Installation du téléphérique
- 1954 - 20 déc. Bénédiction du téléphérique
- 1955 - 24 nov. Rencontre institutrices/élèves - Témoignage de gratitude rendu aux soeurs par les anciens élèves
- 1956 - juin Fermeture de l'école Saint-Joseph

1957 - 27 fév.	La glace cède sous le poids d'un camion et le camion et l'employé tombent à l'eau
1957 - 31 mai	Bénédictioin de la grotte par le Père Paul Desjardins, o.p.
1957	La cloche donnée à l'école Saint-Joseph par M. Lionel Leduc est portée au Manoir d'Youville
1957	L'école Saint-Joseph transformée en logement pour un employé marié
1957	Érection d'une grotte de Lourdes sur la butte
1958	Une salle à manger est construite au camp Sancta Margarita
1958 - 8 avr.	Bénédictioin de la nouvelle grange
1960 - juin	Début des travaux pour la construction du pont
1960 - 7 juin	Le pont temporaire est terminé
1960 - 10 nov.	Fin de la mise en place des 21 formes de ciment
1960 - 14 déc.	On commence à couler le ciment dans les 21 formes
1961 - 25 juill.	Le pont est "illuminé" pour la première fois
1961 - 7 août	Fin des travaux de construction du pont
1961 - 13 sept.	Bénédictioin du pont par Mgr Langlois, évêque de Valleyfield
1963	Importants travaux de rénovation au manoir
1963 - sept.	La maison des ermites est jetée dans le lac Saint-Louis
1963 - nov.	Début d'importants travaux de rénovation au Manoir
1964 - 22 mai	Travaux terminés; les soeurs réintègrent le manoir
1964	Construction de la Maison de Retraites
1964 - 7 juin	Bénédictioin de la Maison de Retraites
1964 - juin	Inauguration de la Maison de Retraites
1965	Cession des Iles de la Paix au gouvernement fédéral
1965	La congrégation cède un terrain à la ville de Châteauguay, par bail emphytéotique
1970	Construction de la piscine
1973	Démolition de la cabane à sucre
1973 - 8 sept.	Début des fêtes du tricentenaire de Châteauguay
1973 - 16 sept.	Fête dans l'île à l'occasion du tricentenaire de Châteauguay Dévoilement de la plaque commémorative des Fêtes du tricentenaire sur l'île Saint-Bernard
1973 - 29 sept.	Célébration du tricentenaire de Châteauguay
1975*	La cloche de l'école est donnée à la Maison du Père à Montréal
1985	La statue de saint Joseph sur le vieux moulin est renversée de son socle
1986*	L'école est vendue à M. Louis-Marie Vallée
1988	Nouveau site archéologique inventorié dans la partie nord de l'île Saint-Bernard
1989	Fouilles archéologiques effectuées à l'île Saint-Bernard
1988	Projet de restauration de la grotte
1990 - 3 juin	Bénédictioin de la grotte par M. l'abbé Pierre Desroches

1992	La ville veut établir un parc linéaire et entreprend des pourparlers sérieux avec les Soeurs Grises pour le réaliser
1993 - 5 mai	Signature d'une entente (bail emphytéotique) avec la Fondation de la Faune du Québec
1994 - 16 déc.	Signature d'une entente avec la ville pour la cession de terrains
1996	Aide apportée aux victimes de l'inondation: hébergement etc.
1998 - janv.	Le Manoir héberge plusieurs des victimes du verglas
1999 - janv.	Éviction de 12 familles installées sur des terrains de la Commune le long de la rivière Châteauguay
1999 -16 nov.	Entente entre la Ville de Châteauguay et les résidents de la commune qui ont été évincés

6. ACCIDENTS

Deux accidents qui se sont produits à Châteauguay retiennent particulièrement l'attention.

NOYADE

Les Annales de 1954, en date du 1er mai, rapportent un bien triste événement: la noyade d'un de employés du manoir.

Nos soeurs de Châteauguay sont frappées d'une lourde épreuve: la noyade d'un employé, Jean-Claude Galarneau, âgé de 18 ans. Est-ce par distraction ou maladresse? toujours est-il que, sous les yeux de la supérieure terrifiée, le jeune homme qui allait chercher passagers et bagages à l'autre rive s'engagea sur le chaland en pressant au maximum l'accélérateur du tracteur qu'il montait. La barrière vole en éclats -machine et chauffeur tombent à la rivière! Premier accident du genre, depuis deux cents ans que nous habitons l'île Saint-Bernard! "Dieu a ses desseins" redirait sans doute Mère d'Youville; je les adore et me soumets à sa volonté." A l'acceptation du bon vouloir divin, n'oublions pas de joindre de fervents suffrages pour l'âme de l'accidenté. (Annales 1954, p.178)

CAMION A L'EAU

Samedi, 27 février 1957. Le printemps s'annonçait brutalement hier, à notre Châteauguay. La glace de la rivière qui paraissait encore solide a cédé sous le poids du camion qui est tombé à l'eau. Ce n'est qu'après des heures de travail ardu qu'on a pu l'en retirer aujourd'hui, pas trop endommagé cependant. Quant au conducteur il est sorti indemne de l'accident, mais, cela se conçoit avec la peur de sa vie! (Annales 1957, p.84)

7. ACTIVITÉS DES SOEURS

AU DÉBUT

Au début, les religieuses ne résidaient pas à Châteauguay de façon permanente. Elles y venaient et demeuraient temporairement pour surveiller l'exploitation de la seigneurie.

Il est difficile de savoir précisément en quelle année des soeurs ont commencé à résider en permanence au manoir de Châteauguay. C'est vers 1890 que cette maison est devenue MAISON FORMÉE, i.e. une communauté locale organisée. Les notes qui suivent nous éclairent quelque peu sans résoudre de façon précise cette question.

Lors des troubles de 1837-1838, Mère McMullen séjournait à Châteauguay avec Soeur Jauron, était-ce temporairement ou de façon permanente? On ne le sait.

De 1842-1851 Mère Slocombe fut nommée aide-économe à Mère Deschamps qui résidait peut-être à Châteauguay à cette époque.

En 1852, M. Faillon écrit à Soeur Gadbois:

Vous m'avez appris que vous aviez été donnée pour seconde à ma Soeur Deschamps, pour prendre soin des affaires de la seigneurie. Est-ce à Châteauguay que vous résidez maintenant? [...] Si vous êtes à Châteauguay comme je dois le conclure de votre dernière lettre, je vous prie de faire agréer mes sentiments bien respectueux et bien sincères à ma Soeur Deschamps et de trouver bon (puisque c'est à Châteauguay que j'écris) que je m'entretienne tout à la fois avec l'une et avec l'autre. (Faillon - Lettres adressées aux Soeurs Grises de Montréal, p.103)

On lit avec surprise qu'en 1867: «Les soeurs de Châteauguay n'ont pas le Saint Sacrement dans leur maison.» (Pièces d'archives 1848-1858, p.17) Il y aurait donc des soeurs qui résidaient au manoir à cette époque!

Voici ce qu'on trouve, en plus, relativement à ce sujet, dans les documents:

- 1854 - Soeur Reid, dépositaire, résidente au manoir
- 1855 - Soeur Léocadie Gadbois est à Châteauguay pour établir le cadastre
- 1859 - Soeur Sauvé - chargée du verger
- 1861 - Soeur Brennan - seigneuresse à la place de Soeur Malépart
- 1869 - Soeur Prévost - à Châteauguay
- 1869 - Soeur Décary - classe
- 1875 - Soeur Miville - laisse Saint-Patrice pour Châteauguay

A partir de 1877, on dresse, chaque année, la liste des maisons de la communauté; on mentionne le nom des soeurs qui y demeurent et les fonctions qu'elles exercent; mais on ne trouve dans ces listes aucune indication qu'il y ait des résidentes à Châteauguay cette année-là. Toutefois, dans une circulaire du 2 juillet 1878, on lit que des soeurs fatiguées ou malades sont allées, depuis mai, refaire leur santé à Châteauguay. Cependant, la permission de conserver le Saint-Sacrement est accordée de façon temporaire. C'est en 1891 que le manoir de Châteauguay figure pour la première fois sur ces listes qu'on appelle "statistiques". On peut supposer que les soeurs s'y installèrent au cours de l'année 1890. Elles étaient alors six, exactement le nombre qu'il faut pour constituer une "maison formée".

- Soeur Vandandaigue (Mélina Blanchet)
- Soeur Gadbois (Adrienne)
- Soeur Neveu (Térèse)
- Soeur Tisseur (Marie)
- Soeur Charbonneau (Rose-de-Lima)
- Soeur Valiquette (Hortense Dumoulin)

Châteauguay est devenu une **maison formée** i.e. une communauté locale organisée sans doute à cette époque. Mgr Joseph Médard Émard écrira plus tard: «Nous soussigné, [...] en ce qui concerne la dite maison déclarons par la présente que le manoir des Soeurs Grises de Châteauguay est véritablement une maison religieuse formée aux termes du code canonique 25 mai 1920.» (L4/V1,9)

N.B. «Le code détermine qu'une maison composée de six soeurs, est une maison formée, soumise à la juridiction de l'Évêque, aux termes de nos constitutions.» (L4/V1,9)

TRAVAIL DES SOEURS

En plus des fonctions reliées à la gestion de la seigneurie et du manoir, ce qui caractérise Châteauguay jusque vers 1970, c'est la ferme qu'on exploite. Les soeurs ont contribué aux travaux de la ferme de même qu'à ceux reliés à l'entretien du manoir.

Les soeurs ont donc été impliquées dans des fonctions reliées à ces champs d'activités:

- au manoir:
 - . supérieure
 - . économe
 - . cuisinière
 - . entretien ménager
 - . lingère

- à la maison de retraites:
 - . directrice
 - . réceptionniste
- à la ferme:
 - . laiterie
 - . rucher
 - . poulailler
 - . jardinière
- à l'école Saint-Joseph:
 - . enseignement

«De 1888- à 1892, six orphelins sont confiés à Soeur Aresse et vont essayer à se familiariser avec les travaux de la ferme.»

De plus, depuis l'ouverture de la maison de retraite, une soeur grise exerçait la charge de directrice.

Des soeurs ont enseigné à Châteauguay pratiquement depuis l'acquisition de la seigneurie en 1765, occasionnellement au début, puis à l'école Saint-Joseph de 1883 jusqu'en 1955. Dans un rapport, on indique même qu'une soeur enseignait en 1869 - alors qu'on trouve dans ce rapport: «Soeur Décary - classe».

MÈRE D'YOUVILLE

La direction des travaux et l'organisation de la seigneurie jusque-là assez peu définie obligeaient notre Mère à faire de fréquents voyages à Châteauguay. On voit par les registres qu'elle s'y trouvait régulièrement à la Saint-Martin, le 11 novembre, pour recevoir les rentes des censitaires. Le vieux livre terrier où elle les inscrivait fidèlement, de 1765 à 1770, se conserve encore avec un pieux respect. (Hôpital Général des Soeurs de la Charité, T. 1, p.310-311)

REDEVANCES

Après la mort de Mère d'Youville cette charge a été confiée à une soeur. On remarque: «La soeur qui s'occupait de collecter les redevances n'avait pas toujours la vie facile.»

De façon ponctuelle, afin de porter aide et assistance aux personnes dans le besoin, on y exerçait aussi d'autres activités.

FAMINE (1834)

Au printemps de 1834, une grande famine répand dans la contrée une indicible désolation; des familles entières sont réduites à se nourrir d'herbes et de

racines. Soeur McMullen, alors à notre manoir de Châteauguay, s'émeut en présence de tant de misères et prie Mère Beaubien de lui indiquer un moyen de venir en aide à ces familles affamées. Celle-ci, initiée dès l'enfance aux saintes industries de la charité, lui répond sans tarder de faire la visite des censitaires et de distribuer du bolé (sic) à tous ceux qu'elle trouvera dans le besoin. (Hôpital Général des Soeurs de la Charité, T.2, p.92)

L'enquête établie, soeur McMullen passe des semaines au moulin à "distribuer des bons de farine aux plus nécessiteux et se sent attendrie en voyant la reconnaissance et les larmes de ces braves gens. "On ne pensait pas que les soeurs Grises fussent capables de si belles choses," se disaient-ils. La distribution eut ainsi le double effet de soulager une grande détresse et de faire apprécier les bienfaits de la religion. (Hôpital Général des Soeurs de la Charité, T.2, p.92-93)

INSURRECTION (1837-1838)

Lors des troubles de 1837-38, à l'île Saint-Bernard, on eut à subir de nombreux inconvénients comme en témoigne Mère McMullen dans le récit qu'elle écrivit deux ans plus tard.

Une quarantaine d'habitants de Châteauguay s'étaient réfugiés au manoir. Puis Mère McMullen, rappelée par ses supérieures, retourna à Montréal: «Tandis que cette chère famille fêtait notre retour [...] Châteauguay restait en proie à de cruelles agitations [...] Toujours sous la perpétuelle menace de l'arrivée des troupes, les gens continuaient à arriver au manoir où ils croyaient se trouver plus en sûreté.»

Lorsque je revis Châteauguay, quelques jours plus tard, je ne pus retenir mes larmes à la vue de tant de décombres et de ruines. L'île Saint-Bernard ne put échapper entièrement au pillage; main basse avait été faite sur les animaux et sur les produits de la ferme. Mais ce qui m'affligeait par dessus tout, c'était la vue de ces mères de familles pleurant sur le sort de leur mari ou de leurs fils et n'ayant plus ni asile ni provision à donner à leurs enfants. (L'Hôpital Général des Soeurs de la Charité, T.2, p.129-138)

Malgré le désarroi de l'insurrection, on lit dans un document: «Le manoir a eu alors l'honneur de servir d'abri au Dieu-Eucharistie, transporté de l'église par le Curé Labelle. A cette époque, il n'y avait pas de chapelle et l'on devine la joie des soeurs, [...] d'accueillir le Saint Sacrement sous leur toit.» (Annales 1946, p.396)

Le soulèvement des patriotes de 1838 attire l'attention générale dans les années qui suivent, par la rigueur impitoyable du gouverneur à sévir en faisant exécuter deux leaders locaux, dont le député, et par la déportation de plusieurs autres chefs vers l'Australie. (Le Saint-Bernard Classique, p.14)

INONDATIONS

Fréquemment, au printemps, lors de la fonte des neiges, Châteauguay subit des inondations. Les soeurs portent assistance à ceux qui ont à souffrir du débordement de la rivière Châteauguay.

Ainsi, en 1996, le SURVOL nous apprend que plusieurs personnes sont hébergées dans quinze chambres à la Maison de retraites et l'aide s'est poursuivie après la fin de l'inondation.

Ces familles ont perdu leur mobilier en tout ou en grande partie. Grâce au concours de la Maison mère, on peut fournir des meubles à ces sinistrés. Nous faisons trois voyages de camion au sous-sol de l'église du Christ-Roi de Châteauguay où les gens peuvent prendre les meubles qui leur manquent. Toutes nous sommes heureuses d'avoir été capables d'aider un tout petit peu ces personnes dans l'épreuve. (Survola 1996, p.103)

QUAND SÉVIT LE VERGLAS (1998)

Au manoir, on n'oubliera pas l'année 1998. Au début de janvier de cette année-là, le verglas a fortement perturbé le Québec: froid intense, services d'électricité coupés, routes impraticables; la majorité des québécois ont dû se réfugier dans des abris mis à leur disposition par divers organismes. L'aide des soeurs du manoir et de leurs locaux ont été requis car les génératrices fournissaient électricité, donc chauffage et possibilité de préparer des repas. Dans le SURVOL de janvier 1998, la supérieure du Manoir, soeur Simonne Ouellet, nous fournit d'intéressants renseignements.

Le 8 [janvier] au matin le maire, M. Jean-Bosco Bourcier, demande la collaboration du manoir. Le lendemain, 30 bénéficiaires de la résidence Youville en perte d'autonomie sont accueillies avec des personnes qui en prennent soin. «Ils sont heureux et bien nourris» note soeur Simone Ouellet.

Le 12, 178 sinistrés occupent la maison de retraites. M. le maire demande «d'héberger en plus 114 militaires.» Ils occuperont les salles A et B du rez-de-chaussée. En plus d'assurer certains services à Châteauguay, ils viennent prêter main forte aux résidentes. «Ils offrent leurs services à la cuisine, à la vaisselle, à la cafétéria et à l'entretien. Durant cette période «... notre personnel n'a ménagé aucun effort pour nous aider.» En plus des heures rémunérées, plusieurs ont accompli des heures supplémentaires, bénévolement.

Le vendredi 16, les «bénéficiaires de la résidence d'Youville retournent chez eux» leur maison étant dès lors pourvue de chaleur et de lumière. Alors arrive une nouvelle demande: «le CLSC de Châteauguay nous demande d'abriter environ 100

personnes logées dans une école qui doit rouvrir ses portes.» La réponse est "oui". Ils arrivent le samedi, 17, dans l'après-midi.

Le lendemain, «le maire désire un espace pour 100 autres militaires. Encore *oui*. Mais le lendemain le major nous informe qu'ils ne viendront pas.» Le 20: «Ce soir, on ne compte plus dans la maison que 48 civils et 100 militaires. Les infirmières du CLSC nous quittent à leur tour et laissent à nos soins les réfugiés qui restent avec nous.»

Mercredi, 21, «Le bataillon au complet déjeune à 7 heures 30 et c'est la préparation du départ.[...] Ils quittent vers 14 heures, et la maison nous semble vide.» Le dimanche 25, la maison n'abrite plus qu'une vingtaine de réfugiés. «Un fonctionnaire municipal nous propose un autre bataillon. Même si ça dérange, nous lui donnons une réponse positive, mais, encore une fois, le Seigneur se contente de notre bonne volonté.»

Soeur Ouellet conclut: «En janvier, nous avons servi 6 912 repas à 510 personnes et compté 2 692 jours de présence.»

ASSISTANCE QUOTIDIENNE

Autres exemples de charité:

Notre chère soeur Simone Gadbois ne refuse aucun des cas qui lui sont assignés par l'Agence Sociale. Cas de cancer, familles en détresse, personnes couvertes de plaies causées par la misère, pères alcooliques, mères découragées, enfants seuls, que de misères physiques et morales elle soulage. (C6,263)

C'est la construction du sanatorium qui ouvrit les portes du manoir à des personnes autres que les Soeurs Grises et les employés.

DEMANDES DIVERSES

Les soeurs durent décliner certaines demandes qui leur étaient adressées.

En janvier 1844, M. le curé J.B. Bourassa et les marguilliers de la paroisse Saint-Joachim de Châteauguay dans une requête aux Soeurs Grises de l'Hôpital Général de Montréal demandent de se charger de l'éducation des jeunes filles au pensionnat qu'on vient de construire.» (C2,33)

Plus tard, on demande une soeur pour l'école du Bassin. Plus tard encore, on demande des soeurs pour le foyer de Châteauguay. (C6,251)

8. AUMONIERS

De novembre 1846 à février 1893, la chapelle du manoir a été desservie par le curé de la paroisse. Après cette date, les aumôniers ont résidé sur l'île Saint-Bernard jusqu'au départ de M. l'abbé Dulude. Depuis, un prêtre qui demeure à Châteauguay vient célébrer la messe chaque jour et présider à quelques autres cérémonies religieuses, sur demande.

PREMIERS AUMONIERS

- M. l'abbé Joseph Dominique Cécyre (1893 à juin 1899)
- M. l'abbé Léandre Gagnier (juillet 1899 à mars 1903)
- M. l'abbé Moïse Mainville (mars 1903 à septembre 1909)
- M. l'abbé Herménégilde-Ulric Tremblay (septembre 1909 à octobre 1913)
- M. l'abbé Victor Campeau (décembre 1913 à octobre 1919)

Le Père Paul Desjardins, o.p. a été aumônier durant plus de trente ans. On lit: «Père Paul Desjardins, le 15 décembre prochain (1938) aura terminé son troisième triennat.» Il est donc arrivé au manoir en 1929.

En 1946, le Père Desjardins, dont la santé décline, avertit qu'il ne peut continuer son ministère au manoir, qu'il doit quitter au cours du mois de mai. Mais il est encore en fonction en 1952 (C5,208) et il y demeurera jusqu'en 1961 comme en témoigne cet extrait d'une lettre de Soeur Marguerite Mann, conseillère générale, à Mgr Alfred Langlois, évêque de Valleyfield, en date du 14 mars 1961: «Le Conseil général souscrit bien volontiers à votre suggestion de laisser le Père Desjardins à son poste jusqu'au mois de juin [1961], tout en assurant les services temporaires d'un Père Franciscain ou d'un autre prêtre.» (C6,242)

«A quelque vingt pas [du Manoir], sur l'emplacement même où notre Vénérable Mère avait édifiée la boulangerie, se trouve une maison spacieuse. Au premier étage les pièces de la façade sont affectées à la résidence des chapelains. Celles de l'arrière, au réfectoire des employés lesquels ont leurs chambres au deuxième étage.»

Comme on vient de le lire, les aumôniers demeuraient au premier étage de la maison des hommes employés. Quelquefois, cette maison est appelée, mais rarement, "presbytère".

Vers 1911-1912, on construisit, à quelque distance de celle des hommes, une maison à deux étages pour le chapelain, maison qu'on appelait le "presbytère". Le chapelain ne résida que peu d'années dans cette maison. Dès 1919, on procéda à d'autres aménagements dans la maison des hommes afin d'assurer plus de tranquillité au prêtre: «On a construit une chambre en dehors mais attenante à la maison des hommes.» (A1,16)

8. BAC

«Un bac est un petit traversier à fond plat, de forme généralement rectangulaire, mis en mouvement par la seule force du courant ou par un moyen propre de propulsion, effectuant la traversée de passagers, de marchandises, de voitures d'une rive à l'autre d'un cours d'eau.»

PREMIERS BACS

«La traverse (sic) de la rivière Châteauguay pour passer au village se fait par l'usage d'un "Bac" et par l'usage des chaloupes.»

Selon les énoncés qui suivent, avant l'acquisition du bac en 1943, il y eut, à Châteauguay, au moins deux autres bacs utilisés pour traverser la rivière. Quelles en étaient les caractéristiques, quand ont-ils été acquis, c'est ce que nous ignorons. Cependant, voici quelques informations puisées dans les documents:

«1838 juillet. - Dépenses pour "arranger le bac"» (no 24 Rec. et dép. 1823-54, p.227)

«1904 - 19 juin Construction d'un nouveau "Bac" amarré au milieu de la rivière 42 x 14 en chêne; [...] le dessous et le dessus en pin; un second plancher en épinettes.»

Le 19 juin 1904 - Un bac neuf ayant remplacé l'ancien, Monsieur le chapelain a voulu lui donner une bénédiction solennelle et il invita tous les paroissiens de la Pointe à y prendre part. Le bac a été orné de pavillons, de verdure; la plateforme couverte de tapis, et le mélodium du presbytère y fut transporté. [...] Les soeurs, les employés, etc. se rendirent au rivage. Et sur le bac qui les portait sur l'eau, nos soeurs chanteuses entonnèrent l'Ave Maris Stella, puis un cantique. Au milieu de la rivière, on accosta le bac, et c'est là que la bénédiction se donna. La nouvelle chaloupe achetée dernièrement, fut bénie en même temps. [...] Vous êtes désireuses, sans doute, de connaître les noms du nouveau traversier; les voici: Marie-Marguerite, Mathilde; et la chaloupe s'appelle Élodie. Ces noms ont été inspirés par notre piété filiale. (Circulaire Mensuelle 1904-6, p.124)

«Le 18 mai 1931, une demande est adressée pour renouveler le bac.» (L4/A1,20) Mais il fallut attendre douze ans pour qu'elle se réalise.

NOUVEAU BAC (1943)

La Providence veille toujours sur ceux qui se confient en elle. Une fois de plus, nous venons de le constater. La nuit dernière l'Île Saint-Bernard faisait

l'acquisition d'un superbe bac. [...] Savez-vous comment nous est parvenu ce traversier? [...] M. Guertin de Beloeil s'est vu dans l'obligation de sacrifier ses trois bacs à cause de la construction d'un pont nécessité par le trafic entre les usines de guerre.

Un voyageur de passage à Châteauguay cause de ce fait avec l'économe locale, celle-ci se mit en communication avec l'économe générale et dès le lendemain les intéressés se rendirent sur place et le marché fut conclu; on organisa même les moyens de transport pour l'ouverture de la navigation.

Le dernier samedi de mai marque son arrivée à l'Île Saint-Bernard. Tout le personnel se rendit immédiatement sur la rive pour saluer son précieux auxiliaire péniblement traîné par des yachts sur les eaux encore agitées par la débâcle printanière. A mesure qu'il s'avançait vers nous, nous pouvions admirer la solidité de ce bac entièrement en fonte, imposant par ses dimensions et sa simplicité. Enfin, par une main d'oeuvre aussi habile que hardie, le traversier repose sur la grève.

On vit bientôt le pinceau du peintre et de l'artiste le rafraîchir et l'agrémenter. De chaque côté, on lit les noms du nouvel arrivé: Marie Bernard. "Marie" à cause de sa venue dans le mois de la Vierge et "Bernard", parce qu'il dessert l'Île Saint-Bernard. Une étoile qui rayonne et une ancre blanche se dessinent harmonieusement sur un fond gris fer. Il est beau, il est fort, mais le vieux bac délaissé rentre dans l'oubli.

Avant de le jeter sur la rivière Châteauguay où désormais il accomplira sa nouvelle mission, la main du prêtre fit descendre sur lui une bénédiction céleste, gage de protection. Il est prêt. Il glisse sur l'eau sans roulis, sans tangage et rassurant même les plus craintifs. A peine entendons-nous le bruit des chaînes qui le guident.

Puisse-t-il traverser bien longtemps et sans accident les avalanches d'enfants rieurs "du Grillon", les ardents travailleurs de la ferme et aussi les tristes cortèges funèbres. C'est la vie! Il verra de près la joie et la douleur. (L4/C5,206)

FIN DE CARRIERE

La construction du pont fut terminée en 1961, ce qui mit un terme aux services de traversier que rendait le bac.

10. CAMP LE GRILLON 1932-1949

POUR LES ENFANTS INFIRMES

Le Grillon, camp d'été pour enfants infirmes, établi à Châteauguay en 1932, était l'une des oeuvres mises sur pied par l'Association catholique de l'Aide aux

infirmes, fondée en 1926, enregistrée en 1932 et incorporée en 1941. Cette association était hautement approuvée par Mgr Joseph Charbonneau, archevêque de Montréal. Le maintien et la vie en étaient assurés grâce aux subventions de la Fédération des Oeuvres de Charité Canadiennes-Françaises, de la Commission des Écoles Catholiques de Montréal et de la Municipalité de Montréal.

La communauté des Soeurs Grises mit gratuitement à la disposition du Camp Le Grillon un terrain de sept arpents situé sur les bords du Lac Saint-Louis, avec des plages sablonneuses.

«Ce camp comprenait 20 pavillons érigés et aménagés, grâce à la générosité du Gouvernement provincial, de la Municipalité de Montréal, de diverses associations philanthropiques, etc.»

Le camp Le Grillon était ouvert à tous les enfants, garçons et filles infirmes, estropiés, paralytiques, épileptiques. Il était situé dans l'Île St-Bernard (des Soeurs Grises), à Châteauguay, sur le lac Saint-Louis. Une grève de plus d'une quarantaine d'arpents assurait aux enfants, en toute sécurité, le plaisir du bain et même la natation. Le bois et la ferme leur procuraient aussi des promenades variées et intéressantes.

NOM

Selon une croyance populaire en plusieurs pays, le grillon porte bonheur aux foyers qu'il habite, où il fait entendre sa chanson. Tout petit, noir et vif, il a peu d'apparence mais son cri-cri joyeux égale et fait du bien. Tant il est vrai que, si déshérité qu'on soit, toujours la faculté nous reste de jouir des belles choses de l'existence et surtout de répandre autour de soi de la joie et du bonheur. (L4/Ca1,3)

FONCTIONNEMENT

Le fonctionnement du camp était assuré par les dames de l'Association Catholique de l'Aide aux Infirmes. La régie interne en était confiée à sept religieuses de la Charité "Soeurs Grises", aidées de dix Guides Catholiques pour les filles et dix Eclaireurs pour les garçons. Un prêtre du diocèse de Valleyfield, résidant au camp tout

l'été, desservait la chapelle. Le service médical des enfants était sous la surveillance de deux infirmières diplômées, Soeurs de la Sagesse de l'hôpital Sainte-Justine.

Les Soeurs Grises collaboreront à cette oeuvre: terrain, personnel jusqu'en 1949. Pendant dix-huit ans, ce camp accueillait chaque été entre 150 et 400 enfants, garçons et filles, sans distinction de race ni de croyance.

BATIMENTS

Le camp comprenait vingt pavillons. Un projet présenté vers 1932 apporte les précisions suivantes quant aux bâtiments projetés:

- bâtiment principal 90'/35', avec toiture à deux versants
- chapelle de 16'/9'
- chambre de toilette avec plancher en ciment
- cuisine d'été de 22'/14'
- puisard en pierre sèche de 6' de profondeur
- puits temporaire suffisamment profond (L4/Ca1,1)

PUITS

En 1933, des démarches furent entreprises pour doter le camp d'un puits au coût de \$300.00 en précisant que «ce puits devra fournir une quantité d'eau suffisante pour alimenter une population de 125 personnes. [...] le puits devra être terminé pour la période des vacances de l'année 1934.» (L4/Cc1,2)

STATISTIQUES

ANNÉE	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1940	1941
ÉLEV.	116	186	163	203	210	232	273	407	374
FILL.	48	-	84	78	91	-	-	200	-
GARC.	68	-	79	124	119	-	-	207	-

TÉMOIGNAGES

18 mai 1934, Mme Bruneau écrivait à Mère Anna Piché, supérieure générale des Soeurs Grises: «Sans votre appui, bonne Mère et votre bienveillante collaboration, nous aurions eu grande difficulté à réaliser ce projet»

Le 22 août 1946, Mme Bruneau ajoutait:

Comment notre institution pourrait-elle solder la dette matérielle et morale contractée envers ces Soeurs si dévouées, qui à l'oeuvre des enfants infirmes, chaque année, se renoncent totalement pour soulager toutes les misères qu'elles rencontrent. Nous ne pouvons que leur exprimer notre profonde gratitude et leur rendre le témoignage que l'oeuvre dure, de saison en saison, grâce à elles toutes. (L4/1F1,4)

Le Camp Le Grillon cessa ses activités en 1949.

11. CHAPELLE

1ère CHAPELLE

«L'inventaire de 1685 fait par le Sieur de Longueuil parle que ce magasin ou château de l'Isle du Fort est construit en bois et renferme une chapelle garnie de son Calice avec piscine d'argent, chasuble de brocart garnie en dentelle d'or le tout estimé à 250 Livres, y compris le ciboire d'argent.»

«Comme ce magasin ou château ne mesurait que 45 x 22 pieds, cette chapelle ne devait être qu'un petit oratoire, car il n'y avait que 2 familles et 6 personnes. Un prêtre de Lachine y allait de temps en temps car ils dépendaient de Lachine.»

«Cette chapelle est placée sous le vocable de saint Joachim» dit le recensement de Mgr de Laval en 1683. Un document des archives de la Pointe-Claire le confirme: «La chapelle de l'Isle du Fort, en 1715, est sous le vocable de saint Joachim.»

En 1705, «Châteauguay avait déjà un missionnaire. C'était M. Charles-René Breslay, prêtre de Saint-Sulpice.» «Il a signé, le 15 septembre 1705, l'acte du premier baptême, Marie-Madeleine Lalu, fille de Léonard Lalu, tonnelier du Château Gay et de Françoise Couffy.» (L4,J2, p.8)

En 1721, Mgr de Saint-Valier écrit: «Châteauguay, fief de 3 lieues de front sur 2 lieues, n'ayant aucune paroisse voisine, et n'étant pas assez établie pour en ériger une, continuera à être desservie par voie de mission; par le Missionnaire des Sauvages Iroquois de Sault-Saint-Louis.» Cette décision est confirmée par le gouverneur, Vaudreuil.

L'évêque avait demandé que les pauvres du village viennent entendre la messe à la chapelle mais elle finit par s'avérer trop petite: «En 1735, les habitants de Châteauguay trouvèrent moyen d'élever au nord-est du fleuve, une chapelle plus vaste pour suppléer à l'oratoire de l'île saint-Bernard devenu insuffisant. Châteauguay n'avait point encore de prêtre résident...»

2e CHAPELLE (1836)

En 1836, on construisit le manoir sur les mêmes fondations que de celui de 1774; il comprenait une chapelle. «Au premier étage on trouve cuisine, réfectoire et communauté. Aux mansardes séparées en deux sur le long, la partie située du côté de la rivière destinée à la chapelle et à la sacristie.»

Dans les textes qui suivent, on emploie indifféremment les termes "oratoire" et "chapelle" ce qui engendre des équivoques. Mais, le dictionnaire ne semble pas faire une nette distinction entre les deux mots; **oratoire** désigne un «lieu destiné à la prière, petite chapelle» tandis que **chapelle** est un «lieu consacré au culte». Si le terme "chapelle" avait désigné le local préparé à cette fin, dans «la partie située du côté de la rivière» et qu'on eût utilisé "oratoire" pour les autres locaux qui servaient occasionnellement pour la prière, il semble que cela aurait clarifié le texte.

Durant les premières années, aucune soeur ne demeurant en permanence au manoir, les locaux destinés à la chapelle ne furent pas utilisés à cette fin. Il semble que ce fut en 1849 que la pièce du deuxième étage servit comme chapelle. Un texte semble le confirmer: «En 1849, la chapelle et la sacristie furent préparées pour la Messe et le Saint Sacrement dans toute la partie du côté de la rivière.»

ORATOIRES

1846

«Le Saint Sacrement était conservé dans la chambre réservée alors à la supérieure générale et convertie en oratoire. Cet oratoire ne fut complété qu'en 1849.»

En 1846, autorisation est accordée de bénir l'**oratoire** et d'y célébrer la messe. Monseigneur Jean-Charles Prince, coadjuteur de Mgr Bourget, écrivait au Curé de Châteauguay:

Quant à la **chapelle** du Manoir de nos bonnes Soeurs Grises, je me prêterai aussi à votre désir et au leur parce que je pense que cette dévotion ne privera point votre village de l'assistance à une autre messe. [...] Vous pourrez donc bénir ce petit oratoire lorsqu'il sera fourni de tout ce qui sera nécessaire pour le sacrifice et y célébrer ou faire célébrer par d'autres prêtres. (Me5)

«Selon l'autorisation de Mgr Prince, la **chapelle** fut bénie par M. Lecours, curé de Châteauguay, le 12 novembre 1846.»

1847-1849

«De 1847 à 1849, une **chapelle provisoire** fut dressée au parloir.» (Pièces d'archives 1848-1858, p.15)

«Le 9 août 1847, lorsque sept de nos soeurs convalescentes de l'épidémie du typhus, allèrent se rétablir au Manoir de l'île Saint-Bernard, Mgr Bourget accorda le bienfait de garder le Saint Sacrement dans le modeste **oratoire**, privilège qui ne fut cependant que temporaire.» (Pièces d'archives 1848-1858, p.15)

1849

Ce fut en 1849 que la pièce du deuxième étage servit comme **chapelle**. Le texte suivant le confirme: «Ce n'est qu'en 1849 que la chapelle et la sacristie furent préparées pour la messe et le Saint Sacrement dans toute la partie du côté de la rivière.»

«Le 20 février 1849, Monseigneur Bourget accordait le pouvoir de conserver le Saint Sacrement.» «Par l'entremise du curé Lecours (Edouard), en 1849, la petite colonie de l'île Saint Bernard obtint définitivement d'abriter au Manoir d'une façon permanente le Dieu de nos tabernacles.» (Pièces d'archives 1848-1858, p.15)

L'appartement du deuxième étage (façade) [...] était érigé en oratoire en 1849, avec l'autorisation de Mgr Bourget d'y garder le saint Sacrement et d'y célébrer les saints mystères, que leur rendait M. le curé de Châteauguay. Jusque-là, nos soeurs n'avaient bénéficié que par intervalles de la messe. Elles devaient se rendre à l'église paroissiale pour satisfaire au précepte dominical. (L4/J2,p.14)

A cette occasion, Mgr Bourget écrivait à Mère Deschamps, depositaire: «J'espère que la grande bonté de ce Divin Époux vous mettra dans la douce nécessité d'être toutes à Lui comme il veut être tout à vous.» (Me,5)

Cette même année, soeur Deschamps, exprime à Mgr Bourget la joie et la reconnaissance des soeurs pour la faveur qu'il a bien voulu leur accorder: «La reconnaissance nous presse de vous prier, Monseigneur d'agréer nos très humbles remerciements pour une si grande faveur.» (Pièces d'archives 1848-1858, p.15)

Mais, ô surprise, on lit qu'en 1867: «Les soeurs de Châteauguay n'ont pas le Saint Sacrement dans leur maison.» (Pièces d'archives 1848-1858, p.17)

CHEMINS DE CROIX

«Le 9 janvier 1842, M. Bourassa, curé de Châteauguay avait érigé les Stations du Chemin de la Croix dans une chambre du manoir.»

«Le 18 septembre 1849, M. C.F. Caron, curé de Châteauguay. érigea les stations du chemin de la croix dans l'oratoire du manoir.» (C2,41)

Les stations érigées en 1842 au manoir «... vieillirent pendant quarante années. En 1882, elles furent envoyées au R.P. Lestang pour son église de Battleford, Nord-Ouest. [Circulaire mensuelle 5, 1892-1895, p.741-2]

3e CHAPELLE (1881)

Vers 1880, on songeait à faire élever une chapelle «attendant à la maison, ayant un même toit». En 1881, en complétant le deuxième étage, l'on érigea la chapelle actuelle. (Annales 1964, p.396) «L'architecte fut Bourgeault, celui-là même qui prépara les plans pour la chapelle de la Maison mère.»

La Circulaire Mensuelle précise:

Un grand corridor traverse la maison sur sa longueur. [...] A l'extrémité du corridor, nous voyons par la fenêtre qui s'ouvre sur le jardin, la Chapelle contiguë à la maison, mais de 26 pieds, néanmoins en arrière de la façade afin de ne pas obstruer la dite fenêtre. La grande porte extérieure de cette Chapelle s'ouvre en face de la rivière; telle qu'est l'entrée principale du manoir. Les personnes du dehors peuvent pénétrer, sans passer aucunement par la maison. [...] Vous rappelez-vous la chambre du fond [...] c'est aujourd'hui un petit passage qui nous conduit à la Chapelle; la fenêtre de cette chambre en ferme présentement la porte. A quelques pas vous trouvez l'escalier par où l'on monte au second étage. (Circulaire Mensuelle 1881-1883, p.187)

«Cette construction [...] est de style romain(sic) ou byzantin, à toit plat néanmoins. L'autel et la balustrade, les enfoncements, les saillies, en suivent le même genre.»

«Cette chapelle mesure 44 x 22, elle est en pierre brute et annexée au pignon sud-ouest du Manoir, chapelle et voûte et portant un jubé et une sacristie à deux étages.»

«La chapelle a les dimensions suivantes:

- à la nef: 22 x 22
- au sanctuaire 22 x 15
- à la sacristie 8 x 22
- au jubé 6 x 22 (L3/C6,6)

«Comme le manoir est transformé(sic) en chapelle, son toit est surmonté d'une campanile.» (Le Soleil du Saint-Laurent, 18 juillet 1994, p.A14)

La chapelle de 1881 a bénéficié de nombreux dons:

- autel sculpté dans le style de la chapelle - don de M. Bourgeault
- tableau du vocable représentant l'apparition du Sacré-Coeur à la Bienheureuse Marguerite-Marie - don de Soeur Eulalie Lapierre-Rodier
- stations du chemin de la croix - don de M. Victor Rousselot, p.s.s.
- harmonium - don de Soeur Eulalie Lapierre-Rodier. (L3/C6,6)
- lampe de la chapelle (C2,41)
- statue de Notre-Dame-de-Lourdes - don de Mme Tiffin
- statue de saint Joseph - don de Mme Tiffin

- vitraux - don des supérieures des diverses maisons
- bancs - don de MM. les prêtres natifs de Châteauguay (Pièces d'archives 1848-1858, p.18)

«La chapelle du Manoir de Châteauguay a été bénie le 26 octobre 1881 par Mgr C.E. Fabre et placée sous le vocable du Sacré-Coeur de Notre-Seigneur Jésus-Christ.» (C3,106)

RESTAURATIONS

En 1920, un ménage fut effectué dans la chapelle et la sacristie: «On a peinturé murs, plafond, corniches, portes et boiserie des chassiss; la balustrade et les bancs ont été vernis.» L4/A1,3)

La chapelle a été restaurée en 1948. On lit dans les Annales:

Vendredi, 24 décembre 1948. Après avoir été exclues pendant cinq long mois, nous rentrons avec bonheur, aujourd'hui dans notre chapelle restaurée, qui présente, dans sa fraîche toilette, un coup d'oeil ravissant : murs, boiseries, statues ont été repeints; les bancs vernis, les tableaux, le riche autel de marbre et le parquet du sanctuaire nettoyés à fond; des tuiles de caoutchouc recouvrent le plancher de la nef; les électroliers ont disparu; de longs tubes fluorescents diffusant de toutes les colonnes la lumière artificielle; notons, pour l'histoire, que la chaire sera remplacée par une tribune portative que l'on installera, au besoin, dans le sanctuaire, (Cette chaire en bois sculpté oeuvre de Urbain Desrochers datait de 1832 et donc, nous venait de la première Maison mère) Bref, malgré ses trois quarts de siècle d'existence, notre chère chapelle apparaît relativement radieuse de jeunesse, de fraîcheur, (Annales 1948-1949, p.576-7)

Quinze ans plus tard, en 1963-1964, lors des réparations que subit le manoir, les Annales nous apprennent:

La chapelle a gardé son local mais a recouvré ses anciennes proportions, sauf en ce qui regarde le jubé qui n'existe plus; on a démoli l'annexe de 1945, tout en renouvelant la toilette intérieure du petit temple où on reprendra bientôt les fonctions liturgiques. (Annales 1964, p.395)

L'évêque de Valleyfield avait demandé que les "pauvres" puissent venir entendre la messe dans la chapelle du Manoir. Ce qui fut accordé. Après plusieurs années, le 20 juin 1908, Mère Filiatrault, supérieure générale, écrivait à Mgr Énard, évêque de Valleyfield:

Je viens donc, appuyée sur les raisons qu'ont dû vous donner nos soeurs et prier votre Grandeur de nous accorder, vu l'exiguïté du local, que ces étrangers trouvent un autre endroit pour satisfaire au précepte dominical. [...] Je crains même que les familles de la rive opposée ne soient elles-mêmes avant longtemps obligées de renoncer à trouver place dans la petite chapelle avec les religieuses et les employés. Ceci me ferait peine, mais [...] l'urgence s'impose. (C4,161)

L'évêque répond: «Quant à la chapelle du manoir, comme elle est publique, il ne m'appartient pas d'en interdire l'entrée à aucun fidèle.» (C4,161)

Malgré cette affirmation, faute de place, la chapelle fut fermée aux gens de l'extérieur vers 1908 puisque Mère Filiatrault, écrivant à l'évêque de Valleyfield, Mgr Émard, le 8 juin 1908 lui parle de cette fermeture comme d'un événement récent.

Le 25 juin 1920, à la demande de plusieurs catholiques qu'une seconde messe soit célébrée dans la chapelle du manoir le dimanche, évêque de Valleyfield répond que malheureusement il ne peut permettre le binage dans le cas présent en dehors de l'église paroissiale.

CHEMINS DE CROIX

Le chemin de la croix en plâtre décoré a été donné le 4 avril 1917 par le Révérend J.B.V. Campeau, ancien curé. Chapelain au manoir depuis le 20 décembre 1913. Il a fait ce don en reconnaissance des bons soins qu'il a reçus ici. Ce chemin de la Croix vient de la maison Daproto des États-Unis. Il a été érigé par Monseigneur Joseph Médard Emard, Évêque de Valleyfield [...] La cérémonie eut lieu à 3 1/2 hres le jeudi 15^e jour du mois de novembre de l'année 1917. (Me5)

1942 - 9 septembre - Érection d'un chemin de croix au jubé de la cahpelle. (C2,204)

14 Septembre 1942 - Mère Augustine Laporte et Soeur supérieure Millette se rendent à Châteauguay où le Père Placide, o.f.m. érige deux nouveaux Chemin (sic) de Croix . Un sur la butte, dans le cimetièrre même, et un autre au jubé de la chapelle. Dans les deux cas, il ne s'agit que de simples croix de bois, mais c'est l'essentiel et tout le monde apprécie cette innovation dont nos chères soeurs défunttes seront les premières à bénéficier. (Annales 1942-1943, p.392)

12. CIMETIERE

Avant la construction de la Maison mère, sur la rue Guy, les soeurs qui décédaient étaient enterrées dans un cimetière situé non loin de la maison, rue Saint-Pierre; après le déménagement à la rue Guy, c'est dans la crypte de la chapelle de la Maison mère qu'elles étaient inhumées.

Le 28 mai 1896, l'administration générale prit la décision qu'à l'avenir les soeurs de notre communauté seraient enterrées à Châteauguay sur le monticule de l'île Saint-Bernard.

La Circulaire Mensuelle de juillet 1896 nous le rappelle:

Déjà deux cent cinquante-huit de nos soeurs nous ont précédées dans la tombe: c'est dire que l'espace resté vacant dans la crypte est aujourd'hui bien limité. Voilà ce qui fait songer à notre T. H. Mère d'établir ailleurs un cimetière. (Circulaire Mensuelle 1895-1896, p.194)

Sur les insinuations (sic) de Mgr l'Archevêque le 28 mai [1896], Châteauguay a été définitivement choisi pour sa destination. Cette île Saint-Bernard, petit coin de terre que nous a légué notre Vénérable Mère et que nous aimons tant est devenue, à double titre, notre lieu de repos. (Circulaire Mensuelle 1895-1896, p.194-5)

Le 9 septembre 1896, Soeur Saint-François d'Assise, de Châteauguay envoie à Mère Deschamps, supérieure générale, un document et la copie d'une lettre signée de J.C. Allard, secrétaire de l'évêque de Valleyfield: «J'ai communiqué à Monseigneur le document ci-joint. Sa Grandeur en avait déjà reçu une copie du Bureau d'Hygiène. Elle approuve le choix du terrain et donne les pouvoirs de bénir ce nouveau Cimetière, au prêtre que vous demanderez.»

«Ce 23 juillet 1896, à 3 1/2 heures, p.m., a eu lieu la bénédiction du terrain destiné au nouveau cimetière de la Communauté. Sa Grandeur, Mgr J.M. Émard, évêque de Valleyfield, a présidé la cérémonie.» (C4,138)

«Simple et imposante à la fois, cette cérémonie a donné à toutes celles qui ont pu en être témoins, une nouvelle idée du respect et de la dignité avec laquelle l'Église consacre le lieu de sépulture de ses enfants.» (Circulaire Mensuelle 1895-1896, p.195)

Au cours de son homélie Monseigneur nous dit: "Désormais nous aurons des reliques ici. Ce champ de Vierges et d'Apôtres portera le nom de CATACOMBES DE VAILLEYFIELD". (C4,160)

«Des croix en bois semblables à celles de la crypte de la Maison Mère furent d'abord plantées sur les tombes mais elles ne purent résister aux vents et aux tempêtes du monticule.»

«En 1904 des pierres sépulcrales en marbre blanc furent acceptées et substituées aux croix de bois.» (L3/C2,3.1)

Depuis l'érection de ce cimetière en 1896, l'expérience nous a démontré que les croix mortuaires de bois ne peuvent avoir une longue durée, exposées qu'elles sont à un vent violent et autres intempéries des saisons. Comme déjà plusieurs d'entre elles ont été renversées on leur a substitué des pierres tombales en marbre blanc. Elles se terminent au sommet par une courbe et mesurent quinze pouces de hauteur et dix de largeur. Le nom de la soeur décédée y est gravé avec les années de sa naissance et de sa mort. Une croix surmonte cette inscription. (Circulaire Mensuelle 1904-6, p.244)

La base de ce marbre est une pierre de 12 pouces de hauteur, 14 de largeur et 9 d'épaisseur. Le sarcophage en terre de 5 pieds de long est parsemé de petites fleurs blanches appelées alysums. Le reste du terrain est en pelouse sauf les allées recouvertes de petites pierres: ornementation très simple mais dont l'ensemble présente un joli coup d'oeil. (Circulaire Mensuelle 1904-6, p.244-5)

En 1948, on entreprit la restauration du cimetière. Comme il n'y restait que très peu de place pour l'inhumation des corps, on décide de placer des doubles tombes, i.e. d'inhumer deux soeurs dans la même fosse. L'on érigea de grandes pierres tombales. Un mur en ciment de 6 à 8 pieds de haut fut installée pour recevoir les pierres tombales... On entreprit la consolidation de la croix

NOUVELLE CROIX

En 1949, on a aussi remplacé la croix de bois au fond du cimetière. La nouvelle, en bois de cèdre peinte en noir, mesure 14 pieds et supporte un Christ en poudre de marbre blanc. Cette croix fut bénie le 30 mai 1944.

«L'ancienne croix du cimetière fut installée au bout de l'île (partie nord-est) le 22 juillet 1952.»

CHEMIN DE CROIX

Un jour, lors d'une visite à Châteauguay, Mère Evangéline Gallant, supérieure générale, dit à la supérieure du Manoir: "Pourquoi n'aurions-nous pas un chemin de croix au cimetière?" [...] L'idée mise à jour ne connut que des approbations [...] Restait l'exécution. L'heure se fit attendre. Enfin en juillet dernier [1942] Dieu suscitait la main d'oeuvre: les frères Landry, les deux anachorètes de l'île Saint-Bernard. (C2,204)

Les deux artisans bénévoles se mirent à l'oeuvre. Quatorze bases en ciment de forme quadrangulaire, blanchies à la chaux, au centre desquelles est fixée une tige de fer et autant de croix de bois peintes en noir, de 23 x 30 pouces résultent de leur travail. [...] Et les inscriptions? Dieu y pourvoit admirablement. Le Studio de la Maison mère, soucieux de collaborer à cette oeuvre délègue soeurs Françoise Gravel et Marcelle Désilets. Sous leur pinceaux agiles, les belles lettres blanches se dessinent, avec symétrie, sur le fond noir. (Annales 1942-1943, p.446-7)

ÉRECTION

Le 5 septembre, sept soeurs se chargent chacune de deux croix, et gravissent la butte. Puis elles «fixent les croix à leur base respective.» «Leur travail fut terminé le 15 septembre 1942.» (Annales 1942-1943, p.446)

«Soeur supérieure ayant reçu de son Excellence Mgr Langlois la lettre d'approbation pour l'érection de ce chemin de croix, le Rév. Père Placide, o.f.m. vient y procéder le 15 septembre [1942]. [...] Plusieurs se sont rendues au cimetière. On récite le Veni Creator, le Vexilla Regis, suivis d'une touchante allocution de président de cette rencontre.

«Le chemin de croix de la butte devient une attraction, non seulement pour les religieuses mais encore pour les employés du Manoir. Il fait si bon prier au milieu de la belle nature du Bon Dieu!» (Annales 1942-1943, p.446-447)

13. COLLINE

«Sur la partie occidentale de l'île, se dresse une colline à pente raide et de forme ovale, si régulière qu'on la croirait élevée de main d'homme.» (C2,3)

Le riant monticule s'élève à plus de cent pieds au-dessus du niveau de majestueux lac Saint-Louis.» (Circulaire mensuelle 1881-1883, p.178)

D'après l'opinion des chercheurs d'antiquités, la "Butte" ne serait pas l'oeuvre de la nature seule, mais le résultat d'un travail gigantesque entrepris dans les temps reculés, par une race presque entièrement disparue à la découverte de l'Amérique. On lui a donné le nom de Bâisseurs de Monticules (Mount Builders). Cette opinion n'est pas dénuée de fondement; la nature du sol qui la compose, la ressemblance de ce monticule avec plus de deux mille autres de même apparence quoique, en général, plus petits, lesquels sont certainement l'oeuvre des anciens sauvages, comme le prouvent les ossements et ustensiles trouvés dans leurs flancs en sont déjà une présomption très forte. La

découverte d'ossements et d'ustensiles semblables faite il y a quelques années dans l'intérieur de ce monticule semble devoir convertir cette opinion en certitude. En 1854, dix-huit crânes et quantité d'autres ossements humains ont été trouvés sur cette hauteur, en creusant le sol dans un espace de dix-huit pieds de circonférence seulement..... (L4/Me3,p.7)

Soeur Reid, qui nous donne ces détails et qui surveillait les travaux d'excavation, eut le soin religieux de placer ces ossements dans trois boîtes distinctes qu'elle fit enterrer au pied de la croix, sur la partie septentrionale. Un squelette entier fut même trouvé dans un cercueil en chêne bien conservé et soigneusement cloué avec des caravelles. Etaient-ce là les restes de quelques personnes de distinction, officier, grand seigneur, ou peut-être même, chef d'une tribu indienne? La richesse du cercueil le fait supposer. Pour les autres personnes enterrées en cet endroit, il n'est pas invraisemblable que ce soit des gens de guerre, puisque des flèches et de haches en pierre ont également été trouvées dans le sol. (C2,3)

On enterra tous ces ossements près de la maçonnerie, à l'endroit qui regarde le Lac du côté de Beauharnois (L4/Me5)

D'autres spécialistes sont plutôt d'avis, d'après la nature du sol, que la colline date de l'époque glaciaire.

14. COMMUNE

Sous le régime seigneurial, on appelle "commune" des terrains appartenant à l'ensemble des censitaires. A Montréal, la rue de la Commune traversait ou bornait ces terrains, propriété des censitaires. En France, le terme pluriel "communes" «se dit des biens communaux».

La commune de la Seigneurie de Châteauguay mesurait 57 acres et était limitée par l'ancien tracé du Chemin Vinet et par la rivière Châteauguay.

PROPRIÉTAIRES

De droit, la Commune appartient aux habitants chargés de payer le droit de Commune, mais ceux-ci ayant cessé de payer, les Soeurs ont réuni l'immeuble au domaine. En quelle année? C'est ce qu'on ne saurait établir. On prétend que c'est avant 1771. (C2,9)

En avril 1910, la commune est subdivisée en lots afin de faciliter la vente.

ENTENTE AVEC LA VILLE DE CHÂTEAUGUAY

En 1965, la congrégation cède à la ville de Châteauguay, par bail emphytéotique, le terrain circonscrit entre le boulevard d'Youville et le chemin Vinet pour une durée de 99 ans.

De plus, la ville de Châteauguay avait déjà manifesté son intérêt pour la bande de terrain de la commune située entre le boulevard d'Youville et la rivière Châteauguay, il s'agit de 21 terrains, soit 154,225 pieds carrés.

Le 5 février 1992, les Soeurs Grises veulent savoir si la ville est toujours intéressée à acquérir «la partie nord des terrains riverains de la commune situés entre la rivière Châteauguay et le boulevard d'Youville, tel que déjà discuté.»

La ville désire y faire un parc linéaire et quelques mois plus tard, les dirigeants de la ville demandent si la communauté pourrait céder cette bande de terrains par bail emphytéotique.

Cette partie de la commune est partiellement occupée par des constructions, les terrains ayant été cédés par baux à des particuliers dont quelques-uns ont érigé des logis et y demeurent en permanence.

PARC LINÉAIRE

Vers 1992, la ville poursuivant son projet de parc linéaire dans ces espaces, entreprend des pourparlers sérieux avec les Soeurs Grises. Après une assemblée de la ville on écrit;

La série de petits baux constitue une zone urbanisée qui privilégie un petit nombre de citoyens au détriment de la collectivité de Châteauguay. Le maire dit qu'il envisage la réalisation d'un parc municipal. Il serait prêt à offrir à la Congrégation le prix de la valeur au rôle municipal pour l'ensemble des terrains. Les Soeurs Grises répondent le 24 mars 1994 qu'elles seraient favorables à la réalisation d'un parc linéaire pour des activités récréo-touristiques légères et compatibles avec la vocation de Refuge faunique Marguerite-d'Youville. «Dans ce cas, ajoutent-elles, nous transférerons à la ville nos droits et obligations dans les baux signés avec les occupants [...] la ville tiendra les Soeurs Grises indemnes contre toute réclamation en responsabilité [...] découlant de l'opération.» (1Ac 5.3)

Le 9 mai 1994, une lettre est expédiée aux Soeurs Grises:

La ville de Châteauguay est tout à fait en accord avec la proposition que vous transmettiez le 24 mars 1994. Nous avons mandaté des ressources spécialisées afin d'être en mesure de produire un document contractuel que nous espérons être en mesure de vous soumettre le plus rapidement possible.

La congrégation demande et obtient que ces terrains deviennent partie intégrante du bail emphytéotique signé en 1965 aux conditions inhérentes à ce contrat. Enfin l'entente est signée devant Maître Jacques Morand de la firme Morand Forget Grenache Couture, notaires le 16 décembre 1994.

Le Scoop Régional écrivait que M. Cauchon, responsable du Bureau fédéral de Développement régional «annonce que la municipalité de Châteauguay procédera à des travaux d'aménagement et à la mise en place d'équipements récréo-touristiques et culturels dans le secteur du marais de la commune «afin d'y aménager un Parc de la Commune.»

Dans un article intitulé: Parc de la Commune: redonner les rives aux Châteauguois et Châteauguoises, Marie Vieira écrit:

Certains citoyens se sont habitués à ce coin de communauté et la chrérissent particulièrement pour ne pas avoir envie de l'ouvrir à l'ensemble de la population châteauguoise. Une autre hypothèse est reliée au fait que la Ville a demandé le départ de 12 roulottes et que ses occupants s'y opposent. Il est donc prévisible de croire que le projet sera contesté. Il faut ajouter que la municipalité administrant dans l'intérêt de la communauté, il est inévitable de créer des insatisfactions.

ÉVICTION DE RÉSIDENTS

«Les résidents font des démarches et proposent un plan pour maintenir leurs résidences sur les lots actuels.» La ville défend ses positions; il y a «Éviction des résidents de la commune (12 familles) en janvier 1999. Les propriétaires riverains qui voulaient empêcher la création d'un parc linéaire échouent dans leurs démarches.» (1A11 6.14)

Finalement, «le 16 novembre 1999 [...] le contentieux entre la Ville de Châteauguay et les résidents de la commune est maintenant réglé.

- Ceux-ci ont abandonné leurs maisons moyennant une indemnité qui a été versée par la Ville de Châteauguay.
- Le règlement a satisfait toutes les parties et évité des dépenses inutiles. L'issue de cette affaire est donc heureuse et il faut s'en féliciter.» (1Ak 6.22)

Mme Maria Vieira conclut ainsi son article sur le Parc de la Commune;

Quels sont les changements majeurs que l'on pourra constater dans ce secteur? D'abord des aires de stationnement, de pique-nique et une piste cyclable. Ensuite modification du trajet autobus. Selon la Ville, la Fondation de la faune du Québec et la Congrégation des Soeurs Grises, ce projet vient améliorer ce secteur et permet de faire bénéficier à l'ensemble des Châteauguois et Châteauguoises des couleurs d'un coucher de soleil au bord du lac Saint-Louis et de la rivière Châteauguay.

Quant à la partie de la Commune dont la Fondation veut se porter acquéreur, elle ne serait pas vendue, mais pourrait faire également partie de l'Entente, ce point serait toutefois sujet aux droits de la ville de Châteauguay, qui en a présentement l'exclusivité en vertu du bail emphytéotique exécuté devant notaire le 6e jour de décembre 1965. (IV, 65)

15. CONSTRUCTIONS

AU DÉBUT

La vieille **TOUR** surmontée d'une statue de saint Joseph que l'on voit sur l'île Saint-Bernard était là quand Mère d'Youville fit l'acquisition de la Seigneurie de Châteauguay en 1765; c'était le moulin banal que M. Lemoyne avait fait construire, probablement en 1686, en réponse à une ordonnance du roi de France: «Le 4 juin 1686, le Roi fit sortir un arrêt portant OBLIGATION à tous les Seigneurs de bâtir des moulins dans leur Seigneurie dans le terme d'une année.» (Me,5)

A cette époque, se trouvaient de plus sur l'île Saint-Bernard:

- la **MAISON SEIGNEURIALE** en bois de 20 x 50,
- une **ÉCURIE** en bois de 30 x 12,
- une **GRANGE** en pierre de 60 x 30,
- une **ÉTABLE** en bois de 40 x 20. (Me,5)

AU TEMPS DE MÈRE D'YOUVILLE

Le moulin banal de l'île Saint-Bernard, au pied du monticule du calvaire, était exposé à toute la violence des vents et trop éloigné de la plupart des censitaires obligés d'y apporter leur grain. Mère d'Youville procéda à la construction d'un autre **MOULIN** au mois de février 1765; 70 x 36 pieds, à une lieue du manoir puis d'un **CANAL** de 280 pieds destiné à amener l'eau au moulin et d'une **DIGUE** de 400 pieds de large.

échelle 1:50

Le barreau.

limitation

1881
1884
1887
1891

Vierge.

La jardine.

Stangard: 55 x 36

Chapelle
Vierge de la croix
1884
64 x 34.

Manoir
1880
42 x 22
Manoir 1881: 55 x 42
Maison: tout française
1881. 55 x 40.

Bâtiment
1881
45 x 34

Vierge.

Source 100 x 36 - 1891.

Source - Cour 100 x 100.

Arbres des poudres
50 x 38. (en. 1891).

Stable 100 x 20

Source - Cour
150 x 150

Stangard 55 x 36
1891

Stangard 50 x 36
1891

Manoir
100 x 30

Stables: 90 x 20
1892

Arbres. 50 x 38.

Source 44 x 20
1891

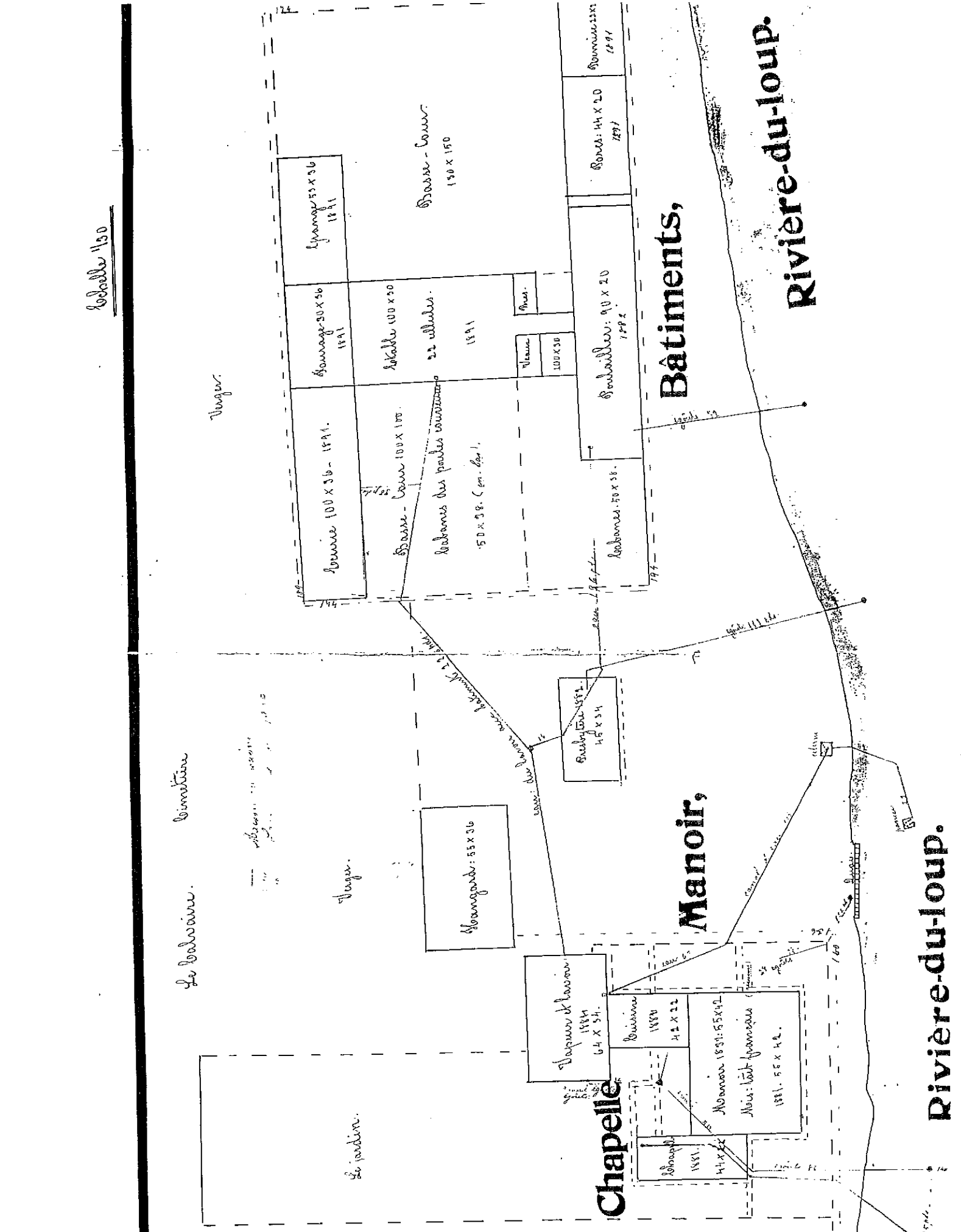
Bâtiments,

Manoir,

Chapelle

Rivière-du-loup.

Rivière-du-loup.



Mère d'Youville fit aussi construire sur l'île Saint-Bernard:

- une **GRANGE** de 50 x 30 pieds ,
- une **BOULANGERIE**,
- une **ÉCURIE** aussi en pierre 60 x 30. (L3/C3,2)

Mère d'Youville fit marcher de pair avec la construction du moulin, celle d'une étable sur l'île Saint-Bernard. Solidement construite en pierre de cailloux, cette étable a subsisté jusqu'au 3 juin 1900. [...] La même année fut démolie la grange en pierre ornée de meurtrières* qui se dressait sur la pente du coteau et qui avait été élevée, dit-on, sous les Robutel de Lanouë, pour servir, en cas d'attaque, de pièce de fortification. ou de redoute. (L4/Me3,p.56)

«En 1770, notre Mère d'Youville fit construire une écurie en pierre contiguë à l'étable.»

*Si on se rappelle que qu'une "meurtrière" est «une fente verticale pratiquée dans un mur de fortification pour jeter des projectiles ou tirer sur les assaillants» on comprend que ces constructions pouvaient également servir de défense en cas d'attaques.

APRÈS 1771

«La **MAISON SEIGNEURIALE** en bois fut, en 1774, remplacée par une maison en pierre construite sous Mère Despins d'après les plans tracés par Monsieur Montgolfier.» (Me,5)

VERS 1836

Vers 1836, soeur McMullen écrit au sujet de l'île Saint-Bernard:

Les bâtisses qui y sont construites consistent en une **maison de pierre** de cinquante-six pieds de front sur quarante pieds de profondeur dont le front et les pignons sont entourés d'une terrasse de six pieds de large, environ cinq pieds de haut sur laquelle on peut respirer l'air frais du lac. L'intérieur de la maison est distribué de manière à donner un espace suffisant aux soeurs et au fermier. (L4/Me1, p.2)

- Une **étable de pierre** de soixante pieds de front sur trente-six de profondeur;
- Une **étable de bois** de trente-six pieds de front sur trente de profondeur;
- Une **grange de pierre** de cinquante-cinq pieds de front sur trente pieds de profondeur;
- Une **bergerie en bois**;
- Une **petite maison en pierre** et autres dépendances;

Toutes ces bâtisses sont couvertes de bardeau, le tout en bon ordre.
(L4/Me1, p.2)

EN 1910

On trouve relativement peu d'informations concernant les bâtiments qui se trouvaient sur l'île Saint-Bernard à différentes époques. Mais un plan intitulé: Plan des canaux: "Châteauguay 1910" comble, en partie ces lacunes:

Si on suit le plan, en commençant au bas à gauche et en remontant, on trouve:

- **manoir** (1837) 55 X 42
- **cuisine** (1884) 42 x 22
- **lavoir - vapeur** (1884) 64 x 34
- **hangar** 56 x 36
- **presbytère** (1882) 45 x 34 (Il s'agit sans doute de la maison des hommes)

Et en se déplaçant de la gauche vers la droite, dans la partie supérieure:

- **écurie** (1891) 100 x 36
- **fouirage** (1891) 30 x 36
- **grange (1891)** 58 x 36
- **étable** (1891) (sous le local "fourrage") 100 x 50 - 22 cellules
(dans la partie sud de l'étable on trouve deux petites sections: veaux - porcs)
- **grange** 1891 53 x 36

Partie inférieure, commençant sous l'item "étable":

- **poulailler** (1882) 90 x 20
- **porcherie** (1891) 44 x 20
- **remise** (1891) 28 x 20

D'autres informations concernant les bâtiments qui ont été construits puis démolis sur l'île Saint-Bernard ou qui existent encore nous sont fournies par des notes glanées ici et là ou par des demandes adressées à l'administration générale: ces demandes ayant été acceptées, on peut dire que les travaux approuvés ont sans doute été réalisés.

«En 1951, les bâtiments subirent de grandes transformations afin de loger le troupeau de la ferme Saint-Charles.» (Le Saint-Bernard Classique, p.19)

BOULANGERIE

«1770 **BOULANGERIE** bâtie en bois 22 x 25 et une bâtisse en pierre attenante à la boulangerie 22 x 25 pour y placer le four. La partie en bois a subsisté jusqu'en 1836 et la partie en pierre existait encore en 1874.» (C2,5)

«En 1836, la **BOULANGERIE** fut démolie, la **BÂTISSE EN PIERRE** qui lui était contiguë fut restaurée et aménagée pour loger les employés de la ferme jusqu'à l'année 1882 où elle fut démolie à son tour et où l'on construisit pour les employés la **MAISON EN BOIS** qui sert à la fois d'habitation pour le chapelain.» (Me3,p.56)

CABANE À SUCRE

Il semble que ce soit vers 1972 qu'on cessa l'exploitation de l'érablière; et le «29 mai 1973, une demande est adressée pour démolir la **CABANE À SUCRE**. Raisons: Le coût élevé de la main d'oeuvre - Cette partie de l'île subit de fortes inondations - Cette cabane devient un lieu de rendez-vous pour la jeunesse et les jeunes y exercent un vandalisme dispendieux.» (A2,88)

CAMP SANCTA MARGARITA (Voir Kiosque Sancta Margarita)

CANAUX

Un plan qui date de 1910 montre la série de canaux et d'égouts qui ont été réalisés afin d'assurer un service plus efficace des bâtiments de ferme.

DIGUES

On parle de plusieurs digues dans les documents relatifs à Châteauguay.
«Mère d'Youville procéda à la construction d'un autre moulin au mois de février 1765; 70 x 36 pieds, à une lieue du manoir puis d'un **CANAL** de 280 pieds destiné à amener l'eau au moulin et d'une **DIGUE** de 400 pieds de large.»

*La **DIGUE** haute de 9 1/2 pieds a causé de grands dommages aux terres au départ des glaces, payé pour dommages causés par la digue.»

«1857 - Perte de procès pour dommages causés par la digue.»

«1863 - La glace emporte la partie haute de la **DIGUE**.»

«1886 - Nouvelle **DIGUE** construite pour le moulin à farine - la digue emportée par la glace.»

«Le moulin à farine en pierre, à trois étages de Sainte-Philomène comportait aussi une **DIGUE**.»

ÉCOLE

La première école fut construite en 1884, mais le curé y contribua très généreusement. Les Soeurs Grises l'ont achetée en 1889. L'école construite en 1942 l'a été aux frais des soeurs.

du kiosque à une soeur qui se rendra responsable du bon ordre et de la discipline. (L47/D1,1)

Les soeurs en repos à Châteauguay pouvaient elles aussi l'utiliser, y faire la cuisine, s'y reposer.

«11 septembre 1958 - Une demande est adressée pour construire une addition au camp Sancta Margarita, une **salle à manger**» Ce camp étant fréquemment l'objet de vol et de détérioration, il fut finalement démoli.

LAITERIE

«Avril 1952 - Projet de construction d'une **LAITERIE**.» (A1,47) On peut penser que la maison construite pour l'aumônier vers 1911 ait servi, du moins pendant une certaine période, de laiterie. Par la suite, un autre bâtiment fut construit à cette fin.

LAVOIR

«En arrivant au manoir, une bâtisse en briques à deux étages, ayant l'aspect d'une chapelle, attire les regards. Construite en 1919, en vue d'une oeuvre qui n'eut pas de suite, elle a permis la double installation des pouvoirs à vapeur et d'une buanderie moderne.» Depuis, le lavoir a été déménagé dans le manoir en 1964 et l'ancien lavoir sert maintenant de local pour les services techniques.

MAISON DE FERME

En 1900, «l'île Saint-Bernard possède aussi [...] une **MAISON DE FERME** (44 x 22). C'était une maison à deux étages, qui fut habitée par le contre-maître et sa famille. Elle était située à l'est du pont; elle n'existe plus aujourd'hui.

MAISON DE REPOS

Que fut-il entendre par "maison de repos"? S'agit-il du Sanatorium ou de la maison qui abritait autrefois le chapelain et les employés? On serait porté à croire qu'il s'agit de l'ancienne maison des hommes que l'on appelle Villa Margarita et qui sert à héberger des soeurs en repos qui préfèrent demeurer là plutôt qu'à la Maison de Retraites.

MAISON DE RETRAITES

Le 18 juin 1946, ouverture d'une aile appelée Sanatorium qui comprend soixante chambres pour le repos et la convalescence des soeurs. En 1964, un nouveau pavillon de repos et de retraite, avec 120 chambres, remplace le Sanatorium. L'inauguration a lieu le 16 juin. Plusieurs ecclésiastiques ont participé à la cérémonie

ÉCURIE

«En 1767 et 1768, notre mère a fait construire une grange. J'ai déjà mentionnée que la grange, **ÉCURIE** et poulailler avait été construits en pierre» encore.» (C2,5)

«L'écurie en pierre fut démolie; de nouveaux bâtiments furent construits plus loin par Mère Filiatrault.»

ESCALIER

1923, 23 juin - «Construction d'un **ESCALIER** vers le kiosque de la croix.»
«L'escalier, muni de remparts, compte 58 marches.»

ÉTABLE

Durant les années 1767-68, Mère d'Youville fit marcher de pair avec la construction du moulin celle d'une **ÉTABLE** sur l'île Saint-Bernard. Solidement construite en pierre de cailloux, cette étable a subsisté jusqu'au 3 juin 1900 où elle a été démolie pour faire place aux bâtiments qui existent encore aujourd'hui (Me3, p.54-5)

- Août 1928 Réparations à l'**ÉTABLE** (exigées par Bureau d'Hygiène) «faire une laiterie - mettre l'étable à la place de l'écurie - refaire l'intérieur en entier, planchers en ciment.» (A1,14)

«7 mai 1930 - demande pour agrandir l'**ÉTABLE** par le côté sud en y ajoutant 20 places. (plus de vaches, plus de revenus...)» (A1,19)

GLACIÈRE

«1919 - Construction d'une **glacière**.» (C5,184)

«3 février 1941 - Construire une **chambre** pour les soeurs (bâtisse ancienne glacière)»

GRANGES

«En 1767 fut démolie la **GRANGE** en pierre ornée de meurtrières qui se dressait sur la pente du coteau et qui avait été élevée - dit-on sous les Robutel de La Nouë pour servir, en cas d'attaque de pièce de fortification ou de redoute.» (Me3, p.54-5)

«En 1767 et 1768, notre mère a fait construire une **GRANGE** en pierre; la grange, l'écurie et le poulailler avaient été construits en pierre». (C2,5) (Il n'y a pas d'autre grange bâtie en pierre sur l'Isle à part celle-ci) (L3/C2,3.1)

«7 février 1954 - Demande pour convertir en deux logements pour les employés mariés, la **GRANGE** sur le chemin à côté de l'école Saint-Joseph; impossible de trouver des logements à Châteauguay.» Ces deux logements, vers la fin des années '90, furent vendus à M. Alain Côté et furent la proie des flammes lors des travaux de rénovation par le nouveau propriétaire.

«8 avril 1958 - Aussitôt après le dîner, Mère Assistante générale, Mère Hilda Huntington et mère Alice Laverdure se rendent à Châteauguay où a lieu, par le R.P. Paul Desjardins, o.p., président, la bénédiction d'une vaste **GRANGE** construite et aménagée selon les exigences du ce vingtième siècle progressif.» (Annales 1958, p.899-900)

HANGAR

«... **HANGAR** en dessous du dortoir» (A1,26)

KIOSQUE (Monument)

Le kiosque sur la butte que l'on appelle un monument a été construit en 1854 pour servir de base à la croix.

8 avril 1922 - Est-il une Soeur Grise qui ne connaisse cet abri rustique sur la butte de Châteauguay, où l'on aimait s'asseoir après une visite aux chères mortes. La foudre l'a frappé hier soir. C'est une religieuse qui a vu les flammes et en a averti la supérieure. Celle-ci s'est rendue sur les lieux avec des employés qui, au moyen de câbles, ont tiré la Croix du brasier. Elle était déjà brûlée à la base, mais le Christ restait intact. (C2,58)

En 1890-1891, le monument fut refait de forme hexagonale. «Ce nouveau monument a été élevé sur les fondations de l'ancien, il est par conséquent de forme hexagonale et de 17 pieds de diamètre; de plus, il est entièrement fermé par des persiennes.» (Circulaire mensuelle 5, 1892-1895, p.221-222-223)

KIOSQUE SANCTA MARGARITA

Vers 1950, lorsque les bâtiments qui appartenaient au Camp Le Grillon eurent été déménagés, il est resté sur le terrain, un kiosque qui s'y trouvait probablement lors de l'arrivée de l'oeuvre des enfants handicapés. Ce bâtiment fut réparé et devint le **CAMP Sancta Margarita** ou le **Kiosque Sancta Margarita**.

Le camp (ou kiosque) Sancta Margarita a été aménagé en vue de favoriser nos missions qui désiraient y envoyer un groupe de soeurs ou d'enfants pour une journée de détente. A cette occasion, nos soeurs du Manoir et du Sanatorium devront leur en laisser l'usage. [...] La directrice du sanatorium confiera la clé

ainsi que le député et son épouse, des religieuses d'autres congrégations, et évidemment des Soeurs Grises en grand nombre. Cette grande maison porte le nom de manoir d'Youville depuis 1978. Le public y est accueilli.

La construction de la maison de retraites fut terminée 1964; elle est située sur l'emplacement occupé naguère par le Sanatorium qui fut déménagé derrière la maison des employés.

MAISON DES HOMMES

La maison où logeaient les hommes est parfois appelée "**Maison des Employés**" et plus rarement, "**Presbytère**".

«1770 - Boulangerie bâtie en bois 22 x 25 et une bâtisse en pierre attenante à la boulangerie 22 x 25 pour y placer le four. En 1836, la boulangerie fut démolie, la bâtisse en pierre qui lui était contiguë fut restaurée et aménagée pour **LOGER LES EMPLOYÉS** de la ferme jusqu'à l'année 1882 où elle fut démolie à son tour et où l'on construisit pour les employés la maison en bois qui sert à la fois d'habitation pour le chapelain.» (Me3,p.56)

La résidence du chapelain était située au premier étage de la maison des hommes. «1919 - **ADDITION, MAISON DES EMPLOYÉS**. On a construit une chambre en dehors mais attenante à la maison du Père Chapelain.» (A1,16) Cette chambre avait pour but de lui assurer plus de tranquillité.

«Mars 1948 - Demande pour réparer la maison des hommes.» (A1,39)
«Mai 1973 - Demande que le 2e étage libre serve à entreposer de vieux meubles; le premier étage logerait l'aumônier et un employé, Fernand Gauthier, (qui garderait) la résidence quand il n'y reste personne d'autre.»

MAISON DU CHAPELAIN

Les aumôniers demeuraient au premier étage de la maison des hommes. Cependant, en 1911, l'aumônier, «se trouvant très fatigué par les hommes employés», on construisit une maison à deux étages, à une distance de sept arpents (500 pieds). On est porté à croire que cette maison existe toujours et qu'elle a été intégrée à des bâtiments construits ultérieurement.

MAISONS POUR LES EMPLOYÉS MARIÉS

Grange

«7 février 1954 - Demande convertir en deux logements pour les employés mariés, la **GRANGE** sur le chemin à côté de l'école Saint-Joseph, impossible de trouver des logements à Châteauguay.» Dans les années '90, ce bâtiment fut vendu à M.

Alain Côté. Cette maison a été détruite par le feu lors des rénovations par le propriétaire.

Première école

«1954 - L'ANCIENNE ÉCOLE abrite deux employés et famille.» (A1,52) Cette construction a été déménagée de l'autre côté du chemin et se trouve maintenant au bord de la rivière Châteauguay, près du pont.

École Saint-Joseph

«15 juillet 1957 - Demande pour transformer l'ÉCOLE SAINT-JOSEPH en logement pour un employé marié.»

MANOIRS

Le premier manoir fut construit par le Sieur LeMoyne, le deuxième, par les Soeurs Grises en 1774 et le troisième en 1837. Le **MANOIR** actuel fut reconstruit sur les fondations de celui de 1837 et subit par la suite de nombreux aménagements et transformations particulièrement en 1881 et en 1963.

MOULINS

Le premier **MOULIN**, celui que l'on aperçoit sur l'île Saint-Bernard, a été construit probablement en 1686. Un autre **MOULIN**, que l'on appelle l'ancien moulin a été construit en 1766 ou 1767, sur l'autre rive de la rivière Châteauguay et un autre encore en 1839, et enfin celui de Sainte-Philomène en 1854.

«Le 9 juillet 1985, une demande est acheminée pour remettre en état le dôme du **CHARNIER** et la statue de saint Joseph qui est tombée "le 3 juillet dernier".» (A1,98)

MONUMENT Voir Kiosque

PISCINE

Le texte suivant a été préparé par Soeur Cécile Deshaies qui remplaça l'économe générale absente, avant d'être nommée elle-même à cette fonction.

En remplaçant soeur Jacqueline Lacroix en janvier 1970, je reçus le dossier relatif à un début d'étude pour la construction d'une **PISCINE** à Châteauguay parce que le lac Saint-Louis était pollué. Ce fut mon premier travail comme économe générale.

Avec l'aide de M. Lucien Isabey et de M. Bernard Aubry, le projet fut mis en marche avec les plans préparés par ce dernier. Un contrat fut approuvé par l'administration générale et signé avec une compagnie.

Le travail allait bon train mais lors d'une visite sur les lieux avec M. Aubry, quelle surprise, selon le grillage en place, les plans n'avaient pas été suivis en ce qui concernait la profondeur: on préparait une piscine pour enfants quoi! Par chance, j'étais une nageuse. Nous nous sommes objectés au coulage du ciment après avoir demandé de refaire le travail selon la profondeur requise. Le lendemain ou les jours suivants, je retourne à Châteauguay avec M. Aubry pour constater que le ciment était coulé.

Soeur Georgette Leduc, supérieure générale, fut informée et la compagnie reçut l'ordre d'arrêter les travaux. La compagnie fut avisée de démolir à ses frais le travail accompli.

Une nouvelle entente permit de faire une correction, à nos frais, à la partie profonde. Il s'agissait d'éliminer une pointe de terre qui s'avavançait et réduisait trop cette partie. Peu après, M. Raymond Gauthier, surintendant au Manoir d'Youville, s'occupa du travail de paysagement de la piscine.

POULAILLER

«En 1767 et 1768, notre Mère a fait construire une grange. J'ai déjà mentionnée que la grange, écurie et **POULAILLER** avait été construits en pierre.» (C2,5) Sur le plan de 1910, le poulailler est situé juste au sud de l'étable.

PRESBYTÈRE Voir Maison des hommes

QUAI

Le 13 octobre 1952, une demande est acheminée pour réparer le **QUAI**. (A1,48) (C2,58)

REMPART

«29 mai 1973 - Demande «La crue des eaux ronge de plus en plus le bord de l'île. Nous perdons un pied de terrain par année. Demande de prolonger le **REMPART** de ciment sur le bord de la rivière du côté du lac, i.e. du Manoir à la Maison de Retraites.» Pour empêcher l'érosion, on a ajouté un treillis renforcé de petites pierres..

RUCHER

11 mars 1947 - Demande pour construire un laboratoire pour le rucher (A1,30)

11 mai 1947 - Demande pour compléter l'installation de l'outillage du rucher. (A1,35)

SANATORIUM

En 1945, on ajoute une aile au Manoir; on l'a appelé Sanatorium. «On étudie présentement, l'opportunité d'étendre à tout le manoir le nom de Sanatorium (Annales 1945-1946, p.279) Le sanatorium qui comprend 60 chambres, a ouvert ses portes le 18 juin 1946.

Vers 1964, la décision est prise de déménager le sanatorium et de construire sur l'emplacement qu'il occupe une maison de retraites. Le sanatorium est déménagé en face du pont, à peu près où se trouve la piscine. Déménager cette bâtisse pose beaucoup de problèmes mais il s'effectue avec succès et commence le 26 juillet 1962. Durant une dizaine d'années il logera des soeurs et les filles employées. Puis il sera démoli.

VILLA MARGARITA

On trouve parfois l'expression "maison de repos". Que fut-il entendre par "maison de repos"? On peut croire qu'il s'agit de l'ancienne maison des hommes qui par la suite a été aménagée pour des soeurs viennent s'y reposer et qu'on appelle Villa Margarita.

16. CROIX

Depuis 1832, une imposante croix se dresse sur la colline de l'Île Saint-Bernard. Celle que nous apercevons aujourd'hui est la cinquième croix à occuper cet emplacement.

TERMES UTILISÉS

Il convient d'indiquer le sens de quelques termes utilisés dans cette partie de notre étude.

Calvaire - croix en plein air destinée à rappeler la passion du Christ.

Butte - petite colline.

Croix - pièce de bois à deux branches transversales.

Crucifix - objet de piété en forme de croix surmonté d'un "corpus" i.e. d'une représentation du corps du Christ.

Monument - il s'agit dans ce texte d'une construction appelée aussi kiosque ou petit pavillon ou improprement "gazebo".

On doit souligner que les documents dont nous disposons ne concordent pas toujours car on trouve parfois, pour un même événement, des dates différentes, des informations divergentes dans le déroulement des événements et les noms des personnes impliquées dans ces événements.

1ère CROIX (1832)

ÉRECTION D'UNE CROIX

En 1832, le choléra sévissait à Châteauguay. A la demande du Rév. Pierre Grenier, alors curé de Châteauguay, une croix fut érigée sur la Butte chez les Soeurs, sur l'Île Saint-Bernard, ainsi qu'à plusieurs autres endroits dans la paroisse où les habitants se rendaient pour implorer la cessation du choléra qui faisait de nombreuses victimes. Les neuvaines de prières se succédaient presque sans interruption. Ces prières furent exaucées et le fléau disparut. (C2,25)

En 1854, «... un ouragan renversa la croix plantée en 1832. On décide d'en ériger une autre pour la remplacer.» Cependant, dans un autre document on lit: «22 août 1854 - l'ancienne croix en bois rouge, plantée en 1832 par M. Grenier, curé de la paroisse, sur la butte de l'Île Saint-Bernard, étant tombée par suite de sa vieillesse, on songea à la remplacer par une nouvelle.»

2e CROIX (1854)

PROJET

Dans L'Ancien Journal, Mère McMullen écrit: «... on désira de la faire simplement renouveler, mais d'une raison à l'autre, le plan de la croix prenait une autre forme.» (C2,25) «En conséquence, notre mère [Mère Julie Deschamps] chargea la Soeur Dépositaire [Soeur Reid] résidente au manoir, de faire faire un joli petit monument, en forme de berceau, dans lequel on pourrait aller prendre le frais. Ce monument surmonté par la croix devait lui servir de pied.» (C2,58)

MONUMENT

«On fit construire une maçonnerie(sic) en pierre afin de la consolider. A cet effet, une excavation de dix-huit (18) pieds de circonférence, fut pratiquée au sommet du tumulus.» (C2,58)

CROIX

«On finit par faire un monument surmonté d'une croix avec un Christ d'au moins six pieds de haut.» «La croix posée au sommet de ce monument s'élevait à 45 pieds de haut à partir du sol.»

CRUCIFIX

«Le crucifix antique de l'église Notre-Dame, sculpté en 1738 pour le maître-autel [...] fut posée sur cette croix du monument.»

On possède des informations différentes relatives au Christ de cette croix.

1ère VERSION

Dans les notes rédigées par Soeur McMullen on lit:

Ce Christ a été fait par Ls Métivier, sculpteur à Montréal, c'était un coup d'essai. Il en fit don aux Messieurs du Séminaire. Ces Messieurs ne sachant pas probablement où le placer le mirent dans le grenier de l'église de Notre-Dame de Bonsecours. Notre bon M. Matte nous donna l'idée de le demander et nous dit qu'il y avait près de TRENTE ans qu'il était là. Nous en fîmes la demande de suite. Il nous a été accordé le 19 juin 1854. (C2,25)

2e VERSION

En 1854, la croix érigée sur la butte de l'île Saint-Bernard fut remplacée par un monument surmonté d'un crucifix dont Soeur Gadbois décrit ainsi l'origine: Notre très honorée Mère Deschamps ayant fait des recherches minutieuses sur la vie de notre Vénérable Mère et sur les premiers temps de l'institut a trouvé que le gigantesque crucifix qui domine au sommet de la butte est véritablement celui qui fut placé au-dessus du maître-autel de la première église paroissiale de Ville-Marie en 1738. Par conséquent, le même dont il est question dans la vie de Notre Mère Fondatrice écrite par Père Sattin. Il dit que ce crucifix est l'oeuvre d'un honnête citoyen de la ville du nom de Antoine Labrosse, sculpteur de profession, homme d'une vie exemplaire qui fit ce travail de ses mains pour l'offrir en don à cette église. Ce fut à l'occasion des cérémonies solennelles de son installation que Notre Mère d'Youville, alors infirme par la cruelle maladie de genou que nous savons, se fit transporter à l'Église. Et là, devant cette image du Rédempteur, au pied de laquelle nous avons aussi prié avec ferveur, elle supplia avec insistance Notre Seigneur de lui rendre une santé qui semblait nécessaire à l'établissement de son oeuvre naissante. Nous savons que Notre Seigneur pour l'éprouver parut sourd à sa voix. Mais que d'émotions fait naître la pensée que le signe de notre rédemption a vu les larmes, entendu les soupirs et les supplications de notre Sainte Fondatrice. (Me5)

Lors de la démolition de l'ancienne église Notre-Dame, ce même crucifix fut relégué dans les greniers de l'église de Notre-Dame de Bonsecours. En 1854, Monsieur Provost S.S., curé de Notre-Dame, en disposa en faveur de la Communauté. Enfin, le 25 août de la même année, Mère Deschamps, alors Supérieure Générale, de concert avec ma soeur Reid, chargée de l'administration de l'île Saint-Bernard, firent remplacer la croix érigée en 1832, par ce crucifix dont on avait rafraîchi les peintures, et que l'on avait fixé sur une croix neuve. (Annales, 1888-1892, p.354-6)

BÉNÉDICTION

Par les soins de Soeur Reid, l'érection de ce monument se trouva achevée pour le 22 août [1854], jour qu'on avait désigné pour en faire la bénédiction. Notre bon père, M. Faillon, qui avait été invité pour présider à cette belle fête, avait eu la bonté d'accepter l'invitation. Notre Mère Supérieure (Mère Deschamps) s'était rendue la veille ainsi que quelques soeurs qu'elle avait amenées avec elles. [...] Nous étions au nombre de seize (16) soeurs. De grand matin nos voitures partirent pour aller au-devant de M. Billaudèle, supérieur, et de M. Faillon, qui devaient traverser en steamboat au Sault. Mais arrivés à Lachine, ils trouvèrent que le steamboat était déjà parti et ne purent se résoudre à traverser en petit canot. Ils prirent donc la résolution de s'en retourner au Séminaire. [...] Tous les curés des environs avaient été invités par écrit, à venir assister à la bénédiction, et en même temps à prendre le dîner au manoir. Presque tous se firent un plaisir de répondre à notre invitation en sorte qu'ils se trouvèrent dix-sept (17) prêtres ou ecclésiastiques à table. Après le dîner les Messieurs prêtres [...] se dirigèrent en ordre de procession vers le monument. Les soeurs suivaient le clergé, en chantant le psaume Miserere. Arrivées sur la colline où étaient réunis une grande partie des habitants de la paroisse, le clergé entra dans le monument [...] et notre cher Père Granet qui présidait la cérémonie, [...] fit un discours très pathétique sur l'objet de cette fête, exaltant le culte de la croix, et félicitant la communauté d'avoir en si grande vénération et d'avoir reçu cette dévotion en héritage de la Vénérable Mère Fondatrice. Le discours étant fini, il procéda à la bénédiction de la croix. Pendant la cérémonie, les sauvages du Sault arrivèrent à pleins canots pour y assister. Aussitôt qu'il eurent mis pied à terre, ils s'attroupèrent au pied de la colline et entonnèrent en leur langue le chant de O Crux Ave. [...] Vers quatre heures de l'après-midi, notre cher Père Granet, ainsi que M. Dowd, Bararin, Chaniel, P.S.S. [...] s'embarquèrent dans notre chaloupe et nos hommes les conduisirent jusqu'à Lachine. (C2,58)

«La croix ou plutôt le crucifix qui fut élevé sur le calvaire de Châteauguay avait été donné à la communauté par M. Billaudèle.» (C2,58)

Ailleurs on indique: «Des fondations solides furent creusées. 18 pieds de circonférence en maçonnerie. La croix posée au sommet de ce monument s'élevait à 45 pieds de haut à partir du sol. Le crucifix antique de l'église Notre-Dame, sculpté en 1738 pour le maître-autel [...] fut posé sur cette croix du monument.»

CHUTE DE LA CROIX

Une tempête furieuse s'est fait sentir au Manoir de Châteauguay, le 13 janvier dernier [1889], on aurait pu croire que tous les vents étaient déchaînés à la fois. Aussi cet ouragan dévastateur, a-t-il marqué son passage d'une manière bien pénible pour nous. Le calvaire qui dominait la petite colline de l'île S. Bernard a été rasé et transporté à près de trois quarts d'arpent de distance; les statues, la croix, le Christ, tout est brisé en pièces. Cette ruine est d'autant plus pénible qu'elle fait disparaître pour toujours un de nos souvenirs historiques. Il est vrai qu'il n'a pas toujours été exposé aux injures de l'air et aux intempéries des saisons. Sculpté par un citoyen de Montréal, du nom de Antoine Labrosse, ce monsieur l'avait offert à l'église Notre-Dame, le 25 août de la même année. (Annales, 1888-1892, p.354-6)

En 1854, M. Provost, p.s.s. curé de Notre-Dame le donna à la communauté. Quelques mois plus tard, Châteauguay en était gratifié et le conserva jusqu'au 13 janvier 1889, jour où un ouragan vint mettre en pièces la précieuse relique. La "Butte" restait déserte. (Annales 1922, p.98)

3e CROIX (1891)

«Deux ans plus tard, grâce aux aumônes recueillies par Soeur Duhault on put faire venir de France un nouveau Christ en fonte qu'on a fixé à une croix haute de 45 pieds.» (Annales 1922, p.98) Cette croix [...] est entièrement recouverte de fer-blanc.

«Le Christ mesure 7 pieds de haut. «Les frais encourus à cette occasion se sont élevés à \$230.00.» (C2,58) Le Christ paraît de grandeur naturelle. [...] Nous l'avons fait importer de France; il vaut \$115.00. (Circulaire mensuelle 5, 1892-1895, p.221-222-223)

ÉRECTION

«16 septembre 1891 - Aujourd'hui, à Châteauguay, s'est fait l'érection du magnifique crucifix qui remplacera désormais celui que la tempête renversait au 13 janvier 1890.»

BÉNÉDICTION

«Il fut béni solennellement le 25 juillet 1893...» (Annales 1922, p.98)
C'est le vicaire général du diocèse de Valleyfield, M. C.A. Santoire qui procéda à la bénédiction.

[...] la procession partit de la chapelle du Manoir pour se rendre au Calvaire. Durant l'ascension, on récitait le chapelet. En arrivant au pied de la croix, les soeurs chantèrent trois fois "O Crux ave, spes unica." Puis eut lieu la bénédiction solennelle de la Croix et de la statue de l'Immaculée Conception et de celle de saint Joseph. La cérémonie se termina par un cantique "Le Crucifix" et, au retour, on continua à réciter le chapelet.

Cette croix qui domine et protège notre solitude de Châteauguau a 45 pieds de hauteur; elle est entièrement recouverte de fer-blanc. Le Christ paraît de grandeur naturelle. Il est en fonte et mesure 7 pieds. Nous l'avons fait importer de France; il faut \$115.00. Ce nouveau monument a été élevé sur les fondations de l'ancien, il est par conséquent de forme hexagonale et de 17 pieds de diamètre; de plus, il est entièrement fermé par des persiennes. [Circulaire mensuelle 5, 1892-1895, p.221-222-223]

Le président de cette cérémonie a écrit: «Nous, soussigné, Camille-Amable Santoire, [...] avons béni solennellement la Croix érigée sur le sommet du Calvaire, dans la dite Ile Saint Bernard, ainsi qu'une statue de l'Immaculée Conception au pied de cette Croix, et une statue de Saint- Joseph surmontant le toit de la petite tour (Ancien moulin à vent) ... (C2,58)

INCENDIE

- ... incendie qui nous touche de près [...] Est-il une Soeur Grise qui ne connaisse cet abri rustique sur la butte de Châteauguay, où l'on aimait s'asseoir après une visite aux chères mortes... La foudre l'a frappée hier soir. C'est une religieuse qui a vu les flammes et en a averti la supérieure. Celle-ci s'est rendue sur les lieux avec des employés qui, au moyen de câbles, ont tiré la Croix du brasier. Elle était déjà brûlée à la base, mais le Christ restait intact

4e CROIX (1922)

INSTALLATION ET INAUGURATION

3 septembre 1922 - La croix séculaire renversée par la foudre le 10 avril dernier a été réinstallée au sommet du tumulus de l'île Saint Bernard, et on en fait aujourd'hui l'inauguration et la bénédiction solennelle. (C2,58) «La

cérémonie a été présidée par M. l'Abbé Nazaire Bourbonnais, curé de Châteauguay.» (Me5)

«Le manoir manifeste une vive allégresse; oriflammes et drapeaux ondulent sous la brise embaumée.» (Annales 1922, p.230)

CROIX RENVERSÉE PAR UNE TORNADE

«Malheureusement, le mercredi, 19 janvier 1949, une tornade renverse la croix. Vers 10h45 une tornade souffle avec tant de violence que la glace du lac est soulevée et passe devant le manoir comme des feuilles d'automne et à une rapidité vertigineuse.» (Chroniques, 1949, p.74-5)

Montées à la butte, les soeurs constatent «le pitoyable état de la croix du Christ. Dans sa chute, le Corpus a les deux bras cassés en plusieurs menues pièces. [...] Tous les coeurs sont angoissés.» (Chroniques, 1949, p.74-5)

Les Annales ajoutent:

A midi, des Soeurs venues de Châteauguay annoncent que le grand crucifix dominant la butte a été renversé et brisé par une tornade, qui a également ravagé les localités avoisinantes. Ce Christ de fonte, installé en 1891, en est à sa deuxième chute; la foudre l'ayant terrassé en 1922. Réinstallé en septembre de la même année, il protégeait depuis le repos, temporaire ou éternel des nôtres, mais il reprendra bientôt son rôle tutélaire car on avise incessamment aux moyens de le restaurer pour le remettre en place. (Annales 1949, p.630)

5e CROIX (1949)

La croix qui surmontait le kiosque sur la butte de l'île Saint-Bernard renversée par une tornade le 19 janvier 1949 a été remplacée par une autre en fer fabriquée par M. Wilfrid Lanoix, plombier de la maison mère. Le Christ en fonte est resté le même sauf les deux bras qu'on a remplacés parce qu'ils étaient brisés. Cette croix a été bénie en juin 1949; elle mesure 18 pieds depuis le toit du kiosque.

Le vendredi, 17 juin 1949, la chroniqueuse écrit: «Nos hommes employés prêtent leur concours à ceux de la Maison mère pour monter la croix. On utilise à cet effet un tracteur avec la pelle mécanique.» Le lendemain, samedi 18: «On monte le Christ sur la croix. La croix domine de nouveau l'île Saint-Bernard.» (Chroniques 1949, p.87)

Cette croix a été illuminée le vendredi, 20 mai 1953. «Pour la première fois nous apercevons dominant la butte, la brillante croix lumineuse. Quelle belle surprise pour chère Soeur supérieure. Elle ne se lasse pas de l'admirer et de remercier d'avoir comblé ses vœux.» (Chroniques 1953, p.221)

17. DIGUE

Une digue, selon le dictionnaire Larousse, «est un «ouvrage destiné à contenir les eaux, à protéger contre leurs effets ou à guider leur cours.»

Chaque moulin possédait une digue. C'est ce qui explique qu'on dut en construire quelques-unes.

DIGUE (ANCIEN MOULIN)

Peu de temps après l'acquisition de la seigneurie, au mois de février 1765, pour remédier aux inconvénients du moulin qui se trouvait sur l'île «Mère d'Youville s'est mise en frais de faire un moulin [...] puis un canal de 280 pieds destiné à amener l'eau au moulin et une digue de 400 pieds de large. (L3/C3,2)

Quoiqu'indispensables, les digues ont causé des inconvénients à certains résidents et, par ricochet, aux Soeurs Grises, propriétaires des ces digues.

MISE EN DEMEURE

Une lettre de 1831 attribuée à Soeur Lemaire, supérieure de l'Hôpital Général, et au verso de laquelle on lit: "Papier utile en cas de difficulté pour la digue de la rivière de Châteaugay", nous apprend ceci:

VERS 1830

Il y a environ 30 ans la Supérieure de l'Hôpital Général de Montréal, reçut un ordre de Francis Winter l'agent alors de la Seigneurie d'Annfield, pour abattre la digue ou chaussée du Moulin de Châteaugay, parce que cette digue ou chaussée empêchait le poisson de monter et par conséquent empêchait les Sujets de Sa Majesté de vivre. Que la rivière du Loup, vulgairement dite Rivière Châteaugay étant navigable, nous l'avions barré par notre digue ou chaussé, que nous empêchions tous les transports.

La Supérieure envoya trois hommes à 15 lieues plus haut que le Moulin de Châteaugay, toujours sur la même Rivière, qui prirent des poissons qu'ils apportèrent, elle leur envoya porter deux Saumons à la Cour, qu'ils y

déposèrent sous leur serment, donc que le poisson montait. Messieurs Jonathan Sewell procureur général, et avocat général, et Stephen Sewell, avocat de la Supérieure demandèrent des témoins elle fit venir 30 témoins des plus anciens habitants, tous natifs de Châteauguay, qui, questionnés sous leur serment, affirmèrent qu'on ne pouvait monter un bateau plus haut que l'Église dans les grosses eaux, dans les basses eaux on traverse à pied sans se mouiller, le dernier des témoins dit qu'il pouvait monter 500 bateaux si on voulait lui donner 6 bons chevaux et des rouleaux. (L4/C2,20)

«Ce procès n'a pas eu de suite s'il y a eu un jugement sans doute qu'il a été en faveur des soeurs.»

1863

A la suite d'une consultation concernant la digue, Soeur Reid reçoit une lettre datée du 6 juillet 1863, et signée par John Walker qui écrit:

Permettez-moi en réponse à vos questions concernant votre moulin d'en haut ainsi que la digue de vous dire que je pense que vous devriez conserver la digue dont une partie considérable existe encore et paraît très bonne. Si vous négligez d'y remédier pendant cette saison, il est très probable que le printemps prochain mettra fin à vos propriétés des moulins, non seulement à celui d'en haut mais encore à celui d'en bas car si quelqu'un résidant dans les environs de ces différents petits rapides qui se trouvent dans le haut de la rivière se bâtissait une digue de 3 ou 4 pieds de hauteur de manière à y asseoir (sic) un moulin, ne vous enlèverait-il pas une large part de vos pratiques?

Suivant mon opinion, une modique dépense pour le moment, vous garantirait une propriété de grande valeur; si le temps était favorable peut-être n'excéderait-elle pas la somme de 500.00L. Quant à la hauteur de la digue, il ne serait pas nécessaire de l'élever plus haut que la partie déjà existante; et comme je vous l'ai dit l'année dernière, faites-la toute de même niveau, si vous voulez qu'elle puisse résister. (L4/C3,86)

VENTE DU VIEUX MOULIN (Construit en 1765)

Le 24 janvier 1902 - Depuis longtemps la communauté constate que le Moulin de Châteauguay [celui qu'avait fait construire Mère d'Youville] n'a plus la même valeur qu'autrefois. Presque chaque printemps, la **digue** occasionne des dépenses que les revenus du moulin peuvent à peine recouvrer. Pour ces raisons il était donc question de le vendre. Aujourd'hui, nous sommes heureuses de le livrer pour la modique somme de CINQ MILLE ET QUELQUES DOLLARS. (L4,C3,54)

Il paraît que des vestiges de cette digue se trouvent à Châteauguay, près de la résidence des personnes âgées.

18. ÉCOLE SAINT-JOSEPH (1883-1955)

On pourrait dire que Mère d'Youville fut la première Soeur Grise qui a enseigné à Châteauguay.

Mère d'Youville se rendait souvent de Montréal à Châteauguay en charette pour surveiller les travaux de la ferme et surtout pour veiller, autant qu'il lui était possible, au spirituel des quelques familles de la localité. Comme il n'y avait pas de prêtre résident, Mère d'Youville et ses filles s'efforçaient d'y suppléer et d'instruire ces braves gens, des vérités de la religion. (L4/M1,4)

Notre Vénérable Mère d'Youville faisait le catéchisme aux enfants pauvres lorsqu'elle était de passage au Manoir. Un vieillard nommé Étienne Duranceau qui avait 11 ans lorsque notre Vénérable Mère lui faisait le catéchisme dépose que cette sainte Soeur pour les attirer leur donnait un bon régal de pain et de lait qu'ensuite elle leur parlait du bon Dieu.

«Il était d'usage que nos soeurs passantes au Manoir reproduisaient cet exemple de notre Vénérable Mère; les petits enfants se rendaient à la grange qui est voisine du Manoir et les soeurs les instruisaient ou leur faisaient le catéchisme.» «Quand la population fut assez nombreuse on ouvrit une classe régulière aux frais des soeurs.» (L4/M1,4)

La chroniqueuse avait bien raison d'écrire vers 1917:

L'école Saint-Joseph est une maison d'enseignement dont l'origine remonte à deux siècles près. La maison actuelle ne date que de 1884 mais l'oeuvre d'enseignement se poursuit depuis l'achat de la Seigneurie de Châteauguay par la Vénérable Mère d'Youville, le 8 juin 1765. (L4/M3,10)

NOM

C'est en 1901 que l'école fut officiellement nommée «**École Saint-Joseph**». (L4/M1,7)

Dans les débuts, pour désigner l'école, on utilisait aussi fréquemment le terme "asile" que celui de "école" que l'on appelait également **Académie Saint-Antoine**. On peut se demander s'il y a un rapport entre ce nom et la première institutrice, soeur Saint-Antoine.

Il convient de dire qu'à cette époque, le mot "académie", dans le langage populaire, désignait une école fréquentée par des élèves **externes**. Pour ce qui est du mot "asile", on pourrait croire qu'il s'agit d'une impropiété de terme puisque *La Revue d'Histoire de l'Amérique française* de 1980-81 fournit les informations suivantes au sujet de l'asile:

Les salles d'asile sont des établissements d'éducation où les enfants des deux sexes de trois à sept ans reçoivent les soins que réclame leur développement moral et physique. Le but principal de cette oeuvre est de donner aux parents de la classe peu aisée la libre disposition de leurs journées afin qu'ils puissent se livrer à un travail fructueux pour la famille. (*La Revue d'Histoire de l'Amérique française* vol.34 no 1 juin 1980, p.31)

Cependant on parle de "gradins" comme mobilier de l'une des classes: «L'une de ces classes sera pourvue de gradins et de tout l'apanage que nécessite une salle d'asile tandis que l'autre destinée aux "philosophes" du canton aura un ameublement en conséquence. Bientôt l'Académie sera prête et ma soeur Saint-Antoine s'y transportera quotidiennement.» (L4/M1,3)

On peut donc conclure que, dans les débuts, les enfants d'âge pré-scolaire étaient accueillis dans une des classes tandis que l'autre était réservée à ceux qui avaient atteints l'âge de fréquenter l'école.

DÉBUT

Lors d'une assemblée tenue le 3 septembre 1883, les Commissaires d'école de la Paroisse de Saint-Joachim de Châteauguay, discutèrent de [...] l'opportunité d'accorder un bonus ou aide aux Soeurs de l'Hôpital Général de Montréal résidant en la dite municipalité scolaire pour bâtir une maison pour un asile vis-à-vis leur bâtisse de l'Île Saint-Bernard, dans le petit village et ce, dans le but d'instruire les enfants de ce petit village. [...] En conséquence, une somme de deux cents piastres [\$200.00] soit accordée par les Commissaires sur le fonds scolaire en aide aux dites Soeurs, à raison de cent piastres cette année et cent piastres l'an prochain, en part, les dites Soeurs promettent de tenir un asile ou aussi longtemps qu'il y aura des enfants au nombre suffisant pour tenir une école. (M1,2)

Une classe est ouverte près du manoir, «dans l'étage du haut de la maison des hommes (leur salle de récréation)» très probablement dès l'arrivée de Soeur Saint-Antoine, au mois de décembre 1883. «De l'autre côté de la rivière, l'école était commencée à construire, Soeur Malépart y voyait.» (L4/M1,3)

Les environs du Manoir ne sont ni aussi solitaires ni aussi silencieux que naguère. Au caquet que font entendre dès l'aurore les nombreux sujets de la basse-cour vient s'ajouter le babil animé d'une troupe d'enfants: ce sont les écoliers de ma Soeur Saint-Antoine qui, en attendant l'heure de la classe

prennent leurs ébats sur le rivage. Certes, leur attroupement n'annonce chez aucun d'eux une naissance princière, mais leur mise propre et décente accuse que la civilisation a fait un grand pas parmi cette population de pêcheurs, dont on aperçoit les maisons sur l'autre rive. [...] L'assiduité laisse beaucoup à désirer car ces pêcheurs en herbe n'ont pas pour faire leurs études entièrement renoncé aux filets de leurs pères qu'ils accompagnent souvent dans leurs expéditions. En compensation, le dévouement de la maîtresse est encouragé par leur bonne volonté et la piété qui croît visiblement dans leur jeune cœur. (L4/M1,2)

Le curé de Châteauguay, M. Vinet, s'en réjouit. «Il faut voir avec quel zèle il poursuit, hâte, encourage les travaux de construction de la nouvelle école qui s'élève spacieuse et propre, avantageusement située vis-à-vis du Manoir, sur la rive opposée.» (L4/M1,2)

L'implication du curé va plus loin que ces encouragements puisque c'est lui qui, au début, fournit les fonds nécessaires à la construction de l'école.

SITUATION

L'école a été construite non pas sur l'île Saint-Bernard mais, «sur la pointe située en face du Manoir.» Il semble qu'elle était située non loin de l'endroit où fut construite l'école de 1942. Elle fut par la suite déménagée de l'autre côté du chemin, près du pont.

DESCRIPTION

Avec sa toiture à la française, elle fait l'effet d'un château auprès des maisonnettes qui l'avoisinent. Son unique étage, aussi bien éclairé qu'aéré, offre deux classes distinctes qu'on peut réunir au besoin, au moyen d'une porte en arcade. L'une de ces classes sera pourvue de gradins et de tout l'apanage que nécessite une salle d'asile tandis que l'autre destinée aux "philosophes" du canton aura un ameublement en conséquence. Bientôt l'Académie sera prête et ma soeur Saint-Antoine s'y transportera quotidiennement. (L4/M1,3)

VENTE AUX SGM

Sans doute parce que les soeurs manquaient de liquidités, l'école de Châteauguay [...] a été construite, comme on l'a dit, aux frais de M. J.A. Vinet, curé à Châteauguay.

«La Maison d'école bâtie en 1884 par Mr Vinet, Curé, a été achetée par la Communauté en 1889 au prix de \$900. Intérêts de 5% depuis \$1440.00. La

communauté était convenue de faire la classe gratuitement et de chauffer la classe si les gens n'étaient pas capables de le faire.» (L4/M1,6)

M. Vinet écrit:

En considération d'une somme de quatre cents piastres (\$400.00) qui m'a été payée avant ce jour par la communauté des Soeurs de la Charité de Montréal, et en considération d'une somme de cinq cents piastres (\$500.00) qui m'a été présentement payée par la même communauté, je soussigné, vends, cède et transporte à la dite Communauté tous mes droits et prétentions dans une Maison d'école que j'ai construite sur un terrain appartenant à la dite Communauté [...] laquelle Maison d'école sera et demeurera le pleine propriété de la dite communauté. (L4/M1,3)

A l'occasion de la cession de cette maison, faite en 1889, Mère Deschamps notait: «Mrs les Commissaires n'ont aucun droit sur cet emplacement, nous avons simplement accepté de recevoir d'eux \$100.00 pour la classe, payables à M. le Curé afin qu'il pût, par cette somme, recouvrer l'argent qu'il avait avancé pour bâtir cette classe pour le bien des pauvres - la Communauté n'ayant pu rien lui donner pour cette bâtisse. La Communauté était convenue de faire la classe gratuitement et de chauffer la classe si les gens n'étaient pas capables de le faire. (L4/M1,3)

«La Maîtresse - Chauffage - Réparations Gratis.»

«La Communauté sera toujours libre de refuser l'argent des Commissaires comme ceux-ci seront toujours libres de ne rien donner, vu que la Communauté n'a pas voulu se mettre sous leur contrôle.» (L4/M1,6)

La cloche donnée à l'école Saint-Joseph par M. Lionel Leduc fut portée au Manoir d'Youville en 1957 puis déposée dans la grange. Elle fut donnée à la Maison du Père, rue Saint-Hubert, Montréal, par le conseil général entre les années 1975 et 1977. (L4/M1,9.1)

INSTITUTRICES

La première institutrice, Soeur Saint-Antoine (Marie-Reine Lavoie), arriva à Châteauguay au mois de décembre 1883 «pour ouvrir une classe aux petits enfants pauvres de la "Pointe aux Puces" du "Lac" et du "Bassin" de Châteauguay.» (L4/M1,2)

Soeur Maynard (Marie-Henriette Ouimette) vint lui prêter main forte au printemps, lorsque la construction de l'école fut terminée. Comme elle était située de l'autre côté de la rivière, les institutrices, soir et matin devaient la traverser: «Nous

étions fières d'avoir une école, mais il fallait traverser nous-mêmes» ajoute soeur Ménard. «Après la fin de l'année scolaire, ma Soeur St-Antoine revint à la maison mère...» (L4/M1,2)

De 1884 à 1955, une trentaine de soeurs grises ont enseigné à l'école Saint-Joseph à Châteauguay.

Les soeurs enseignèrent gratuitement jusqu'en 1917. «En 1917, la Commission Scolaire a bien voulu payer un salaire à la maîtresse et pourvoir à l'entretien et à l'amélioration de l'école.» (L4/M1,4)

ÉLÈVES

Dans la maison des hommes sur l'île Saint-Bernard, au début, il y avait 5 élèves. Mais, au printemps, lorsqu'ouvrit la nouvelle école, on comptait 36 élèves. «En 1911, elle compte 45 élèves.» (L'Information, 6 déc. 1995) «Le dévouement de la maîtresse est encouragé par leur bonne volonté... » [...] (L4/M1,3)

Comme on l'a dit précédemment, l'école comptait au début non seulement des élèves d'âge scolaire, mais très probablement une "salle d'asile" où sans doute, on admettait des jeunes de 3, 4 et 5 ans.

Avec grande satisfaction la chroniqueuse écrit:

Quel changement consolant on aime à constater dans ces petites natures, naguère sauvages et presque brutes! Les progrès de ces enfants ne font pas seulement la satisfaction de nos soeurs et des intéressés, c'est surtout le bon pasteur de Châteauguay, M. Vinet, qu'ils réjouissent. (Circulaire Mensuelle 1884-1887, p.109-110)

ENTENTE

Le 15 février 1942, une entente est signée avec la Commission scolaire:

- Attendu que les Révérendes Soeurs de la Charité sont consentantes de céder l'école et le terrain, actuellement occupé comme école Saint Joseph, à la Commission scolaire tant que celle-ci s'en servira comme école.
- Attendu que la Commission scolaire fera le déménagement de cette école et les réparations nécessaires pour faire deux classes.

Il est proposé qu'un bail soit passé pour une période de 99 ans à raison de \$1,00 par année ... (L4/M1,15)

NOUVELLE ÉCOLE

«L'école a été rebâtie en briques en 1942.»

Le 21 décembre, les deux parties se réunissent devant notaire et décident:

- que l'école construite en 1884 ne peut plus, pour cause de vétusté, servir plus longtemps à l'enseignement;
- la communauté offre de «pourvoir à ses frais à la construction d'une nouvelle maison d'école»;
- que les plans et devis [...] seront approuvés par les Commissaires d'école
- elle sera louée par la commission scolaire;
- les soeurs continueront à y enseigner.

Le 20 août 1942, l'entrepreneur général, Jules Laberge, soumet le prix de la nouvelle école: \$8,842.00 ((4/2F1,10)

Lors d'une réunion des commissaires le 6 août 1942, il est proposé aux soeurs de leur payer les sommes suivantes:

- Loyer \$250.00/année
- Chauffage \$150.00/année
- Entretien \$50.00/année
- Salaire \$400.00/année (L4/M1,20)

C'est le 8 novembre 1942 qu'eut lieu l'inauguration et la bénédiction de la nouvelle école. «Elle s'élève à l'arrière-plan de l'ancienne, bâtie en 1884 par M. le curé J.J. A. Vinet.» (L4/M1,18)

Sa coquette remplaçante dont les dimensions sont de 25 x 30 est en brique rouge. Deux entrées nous donnent accès au rez-de-chaussée et au premier étage. Franchissons le seuil: à gauche, salle abondamment éclairée par une double rangée de fenêtres à droite: vestiaire et salle de toilette pour les enfants. Le premier étage comprend en plus de ces mêmes pièces, un office pour l'institutrice. (L4/M1,18)

Comme l'ancienne, cette nouvelle école demeure la propriété de la Maison-Mère qui en a assumé les frais afin de parer au danger de l'enseignement libre. (L4/M1,18)

«L'école a fermé ses portes en juin 1956.» (M1,18) Elle fut par la suite déménagée de l'autre côté du chemin, près du pont. Elle occupe maintenant le terrain au bord de la rivière Châteauguay, à gauche du pont que l'on emprunte pour se rendre à l'île Saint-Bernard.

M. Louis-Marie Vallée l'achète en 1986 ou 1987 «Aujourd'hui, cette maison appartient à Michel Chagnon.» (L'Information, 6 décembre 1995)

SALAIRES

«Depuis 1917 la Commission scolaire a bien voulu payer un salaire à la maîtresse et pourvoir à l'entretien et à l'amélioration de l'école. Aujourd'hui le bois de chauffage est fourni gratuitement aux familles pauvres - comme autrefois.» (L4/M1,9)

- 1917 \$220.00/année
- 1923 \$35.00/mois
- 1934 \$350.00/année
- 1946 \$600.00/année
- 1948 \$800.00/année
- 1950 \$190/mois (2 soeurs)

CHAUFFAGE

En octobre 1905, à la suite d'une demande de la communauté, les commissaires consentent à donner vingt piastres par année pour le chauffage de l'école. (L4/M1,8)

PROJET - ÉCOLE CENTRALE

En 1950, un document est expédié aux propriétaires de la Ville de Châteauguay pour leur faire connaître «... l'état actuel des écoles de la municipalité et exposer les projets que les commissaires ont l'intention de mettre à exécution [...] en vue de prodiguer un enseignement plus perfectionné aux enfants... (L4/M1,30)

Il s'agit de «...construire une école centrale de 12 classes ce qui ferait disparaître les classes à divisions multiples, de réunir tous les enfants de la municipalité, donc meilleure mentalité chez la génération montante, meilleure instruction intellectuelle, religieuse, morale, physique.. Et pour la commission scolaire, frais d'administration sensiblement réduits [...] classes mixtes, garçons et filles, tenue par des professeurs laïques» puisqu'aucune des communautés religieuses n'a accepté de prendre la direction de cette école. (L4/M1,30)

TÉMOIGNAGES

Le 24 novembre 1955, la Société du Musée du Grand Châteauguay organise une rencontre qui a permis aux anciens élèves et à quelques soeurs qui ont enseigné à l'école Saint-Joseph de se rencontrer. A cette occasion, Mme Simonne Duranceau Lussier a rendu aux Soeurs Grises un éloquent témoignage.

Je félicite la Société du Musée du Grand Châteauguay qui me donne l'opportunité, au nom de tous les élèves qui ont fréquenté l'école St-Joseph et

en mon nom personnel, de rendre un vibrant hommage et remercier bien sincèrement ces valeureuses religieuses qui se sont succédé jusqu'à sa fermeture en 1955. Elles se sont données corps et âme à leur profession d'institutrice et d'éducatrice, récompensées par le succès dans nos études de la plupart d'entre nous.

Il ne faut surtout pas oublier le courage qu'elles devaient déployer pour contrôler la peur de traverser la rivière de Châteauguay, en chaloupe, le pont n'étant là que depuis 1962, surtout au début du printemps et de l'hiver avec ses grands vents et ses terribles débâcles, mais obéissantes et généreuses comme toujours, elles bravaient le tout pour accomplir leur véritable mission ici à Châteauguay qui était l'enseignement.

Plusieurs religieuses que nous avons connues sont allées rejoindre le Père, ayons une bonne pensée pour elles car elles le méritent bien et pour toutes celles qui sont encore parmi nous, un doux souvenir parce que ce sont de très belles années inoubliables puisque c'était pour chacune de nous "le départ pour la vie". (L4/M1,37)

CROIX DU CHEMIN

«Sous l'impulsion de M. Roméo Laberge, président de la Commission Scolaire les Jécistes [Jeunesse Étudiante Catholique] furent invités à doter le Rang du Lac-Saint-Louis d'une croix du Chemin.» (L4/M1,22)

La direction de l'école voulant cette croix belle et de grande dimension, ils furent sur le point de défaillir en face de la somme à percevoir; mais soutenus et dirigés par leur digne institutrice, soeur Claire Lesage, ils se mirent courageusement à l'oeuvre et grâce à l'appui moral qui ne leur manque pas, et à la généreuse bienveillance avec laquelle ils furent accueillis partout, ils tinrent bon jusqu'au bout.

A preuve, la magnifique croix érigée sur le terrain de l'école au regard de la route. Dans une fondation de ciment que surmonte un socle de même matière se dresse le symbole de notre Rédemption. La statue [corpus], imitation de bronze, est de grandeur naturelle. (L4/M1,22)

La bénédiction de cette croix eut lieu le 10 septembre 1944, à 3 heures p.m. Les élèves de l'école Saint-Joseph avaient invité les religieuses à cette bénédiction. «Les autorités religieuses du Christ-Roi et du Manoir, M. le curé de Saint-Joachim de Châteauguay Village et son assistant rehaussaient l'éclat de la fête par leur présence et leurs paroles. Les Officiers de la Commission scolaire au complet assistaient à la cérémonie. (Annales 1944-1948, p.427-8)

19 ERMITAGE

Le 5 septembre 1940, Monsieur Henry Landry, (26 ans), après cinq ans d'essai de vie religieuse chez les Franciscains vient demander l'hospitalité au Manoir. Frère Paul, c'était son nom de religion, veut étudier dans la réflexion et la prière, sa vocation d'apostolat laïc à laquelle il se croit appelé. [...] Fervent tertiaire de saint François d'Assise, il veut l'imiter. Comme lui, il renonce au sacerdoce et veut l'imiter dans sa vie d'austérité et d'extrême pauvreté. Il nous arrive chaussé de sandales et revêtu d'un costume genre franciscain, et conserve sous notre toit ses habitudes de vie franciscaine; il en observe les jeûne et tous les exercices de piété avec une perfection peu ordinaire. (C5,205)

Pendant les quatre mois qu'il a passé au Manoir, il n'a jamais dévié de la pratique du plus parfait en tous ses actes. [...] On le sent rempli de Dieu et il possède le don de le donner à ceux qu'il approche. Sa conduite irréprochable a été le sujet d'une grande édification pour toutes les religieuses qui ont eu l'occasion de l'observer. (C5,205)

Que dire de sa pauvreté. Il ne garde que le strict nécessaire et du plus commun Monseigneur Langlois, évêque de Valleyfield, dirige Frère Paul et s'intéresse à cette vocation. Le 15 février 1941, Frère Paul nous laisse définitivement pour donner ses services à l'école Jean Bosco, de relèvement pour jeunes garçons. [...] En août 1941, M. Gérard Landry, Frère François, aîné du Frère Paul, après l'avoir suivi chez les Pères Franciscains, laisse à son tour la communauté après cinq ans d'essai, pour s'unir à son frère dans sa vocation de prière et de pénitence et se préparer à l'oeuvre d'apostolat laïc. Comme son frère, il demande l'hospitalité au Manoir. (C5,205)

«Au cours de l'été [1942], deux ex-Franciscains veulent se faire chevaliers errants de Dame Pauvreté[...] Les Frères Landry veulent bâtir leur ermitage sur l'île Saint-Bernard. La permission a été difficile à obtenir.» (C5,205)

Finalement ils obtinrent, après bien des pourparlers, en juillet 1942 «... de Mgr Alfred Langlois, évêque de Valleyfield, et du conseil général de notre Maison mère l'autorisation de s'établir sur l'île Saint-Bernard. Le site choisi pour leur demeure est à peu près à un mille du Manoir, sur la rive droite du lac Saint-Louis. (Annales 1942-1943, p.446)

ERMITAGE

Par leur travail, nos anachorètes se sont procuré des planches de rebut, se construisent, à peu près à un mille du Camp Grillon, près du sémaphore, un ermitage de 8' x 6', avec une vitre dans chaque coin; dans le fond, sur toute

la longueur, une table de deux pieds de largeur; à chaque bout, une table pliante de même largeur. C'est sur cette rustique couchette que se prend le repos de la nuit... Le 21 juillet, tout étant terminé, les Frères Landry prenaient possession de leur nouveau domaine. Le R.P. Paul Desjardins, O.P., notre aumônier est allé bénir ce petit ermitage Saint-Damien. (C5,205)

... C'est dans notre chapelle qu'ils viennent entendre la messe. Ils prennent ici leur déjeuner et souvent les autres repas... Quand leurs exercices et leurs études leur permettent quelques heures de liberté, ils donnent ces quelques heures de travail au Manoir. ... Il ne nous semble pas téméraire de croire que la présence de ces ermites attire sur l'île Saint-Bernard les bénédictions du ciel conclut la supérieure locale, Soeur Saint-Jean-Berchmans. (C5,205)

Dans une lettre datée du 8 décembre 1941, les deux frères expriment leur reconnaissance en ces termes: «De nouveau, nous désirons exprimer notre reconnaissance pour la permission de séjourner dans l'île Saint-Bernard. C'est pour nous un bienfait insigne, que nous espérons pouvoir mettre à profit avec le secours de vos prières.» (C5,205)

DÉMÉNAGEMENT

Le 29 mai 1943, le document ajoute:

L'endroit de l'ermitage est un centre d'attraction pour les pêcheurs et les chasseurs de canards sauvages. Les fréquentes visites de ces amateurs troublent la solitude de nos anachorètes. Pour remédier à cet ennui, les frères Landry, aidés de nos employés, transportent ce soir la pauvre maisonnette dans un endroit plus solitaire. Le transport n'est pas compliqué, car sans rien briser, nos hommes ont pu, assez facilement, mettre dans la voiture la pauvre cabane avec tout son contenu pour la transporter; et sans aucune difficulté, ils l'ont ajustée sur ses nouvelles fondations. [...] Une cloison d'un épais carton dans le centre de la maisonnette en fait deux cellules de 4 pieds de largeur. (C2,205)

CHEMIN DE CROIX - CIMETIÈRE

«Le chemin de croix du cimetière érigé [en] 1942, est leur ouvrage. Il était édifiant de les voir travailler, pieds nus, sans se soucier des pierres et des chardons. Ils ont aussi aidé pour la cueillette des pommes.» (C5,205)

Ce chemin de croix fut béni par le Père Placide, le 14 septembre 1942, en même temps que celui érigé dans le jubé de la chapelle.

DÉPART

En septembre 1946, les frères Landry quittent l'île Saint-Bernard pour Montréal. Ils sont reçus à notre Maison mère et logés dans la maison des employés. Ils s'inscrivent à l'Université de Montréal en qualité d'étudiants à la Faculté de médecine. La suite de leur dossier est classée aux "Dossiers de Étudiants protégés". (C2,205)

1963

Après le départ des ermites, leur petite maison est restée vide durant quelques années puis, on décida de s'en départir. Une note de l'archiviste, soeur Laurette Duclos, précise, en date de septembre 1963:

Au cours de cette année, on a jeté dans le Lac Saint-Louis la maisonnette des frères Landry qu'ils appelaient "ermitage Saint-Damien". On l'a fait disparaître car il arrivait que des gens y logeaient, ce qui n'est pas à désirer à l'époque où nous vivons. A la date ci-haut mentionnée, l'ermitage émergeait des eaux et on pouvait facilement la reconnaître. (Fiche no 241)

20. FERME (1753-1972)

Les Soeurs Grises ont exploité la ferme de l'île Saint-Bernard de 1753 à 1972.

L'Ancien Journal note: «En 1760, Mère d'Youville commence à faire valoir la ferme de Châteauguay ainsi que le moulin qui y était bâti.» (Ancien Journal, vol.1, p.59) En réalité, c'est en 1753 que Mère d'Youville a "affermé" l'île Saint-Bernard.

Mademoiselle de Lanouë, propriétaire de la seigneurie de Châteauguay, résidait à l'Hôpital Général. Avant d'acheter la seigneurie de Châteauguay, Mère d'Youville, dès 1753, loua la ferme située sur l'île Saint-Bernard. «Le désir de rendre service et aussi la perspective d'acquérir ces fonds pour l'oeuvre de l'hôpital engagèrent Mère d'Youville à affermer l'île dès 1753. Cette année-là, elle note la recette que la ferme de l'île Saint-Bernard lui a donné.» (L4/M43, p.49)

Lorsque Mère d'Youville fit l'acquisition de la seigneurie, en 1765, à peine quatre-vingt-dix des six cent quatre-vingt-dix arpents de l'île Saint-Bernard «étaient défrichés et mis en culture. Tout le reste était couvert de bois.» (Hôpital Général des Soeurs de la Charité, T 1, p.316)

A cette époque, «on voyait sur cette Ile la maison seigneuriale en bois de 20 x 50, une écurie en bois de 30 x 20, une étable de 40 x 20, une grange de 60 x 30, environ **100 arpents de terre en culture.**»

Mère d'Youville, «sans délai, fit exécuter certains travaux pour mettre la seigneurie en valeur, ce qui l'obligeait à faire de fréquents voyages à Châteauguay. Sur l'île Saint-Bernard, une ferme fut exploitée afin d'assurer une saine alimentation à ses protégés.»

CULTURE

Même si la ferme fut en opération durant plus de deux cents ans, on trouve relativement peu d'informations à ce sujet. Qu'est-ce qu'on y cultivait, quel en était le rendement, c'est ce qu'on ne peut préciser.

Difficile de retrouver les données historiques concernant les cultures que Mère d'Youville a produites sur ses lopins de terre. Par contre on peut facilement spéculer qu'en développant ses terres, elle a donné confiance aux futurs colons désirant s'établir. De plus, par l'érection du moulin à farine à un endroit plus accessible aux habitants de sa seigneurie, elle a sans doute aidé au développement de ce coin de pays qui deviendra ultérieurement la ville de Châteauguay. (La mémoire collective des gens d'ici, p.12)

«30 arpents défrichés du temps de Soeur Saint-Jérôme, supérieure, seront prêtes à la culture après l'essouchement.»

Vers 1910, on peut écrire: «A l'acquisition de l'île par notre vénérable Mère d'Youville, il n'y avait que **90 arpents en culture**; on en compte **maintenant 160**, plus **60 arpents défrichés dans la côte**, ou se trouvait jadis l'érablière rasée par un cyclone vers 1895.[...] Cette terre sert au pâturage, en attendant de pouvoir être mise en culture après l'essouchement.»

«En 1922, **200 arpents de terre sont exploités.**» (Le Saint-Bernard Classique)

Vers 1925, on ajoute: «Vu le peu d'inondation cette année, contrairement au passé, la commune, terrain de l'autre côté de la rivière, près de l'école et de la grange a été labourée et ensemencée (50 arpents). Cette terre ne produisait ordinairement que du foin plat ne pouvant servir qu'à la litière, et encore après avoir été coupé.»

«En 1950, on cultive du blé, du foin, de l'orge, de l'avoine, du sarrasin ainsi que des légumes.» (Le Saint-Bernard Classique)

En mai 1950, soeur Gamache, directrice des fermes, ayant été chargée depuis 1945 de s'occuper de l'île Saint-Bernard note qu'il n'y a que 65 arpents de défrichés sur 900 arpents de superficie suggère «d'y maintenir ou d'y aménager une érablière [...] de choisir les points les plus avantageux au défrichage et à l'ensemencement [...] qu'il serait très avantageux d'établir un pâturage pour les vaches laitières en dehors des champs cultivés, que les animaux aident beaucoup au défrichage [...] Il faut voir à laisser des arbres au bord de l'eau et aux endroits impropres à la culture afin d'éviter l'érosion. (C5,226)

ARBRES FRUITIERS

«... Au sud de la colline, on voit un verger spacieux planté de diverses sortes d'arbres fruitiers d'une bonne qualité.»

ÉRABLIÈRE

Les érables existaient en nombre important au temps de Mère d'Youville. «L'île, comme on le sait, présente environ 200 arpents de culture et 490 en bois de diverses espèces, mais **surtout des érables en grand nombre.**» (Cirulaire Mensuelle 1881-1883, p.184)

Dans les documents des premières années on trouve cette information: «Total du domaine: 200 arpents en culture - 490 arpents en bois, une **sucrierie** (L3/C2,4) Cela semble indiquer que déjà, à cette époque, on recueillait la sève des érables pour fabriquer du sirop ou du sucre d'érable.

Jusqu'en 1910, l'érablière était située derrière le manoir dans la côte qui mène à la butte. Elle fut rasée par un cyclone vers 1895 et par un ouragan en 1910. On relocalisa la cabane à sucre dans la partie est de l'île. (Le Saint-Bernard Classique)

Dans les années 1940 à 1972, cette cabane à sucre a connu ses heures de gloire. Elle était au printemps un lieu de rendez-vous où on accueillait les religieuses, les visiteurs et les élèves des écoles environnantes et particulièrement en 1969, 1970, 1071 les élèves de l'école Pie XII. (Le Saint-Bernard Classique)

Soeur Hudon animait avec virtuosité et compétence les sessions d'informations sur le processus de chacune des étapes à respecter dans la fabrication du sirop d'érable. L'érablière a cessé d'être exploitée en 1972. (Le Saint-Bernard Classique)

JARDIN

Selon le plan préparé en 1910, derrière le manoir là où se trouve la maison de retraites, et au-delà, un espace important est consacré au jardin. Aucune spécification n'est fournie quant aux produits cultivés.

VERGER

Derrière les bâtiments s'étend le verger où se conserve dit-on, un pommier planté par notre chère Fondatrice elle-même, grand nombre de ses branches ont été greffées sur d'autres plants afin d'en perpétuer le fruit primitif.» (Circulaire Mensuelle 1881-1883, p.184) «Ce pommier a dû être coupé en 1914.» (La mémoire collective des gens d'ici, p.12)

Le verger a progressé mais la tradition en a gardé le souvenir et l'on a placé à côté des vestiges de ce pommier une partie de la première statue de saint Joseph qui surmontait le moulin. De plus, le musée de la maison mère conserve des salières de bois sculptées de ce premier pommier. En 1935, il y avait 250 pommiers.» (C7,271)

«On a greffé des branches sur d'autres plants afin d'en assurer la perpétuité avant de l'abattre le 20 juillet 1914.»

Dans l'intention de refaire le verger et de protéger les futures plantations, on éleva le 1er mai 1935, un brise-vent encerclant tout l'enclos, depuis le sud-est, nord-ouest et la partie nord: 150 peupliers, 80 pins et 40 épinettes. Une très grande partie du verger a été labourée et mise en culture sarclée; excellente préparation pour l'entretien d'un verger.

Dès 1935 on comptait déjà 250 pommiers. [...] Ce verger existe toujours au pied de la butte et compte 335 pommiers [...] les religieuses encouragent les familles à venir cueillir leurs pommes à l'automne. On y cultive les variétés suivantes: McIntosh, la Duchesse, la Melba, la Pomme-Pêche, la Fameuse.

RUCHER

«Le rucher, à certaines époques, était assez important.» Cependant, vers 1920, il était encore modeste: «N'oublions pas le rucher (5 ruches) issu d'un essaim qui vint se fixer sur la pente est du jardin, près de chapelle. Ces abeilles, outre qu'elles servent à féconder le verger, fournissent le miel au personnel du manoir.» (Ancien journal, p.516)

9 mars 1947 - Demande pour augmenter le rucher de 50 ruches. (A1,34)

20 octobre 1945 Demande pour construire un laboratoire pour le rucher Acc. (A1,30)

11 mars 1945 - Demande pour compléter l'installation de l'outillage du rucher
Acc. (A1,35)

L'administration ayant accepté ces demandes, il est probables qu'elles ont été réalisées.

VIGNOBLE

«L'ancien vignoble renaît avec l'apparition de plusieurs ceps, d'une vigne entre autres, forte et pleine de raisins. Les petits fruits, fraises et framboises sont d'un rendement surabondant cette année.»

CHEPTEL

Le domaine de l'île Saint-Bernard était déjà en production avant son acquisition par Mère d'Youville. En effet, vers 1750, un dénommé Laberge avait l'usage, dans le but de le faire fructifier, d'un cheptel animal. Celui-ci était composé de boeufs (force motrice) vaches moutons, poules, chapons et dindons. Lors de son acquisition, mère d'Youville a dû prendre possession de ce cheptel animal et l'exploiter par la suite pour les besoins de ses pensionnaires. (La mémoire collective des gens d'ici, p.12)

Dans un plan qui date de 1910 et dont on a déjà parlé, on trouve les bâtiments suivants érigés non loin du manoir: écurie, étable, porcherie, poulailler. Ailleurs on indique clapier, bergerie, rucher. C'est dire qu'à la ferme il y avait des chevaux, des vaches, des porcs, des poules, à certaines époques, des moutons et des lapins. Le rucher, à certaines périodes, était assez important.

«En 1951, les bâtiments subirent de grandes transformations afin de loger le troupeau de la ferme Saint-Charles.» (Le Saint-Bernard Classique, p.19)

REVENUS TIRÉS DE CHÂTEAUGUAY

Ayant loué la ferme de Châteauguay en 1753,, Mère d'Youville note que cette année-là l'île Saint-Bernard lui a donné une recette de 889 L. Elle continue les années suivantes à tenir compte des recettes et des dépenses qu'elle y fait. Des réparations faites au moulin [...] en 1761-1762 confirment qu'elle faisait dès lors valoir la ferme. (L4/Me3,p.49)

Mère Coutlée, écrivant à Mgr Hubert, évêque de Québec dit: «Châteauguay nous donne tous les ans environ 1200 Livres, 290 poulets, 136 ou 140 minots de blé pour rentes quand les gens la paient. Le moulin 4,5 et 600 minots de blé quand il est en abondance; quand il est rare comme cette année, on n'ira peut-être pas à 300 minots. (C2,18)

«Terre labourée 80 arpents; prairie 15 arpents; le reste en bois débouté (sic)» (L3/C3,2) Dans ses mémoires, Mère McMullen écrit: «Revenus du domaine en 1850: 870 minots de blé et \$3496/an.»

21. FORT

On ne tarda pas à voir surgir un fort sur ces plages. En 1690 ce fort existait déjà. [...] Au moment où Mère d'Youville projetait d'en faire l'acquisition l'île Saint-Bernard portait encore le nom de Fort. Pendant combien d'années ce fort exista-t-il? nous ne saurions le dire. Ce qui est certain c'est que bon nombre de personnes ont été enterrées sur la colline qui s'élève à l'ouest de l'île Saint-Bernard et qui ressemble assez à ce camp retranché. (C2,3)

«This fort was erected by Charles LeMoyne de Longueuil de Châteauguay the seignior having been granted to him the 29 september 1673. This post for many years was occupied for the protection in time of war against the Iroquois coming down Rivière du Loup.» (L3/N3, p.87)

«The Deshaies map of 1686 shows Chateauguay "Fort dans l'île" nothing else.» (L3/N3, p.87)

On the 8th November 1686, Governor Denonville calls the attention of the Minister in the importance of the Chateauguay post. The register of Lachine of the 19 September 1895 recording the burial of the commandant of Fort Châteauguay, cap. Desmarais "killed by the Iroquois near the hill of the said Chateauguay" establishes that the Fort had at that time a garrison and wind-mill outside the Fort. De Monseignat mentions that before the presence of Indians has been discovered. Des Marais who had gone outside the fort for a walk with a soldier and a valet, all unarmed, was caught by them and killed "à coup de haches". (L3/N3, p.88)

«Dans la grange et l'étable en pierre, des meurtrières apparaissent à différents endroits. Pendant combien d'années ce fort exista-t-il? nous ne saurions le dire. Ce qui est certain c'est que bon nombre de personnes ont été enterrées sur la colline qui s'élève à l'ouest de l'île Saint-Bernard et qui ressemble assez à ce camp retranché.» (L4/J2, p.9)

C'est dans cet emplacement qu'on trouva les dix-huit squelettes dont il est question à l'item "Colline"

22. FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES

Les squelettes qu'on a trouvés sur la colline en 1854 ne sont pas le résultat de fouilles systématiques entreprises par un organisme mandaté à cet effet. C'est pourquoi il n'en sera pas question ici.

1989

Durant l'été 1989, des fouilles archéologiques ont été effectuées à l'île Saint-Bernard par un groupe de Entente MAC [Ministère des Affaires culturelles], direction de Montréal et la corporation des Amis du Buisson. Le rapport final fut remis en septembre 1990. (Archéologie et histoire)

Ce rapport nous fournit les informations suivantes:

Au cours du mois de juin 1988, nous avons inventorié un nouveau site dans la partie nord de l'île Saint-Bernard à Châteauguay. Le site a été découvert plusieurs années auparavant [...] Il s'agissait à première vue d'un gisement de plage le long de la rive ouest de la rivière Châteauguay, à proximité de son embouchure, donc d'un site de surface qui nous permettrait d'identifier une ou des présences préhistoriques. Cette découverte se transformait en une occasion de vérifier, sur une petite échelle, le potentiel archéologique de l'île Saint-Bernard. (L4, J2,1)

Notre inspection confirmait l'existence d'un site préhistorique sur cette place. Une inspection systématique [...] sur plus de 300 mètres le long de cette plage a livré un petit nombre d'indices culturels. Notre inspection confirmait l'existence d'un site préhistorique sur cette plage. Elle a également permis de considérer la vaste étendue du site et surtout la très faible densité archéologique. [...] On peut se poser la question suivante: les Amérindiens ont-ils vraiment occupé cette plage ou les objets recueillis ont-ils été déposés naturellement sur le sable à partir d'un site érodé située plus en amont le long de la rivière Châteauguay? (L4, J2,1)

On peut se demander si ce petit espace témoigne d'au moins deux brèves haltes a pu être structuré spatialement. En d'autres termes, peut-on espérer y découvrir un foyer? Il est fort possible que la réponse soit positive [...] On a l'impression que l'on s'arrêtait sur la terrasse à l'extrémité nord-est de l'île Saint-Bernard pour y déguster du poisson frais que l'on agrémentait de certaines espèces de viande rouge. (L4, J2,1)

Le document conclut qu'il faudrait y effectuer d'autres fouilles. «Ce projet devrait s'inscrire dans un plus vaste projet qui consisterait à inventorier globalement l'île Saint-Bernard.» (Archéologie et histoire dans la région du Buisson)

Quelques années plus tard, dans un autre document on lit:

Position géographique

L'île Saint-Bernard ou île de Soeurs Grises (anciennement l'île du Fort) est localisée à l'embouchure de la rivière Châteauguay à la hauteur du lac St-Louis [...] à environ 15 km au sud de Montréal. (L4/J2)

Caractéristiques environnementales

D'une façon générale, la topographie de l'île est plane et seule une étroite bande de terre le long de la rive nord ainsi que la fameuse colline à son extrémité sud-ouest offrent une certaine discontinuité dans le relief topographique. Ces deux structures géomorphologiques sont surtout composées de sable calcaire et de dépôts de gravier. Enfin, la majorité de l'île consiste en une étendue de basses terres de niveau alluvial (souvent inondé en période de crues) l'île "une terre basse, marécageuse, ... mais généralement d'un boisé épais comprenant toute les sortes de bois durs..." (L4/J2)

Objectifs de la fouille

Les objectifs étaient de vérifier l'étendue et la nature précise des activités préhistoriques et de les comparer à d'autres connues dans la région. Pour ce faire, il fallait espérer retrouver diverses traces (foyer, dépotoir, etc.) permettant de mieux comprendre l'organisation de ce micro-espace par deux groupes culturels distincts. (L4/J2)

Témoins culturels

- Euro-canadienne
- Sylvicole supérieur
- Sylvicole moyen ancien (L4/J2)

23. GROTTTE

ÉRECTION

Les Annales de 1957 rapportent: «Nos soeurs de Châteauguay ont fait ériger, à même la Butte, une grotte de Lourdes...» (Annales 1957, p.266)

BÉNÉDICTION

Cette grotte fut bénie le 31 mai 1957 par le Père Paul Desjardins, o.p., chapelain, qui rappela comment fut conçu ce projet:

L'économe générale entendait comme un appel à ajouter quelque chose au Manoir, qui contribuerait à son embellissement, du point de vue religieux, et peut-être comme une certaine consécration à la Sainte Vierge [...] qui préparait déjà son terrain. Car justement, une grande calamité menace depuis un certain temps notre île Saint-Bernard à l'occasion de la canalisation du Saint-Laurent. Il y a quatre plans en vue, à cet effet dans nos parages et le premier de ces plans doit passer par notre île en la saccageant et en la dévastant, on peut dire, complètement. (Annales 1957, p.266)

Selon le père aumônier, ce qui permit d'éviter l'application de ce plan c'est que la supérieure rappela aux ingénieurs «comment on a pu respecter la Mission de Caughnawaga à titre d'endroit historique et comment nous-mêmes, au même titre, nous ne pouvons consentir à pareille destruction [...] Pour nos religieuses, un autre souvenir, encore plus cher et plus émouvant était celui de leur vénérable Mère d'Youville, fondatrice de leur communauté... (Annales 1957, p.267)

Dans un article rédigé pour la revue communautaire de la province Ville-Marie, SURVOL de 1989, soeur Suzanne Collette présente ce rappel historique:

1988

Au cours des dernières années, la grotte de Marie Immaculée, construite sur le flanc de la butte du cimetière en 1957, accusait un état d'affaissement considérable. Il s'avérait donc évident qu'une décision soit prise ou bien de démolir cette grotte ou de la reconstruire. (Survola, déc. 1989, p.343)

Cette grotte a été érigée en vue de propager le culte de la Vierge, mais surtout dans un geste d'action de grâce, car au moment des travaux prévus pour une nouvelle voie maritime, l'un des plans proposés par les instances gouvernementales risquait de saccager et de dévaster une partie importante de l'île St-Bernard. Après certains pourparlers, des études subséquentes et beaucoup de prières, on le devine, ce danger fut définitivement écarté. C'est alors qu'on a résolu d'ériger une belle grotte de Notre-Dame-de-Lourdes, en témoignage de reconnaissance éternelle à Celle qui nous avait sauvées d'un pareil malheur. (Survola, déc. 1989, p.343)

C'est à l'automne 1988 que le projet de restaurer la grotte commence à se préciser dans l'esprit des autorités concernées. En vue de contribuer au financement de ce projet, Soeur Yvonne Daigle, supérieure, organise le tirage

de deux magnifiques peintures à l'huile, réalisées gracieusement par Mlle Germaine Hogue. [...] Plusieurs dons de sources diverses sont venues s'ajouter à la somme déjà recueillie, dont un chèque de \$2 000 versé par Soeur Marguerite Letourneau, supérieure générale. (Survол, dec. 1989, p.343)

Soeur Marie-Lourdes Paquette, de la province de Saint-Boniface, vint prêter main forte et prendre la direction du projet. Plusieurs architectes paysagistes furent consultés afin d'obtenir des plans et devis. «Finalement ce sont les plans et devis fournis par l'entreprise Paysage Service de Montréal avec M. Luc Michel comme représentant qui sont retenus. ... Les travaux ont débuté le 27 septembre pour se terminer le 27 octobre 1989.» (Survол, déc. 1989, p.344)

Ce fut une tâche ardue: il fallait d'abord abattre plusieurs arbres qui occupaient le terrain qu'on avait désigné pour l'installation de la grotte.

De plus, les ouvriers devaient manoeuvrer avec un équipement lourd sur un terrain très escarpé. Quantité de grosses pierres ont été ajoutées tout autour de la grotte pour lui servir d'encadrement; le palier a été égalisé, élargi et retenu par un mur de grosses pierres, le tout entouré d'une clôture de fer. La statue de la Vierge et celle de sainte Bernadette ont été complètement restaurées par Mlle Germaine Hogue qui a fait un travail artistique de grande valeur, vraiment magnifique, en toute gratuité.

L'aspect global en est un de solidité et de simplicité. Des arbres ont été plantés de chaque côté de la grotte. Au printemps l'aménagement des lieux sera complété et ce sera sûrement très beau. Nous prévoyons aussi procéder à la bénédiction de cette grotte au cours de la prochaine saison printanière.» (Survол, déc. 1989, p.344)

BÉNÉDICTION

M. l'abbé Pierre Desroches, prêtre associé, présida la cérémonie de bénédiction de la grotte le 3 juin 1990.

24. ILE SAINT-BERNARD

POSITION GÉOGRAPHIQUE

L'île Saint-Bernard est localisée à l'embouchure de la rivière Châteauguay [...] à la hauteur du lac Saint-Louis ... Elle est de forme triangulaire et couvre une surface de 2,792,361 mètres carrés. (Activités archéologiques, p.3)

«Cette île est remarquable surtout par le fameux monticule connu sous le nom de "Butte des Soeurs" laquelle est couronnée depuis 1832 par le signe de notre rédemption.»

CARACTÉRISTIQUES COMPLÉMENTAIRES

L'environnement général de l'île fut décrit brièvement par Charles Martijn en 1975 et nous présentons ici les points majeurs de sa description. D'une façon générale, la topographie de l'île est plane et seule une étroite bande de terre le long de la rive nord ainsi que la fameuse colline à son extrémité sud-ouest offrent une certaine discontinuité dans le relief topographique.

[...] La majorité du site consiste en une étendue de basses terres de niveau alluvial (souvent inondée en période de crues) et une carte de 1827 considère l'île comme étant "... une terre basse, marécageuse, plus ou moins en quelques endroits, mais généralement d'un boisé épais comprenant toutes les sortes de bois durs.." (Activités archéologiques, p.3)

Nous savons formellement que c'est à partir de cette pointe de terre fortifiée que la colonisation, par des populations blanches fraîchement arrivées d'Europe, pourra se faire dans la région située au sud-ouest de l'île de Montréal. Cette île du lac Saint-Louis a donc joué un rôle majeur dans l'histoire régionale. (Le Saint-Bernard classique, p.11)

Douze ans plus tard, en 1989, M. Pierre Aquin écrit:

Un patrimoine naturel quasi intouché de par son inaccessibilité qui cache en son sein: une héronnière, une frayère, des zones de nidification et d'élevage pour la sauvagine, un paradis pour les mammifères semi-aquatiques (surtout le rat musqué) les reptiles et amphibiens sans compter les espèces végétales allant des herbacées aquatiques jusqu'aux ligneuses arborescentes. Suite aux inondations constantes et à l'élévation du niveau des eaux du Lac Saint-Louis dans les dernières années, l'apparition de forêts stressées et l'augmentation des terres inondées ont des impacts majeurs sur les milieux présents... (Le Saint-Bernard Classique, p.26)

Le texte qui suit a été rédigé par Soeur Elizabeth McMullen vers 1836:

L'île Saint-Bernard est située à l'embouchure de la petite rivière du Loup sur le lac Saint-Louis laquelle dite île forme le domaine de la Seigneurie de Châteauguay; elle contient six cent quatre-vingt-dix arpents de terre en superficie dont environ un tiers est défriché et mis en culture, les deux autres tiers sont ornés des bois les plus précieux, un grand nombre de chênes blancs propres à la construction et qui peuvent produire environ quinze mille pieds de bois marchand sans y comprendre un grand nombre de jeunes chênes; les

chênes rouges peuvent donner environ dix mille douves, quinze cents érables entaillés et un nombre innombrable de noyers, plaines, frênes et ormes. Le sol de cette île est très riche et propre à produire toutes sortes de grains et beaucoup de foin. (L4/Me,1, p.1)

DIMENSIONS

La Seigneurie de Châteauguay avait, lors de la première concession à Charles LeMoyné de Longueuil, 2 lieues de largeur, 3 lieues de profondeur. Donc la seigneurie mesurait 25 milles par 16 2/3 milles). Selon le contrat de 1765 l'île Saint-Bernard mesure 748 acres dont 306 en culture. La plupart des documents disent que l'île mesure 690 acres. L'île St-Bernard par sa sinuosité a deux lieues de circonférence.

NOM

Dans l'acte de concession, en date du 20 septembre 1673, par le Comte de Frontenac, gouverneur de la Nouvelle-France, à Charles Le Moyné de Longueuil, de la Seigneurie de Châteauguay [...] il est fait mention de l'île Saint-Bernard à l'embouchure de la rivière du Loup. Antérieurement à cet acte il y aurait celui de la concession par Jean Talon, intendant, au Sieur Perrot en date du 22 octobre 1672. (Nous n'avons pas cet acte) (C1n,2)

Quant au nom de Saint-Bernard donné à l'île, une découpeure d'un journal non identifié mais daté de 1903 écrit ceci: «Le nom de Saint-Bernard lui vient sans doute du fait que le premier possesseur en signe le dénombrement le 20 août de cette même année [1676] fête ce saint.» On ne voit ailleurs aucune preuve de cette assertion. (C1n,1)

Dans quelques documents l'île Saint-Bernard (Isle St-Bernard) est appelée «Ile de la Butte» (Isle de la Butte), parfois, «Ile des Soeurs» (Isle des Soeurs). On trouve aussi le nom de «Ile du Fort».

Le 23 mai 1991, une lettre émanant de la Commission de toponymie du Québec, adressée à la Ville de Châteauguay et signée du secrétaire de la Commission, M. Jean-Claude Fortin se lit ainsi:

La Commission de toponymie du Québec «qui assure le mandat général de gérer la nomenclature géographique du Québec» a officialisé le nom de Ile Saint-Bernard, lors de sa réunion du 12 avril 1991. La communauté a été informée de cette décision le 23 mai 1991 de même que la ville de Châteauguay; dans la lettre adressée à cet effet on lit: «Nous comptons sur votre collaboration pour diffuser ce toponyme dans votre ville et nous demeurons à votre disposition pour toutes informations complémentaires.» (W1,1)

PROJETS DE VENTE

Voici un extrait d'un document conservé aux Archives de l'Archevêché de Montréal et adressé à Mgr Ignace Bourget le 27 août 1857 par Mère Julie Deschamps: «Je prends l'occasion d'informer Votre Grandeur que nos soeurs ont consenti volontiers à sacrifier l'île de Châteauguay pour le plus grand bien des Pauvres et que dans quelques jours, elle sera mise en vente.» (L4/C3,75)

N.B. Originel conservé aux Archives de l'Archevêché de Montréal SGM 158. Une copie de la lettre entière se trouve au dossier "Généralat, Historique" doc. Acte pour autoriser la communauté des Soeurs de la Charité de l'Hôpital Général de Montréal à vendre ou aliéner leur fief et seigneurie Bill no 46 - 1858 (L4/C3,76 (L4/C3,82)

De nouveau, le 13 décembre 1864, Mère Deschamps parle de vendre l'île Saint-Bernard; elle écrit au R.P. Howard Esq. M.D. de Saint-Jean:

La propriété que j'ai à vous offrir pour un asile de lunatiques est l'île Saint-Bernard, située à Châteauguay, elle contient 690 arpents en superficie, dont les deux tiers sont en bon bois, le reste est en culture avec une bonne Maison de pierre, etc. etc. Il me semble que la place ne peut pas être plus avantageuse pour l'établissement que vous projetez. C'est à deux heures de distance de la ville. Le Steamboat met les passagers à la porte du Manoir sur un bon quai construit à cette fin.

Le gouvernement pourrait y faire construire un édifice spacieux et à bas prix. [...] La place serait aussi très avantageuse pour y bâtir une forteresse au cas de guerre. En conséquence cette île sera toujours très utile au gouvernement toutefois il est très expédient de placer les insensés en quelque part. Le prix de la propriété serait de 10,000 L.. (L4/C3,82)

25. ILES DE LA PAIX

«Les îles de la Paix sont situées dans le fleuve Saint-Laurent au sud de l'île Perrot et font face, partie à la seigneurie de Châteauguay et partie à la seigneurie de Beauharnois.»

Ces îles avaient été concédées, en 1672, par l'intendant Talon au sieur Perrot, gouverneur de l'île de Montréal; elles faisaient partie de la seigneurie de l'île Perrot.

«Nommé gouverneur de l'Acadie en 1684 [2 mars], Perrot vendit ce fief [y compris les Iles de la Paix] à Charles LeMoyne de Longueuil à qui Frontenac avait

concéder, le 21 septembre 1673 la seigneurie de Châteauguay, distante de quelques milles seulement de l'île Perrot.» (L4/Me3, p.18)

M. J.A. Duhamel, curé de l'île Perrot écrit le 4 janvier 1917:

Je trouve dans un acte de concession que je possède dans nos archives que Jean Talon, oncle du Sieur Perrot, lui a accordé et concédé le 29 octobre 1672 les Iles Saint-Gilles et Aux Pins. Voici ce qu'il est dit à l'acte: «Nous accordons et concédons par ces présentes au Sieur Perrot l'île Perrot et autres adjacentes comprises l'Isle de la Paix, Iles (sic) aux Pins, Iles Ste-Geneviève et Iles Saint-Gilles...» (L3,N3,p.77)

«Le 27 avril 1703, Paul Lemoyne, fils héritier de Charles vend au sieur Desruisseaux la Seigneurie de l'île Perrot **excepté les Iles de la Paix** qui ne sont pas comprises dans la présente vente.» (L3,N3,p.30-1)

«C'est ainsi qu'après 1706 [ou 1703?] les Iles de la Paix sont reconnues comme dépendantes de la seigneurie de Châteauguay.» (C3/N3,p.35)

Lorsque Mère d'Youville acheta la seigneurie de Châteauguay, les Iles de la Paix étaient considérées comme partie intégrante de la seigneurie de Châteauguay. Mais un document manquait au dossier, et ces îles furent l'objet, jusqu'en 1917, de contestations ce qui obligea la communauté, durant de nombreuses années, à rechercher activement ce document.

«Le document qui manquait c'est celui de la vente de la seigneurie de l'île Perrot au sieur Desruisseaux qui excluait de cette vente les Iles de la Paix.»

Par ailleurs, dans un autre document on lit:

Le 2 décembre 1916 il nous était donné de trouver à la bibliothèque Saint-Sulpice, dans les manuscrits de M. Faillon, sinon l'acte authentique du moins un extrait suffisant du contrat passé le 2 mars 1684 devant M. Basset, notaire royal - par lequel Perrot vend à Charles Lemoyne la seigneurie de l'île Perrot et les Iles de la Paix pour établir que les Lemoyne avaient légalement acquis les îles en question. (L3,N3)

Si on analyse ces deux versions, il apparaît avec évidence que, ce qui engendrait l'équivoque, c'est qu'on n'était pas fermement assuré que les îles de la Paix faisaient partie de la seigneurie de Châteauguay ou autrement dit que le seigneur de Châteauguay était le véritable propriétaire des Iles de la Paix.

PROPRIÉTAIRES

Avant que Mère d'Youville ne fasse l'acquisition, en 1765, la Seigneurie de Châteauguay a connu plusieurs propriétaires:

Ont été successivement propriétaires des Iles de la Paix:

1. François Perrot (1672-1684)
2. Charles Lemoyne de Longueuil (père) [1684-1685]
3. Paul* LeMoyne (fils de Charles) [1685-1706]
4. Zacharie Robutel de Lanouë (cousin de Charles) [1706-1740]
(il était l'époux de Catherine LeMoyne, fille de Jacques)
5. Catherine LeMoyne 1733-1746 (femme de Zacharie) [1740-1746]
6. Joachim Robutel de la Nouë (fils de Zacharie) [1746-1764]
(il quitta la colonie en 1764)
7. Marie Anne Robutel de la Nouë (fille de Zacharie) [1764-1765]
(Selon un document, en 1752, Marie Anne était déjà propriétaire)
8. Mère d'Youville (Hôpital Général) [1765-1771]
9. Hôpital Général des Soeurs Grises (1771-1965)
Confirmation: 28 août 1917 (L3/N3, p.47)
10. Le gouvernement du Canada (1965-)

* Dans certains documents on parle de Charles, fils aîné de Charles Lemoyne de Longueuil, plutôt que de Paul, qui, ailleurs, est désigné comme héritier dans un autre document.

N.B. Depuis 1672, il y a eu possession ininterrompue des îles de la Paix par tous les titulaires ci-dessus mentionnés. (Me, p.25) Cependant, dans les documents qui traitent de ce sujet, les informations relatives aux dates d'acquisition des îles par les propriétaires mentionnés ne concordent pas toujours.

«Zacharie Robutel de Lanouë étant mort en 1740, la seigneurie de Châteauguay et les Iles de la Paix passèrent successivement aux mains de sa femme, puis de Joachim Robutel, son fils et de Marie Anne Robutel, sa fille. (L3/N3, p.35) Lorsque Joachim Robutel de la Nouë était propriétaire de droit des Iles de la Paix, c'était sa soeur qui l'était de fait; cette situation se serait régularisée en 1764. C'est la raison pour laquelle en 1752-1754 on parle des difficultés qu'elle connut au sujet de la propriété des îles.

Par un contrat passé le 8 juin 1765, devant les notaires Panet et Sanguinet, Marie Anne Robutel de Lanouë, demeurant à l'Hôpital Général de Montréal, vend à [...] Marie Marguerite Du Frost de Lajemmeraye au nom et au profit des pauvres du dit Hôpital [...] la Seigneurie de Châteauguay ... (L3,N3)

Le 1er septembre 1846, il y a séparation des biens et revenus de l'Hôpital Général et de Châteauguay. (C2,40)

CONTESTATIONS

Les contestations concernant la propriété des Îles de la Paix commencèrent avant que Mère d'Youville n'acquière la Seigneurie de Châteauguay.

1752-1754

[...] de 1752 à 1754, d'ennuyeux débats [eurent lieu] entre Melle de Lanouë alors propriétaire de ces îles et le marquis de Beauharnois, seigneur voisin, qui les revendiquait comme étant adjacentes à sa seigneurie. De ces débats, Melle de LaNouë ne put avoir raison qu'en invoquant la prescription appuyée sur le fait que la famille de Lanouë et les Lemoyne avaient conservé, soixante-dix ans durant, la tranquille possession des dites îles. (L3,N3)

Au fil des ans, à plusieurs reprises, la propriété des îles par les Soeurs Grises fut contestée.

1795

12 août 1795 - Sentence au sujet du litige des Iles de la Paix, (Fiche 34)
SGM propriétaires «Lettres patentes de Terrier en faveur des Soeurs de la Charité de l'Hôpital Général de Montréal.» (C2,24)

1838

«Dans le courant de l'été 1838 nous eûmes à soutenir une nouvelle difficulté au sujet de notre possession de la Grosse Ile, une des Iles de la Paix. Après plusieurs démarches, conférences et visites faites aux TITRES nous fûmes reconnues pour en être les propriétaires.» (Ancien journal)

1897

En février 1897, le message suivant émané des avocats Seers & Laurendeau fut adressé à Soeur Gadbois, à Châteauguay: «On va prétendre dans la cause de Gauthier que vous n'avez pas de titre aux Iles. Veuillez donc nous dire si vous avez car il faudra le prouver.» (C4,144)

1915

«De nombreuses recherches furent faites en vue d'échapper à cette impasse.» Plus grave encore, cette mise en demeure par M. Miville Deschesne, sous-ministre des Terres et des Forêts de notre province:

En septembre 1915, la communauté fut mise en demeure de produire devant ce sous-ministre, ses titres particuliers aux dites îles [...] Depuis un temps

immémorial, une pièce manquait à la collection des titres requis pour établir la lignée complète des anciens propriétaires de ces îles. (L3,N3)

Conclusion

Le 2 décembre 1916 il nous était donné de trouver à la bibliothèque Saint-Sulpice, dans les manuscrits de M. Faillon, sinon l'acte authentique du moins un extrait suffisant du contrat passé le 2 mars 1684 devant M. Basset, notaire royal - par lequel Perrot vend à Charles Lemoyne la seigneurie de l'île Perrot et les îles de la paix pour établir que les Lemoyne avaient légalement acquis les îles en question. (L3,N3)

Cet extrait, joint à quelques documents trouvés aux archives judiciaires de Montréal et autres titres que possédait déjà la communauté, fut présenté au sous-ministre qui n'hésita pas à reconnaître les droits des Soeurs Grises sur ces îles. (C3,N3, p.2)

Toutefois une dernière difficulté subsistait: celle d'établir comment les îles PLATE et LUCAS, détachées aujourd'hui, du groupe des îles de la Paix par une distance de DOUZE arpents, pouvaient-elles être comprises dans ce même groupe. (Me5,p.2)

« Ces attestations affidavit jointes à un mémoire particulier furent présentées au sous-ministre et nous valurent une lettre datée du 27 novembre 1917, qui règle pour toujours, croyons-nous la question. » (Me5,p.3)

Une lettre de M. Miville Deschêne, sous-ministre des terres et des forêts de notre province, nous apporte aujourd'hui (30 novembre 1917), la solution définitive de longues difficultés que la communauté a dû subir au sujet des îles de la Paix situées en face de la seigneurie de Châteauguay et dépendantes de cette seigneurie.

NOMBRE

Ces îles mentionnées dans quelques documents anciens au nombre de huit ont été enregistrées au cadastre officiel - 1854-1858 - au nombre de douze parce que, avec les années et par suite de perturbations produites par la débâcle, par suite aussi d'enlèvement de sable fait par des particuliers, des petites îles se sont détachées des grandes et ont formé autant d'îles distinctes, (L3,N3, p.45)

A cet effet, de nouvelles démarches furent tentées, et les anciens habitants des bords du LAC SAINT LOUIS consultés attestèrent par une déclaration solennelle que « l'île PLATE ne formait autrefois qu'une seule et même île, l'île Saint Antoine, avait été coupée à la bêche par un pêcheur du nom de Jean-Baptiste

Thibert en vue d'abrèger son chemin pour aller pêcher dans le fleuve. Cette ouverture, à peine assez large pour le passage d'un canot en 1860 a été au cours des quinze dernières années, considérablement élargie par les agents du gouvernement qui ont ouvert là un chenal pour le passage des bateaux. (L3,N3)

NOMS ET ÉTENDUE

Les îles mesurent 997 arpents. (C1n,13) Les cinq premières sont situées dans les limites de Beauharnois, les autres, dans les limites de Châteauguay.

Noms primitifs	Noms [1912]	Dimensions
- Grande Ile	Ile Ste-Marie	87 arpents
- Ile Ronde	Ile St-Joseph	9 arpents
- Ile à Joson	Ile St-Gilles	81 arpents
- Ile à Thomas	Ile Ste-Geneviève	53 arpents
- Ile à Ploche	Ile Ste-Marguerite	8 arpents
- Ile au Veau	Ile Ste-Elizabeth	1 arpent
- Ile à Tabeau	Ile Ste-Julie	6 arpents
- Ile à Maheu (Ile aux Plaines)	Ile St-Louis	40 arpents

«Sont rattachés à ces îles, quatre îlots autrefois anonymes et dénommés par nos anciennes mères:

Noms primitifs	Noms [1912]
- Ile Anonyme	Ile St-Charles
- Ile Anonyme	Ile St-Antoine
- Ile au Foin	Ile St-Frs-Xavier
- Ile Ronde	Ile-A-La-Pierre (L4/1Rt1,2)

Ces îles sont parfois désignées sous d'autres noms: «Noms vulgaires: Isles de la Paix, 1. Isle Plate 2. Isle à Jacques 3. Isle de Platon 4. Isle à Pas de Campagne 6. Isle aux Cochons 5. Ilse aux Glands, 7. Isle du Chicot 8. La Grosse Isle et autres petits ilots.» (L3/C2,17)

Depuis un temps immémorial, un gardien rétribué par la communauté est chargé de veiller sur ces îles. (L4/1Rt1,2)

N.B. 1 arpent = 36,802 pi. car. Les documents qui traitent de l'étendue des îles fournissent des informations qui parfois diffèrent quelque peu.

PROJETS ET CESSION

1812 - ILE SAINT-NICOLAS

«En 1812, les sauvages se sont emparés de la petite île Saint-Nicolas.» La communauté a préféré ne pas entreprendre de démarches pour la récupérer.

1868

Le 25 août 1868, soeur Slocombe écrit à Mgr Bourget pour l'informer «nous désirons mettre en vente les Iles-de-la-Paix qui sont devant Beauharnois. «La difficulté que nous avons à conserver le bois de ces Iles dont on s'empare à notre insu nous fait songer à prendre le parti de les vendre afin d'en employer le capital plus utilement. Si votre Grandeur daigne nous autoriser à la faire.» (L4/C3,92)

Mgr le permet mais il désire savoir si elles rapportent quelque chose; à quel prix elles seraient vendues, si la vente presse car il faut recourir au S. Siège (L4/C3,93)

Le 4 novembre 1868, l'évêque de Montréal, Mgr Bourget, autorise les Soeurs Grises à vendre les Iles de la Paix. (Indult apostolique du 4 octobre). (SL4/C3,94) Il n'y eut pas de suite immédiate à cette autorisation.

1965

En 1965, la communauté a cédé les Iles de la Paix au gouvernement fédéral qui en a fait un sanctuaire pour les oiseaux.

1996

Un article paru dans Le Devoir du 7 novembre 1996 et intitulé *Un petit pas pour sauver les îles de la Paix, dans le lac Saint-Louis* fournit de précieuses informations:

Les Iles de la Paix [sont] menacées d'une destruction totale en raison de l'érosion provoquée par les hautes eaux et le passage de gros navires à proximité. Grâce à une contribution de 20 000 \$ des Distilleurs unis du Canada, quelque 50 mètres de rives ont été stabilisées au cours des dernières semaines avec des fagots de branches de saules, retenus en place par des piquets et des filets métalliques. Les saules emprisonnés prennent racine et sont censés enrayer l'érosion. Ces 50 mètres ont été aménagés sur l'île aux Plaines, la plus endommagée de cet archipel qui compte une douzaine d'îles. [...] Il reste 4 500 mètres de rives menacés par l'érosion tout particulièrement sur le flanc nord de l'archipel.

En trente ans, soit depuis la construction de la voie maritime, le passage répété des navires et l'artificialisation des niveaux du lac en raison de la gestion internationale des niveaux des Grands Lacs ont fait disparaître 52% de la surface de l'archipel et provoqué, en outre, la noyade d'une grande partie de ces îles entre 1972 et 1976. Cela a détruit la végétation et chassé en partie la sauvagine qui nichait à cet endroit, désigné refuge de la faune. La

transformation du couvert végétal et particulièrement la noyade de plusieurs espèces d'arbres ont stimulé le phénomène d'érosion.

Les îles perdent actuellement, selon leur niveau d'exposition aux vagues, entre un et trois mètres de rives par année, ce qui a fait passer leur surface totale de 106,8 à 51,5 hectares.

Un premier essai de stabilisation a été tenté l'an dernier par le Service Canadien de la Faune.

Malheureusement ces structures [...] sont demeurées inefficace parce que les hauts niveaux d'eau engendrés par la gestion des Grands Lacs ont complètement noyé les ouvrages fédéraux.

Le Québec a demandé au printemps au Conseil de contrôle des niveaux des Grands Lacs de maintenir un niveau relativement élevé d'eau du Saint-Laurent de façon à protéger l'accès des poissons aux aires de reproduction. Cet état de chose aurait nui encore plus aux habitats de sauvagine sur les îles. Si l'on n'a relevé aucun nid de sauvagine dans les îles depuis 1988, sauf sur les structures aménagées pour elle, on a toutefois noté la présence de hérons sur l'île à Thomas.

La restauration des îles de la Paix a été placée en tête des priorités de restauration de l'écosystème fluvial par la ZIP (zone d'intervention prioritaire) du Saint-Laurent. (Le Devoir, 7 nov. 1996)

26. INDIENS

La Seigneurie de Châteauguay est située sur la rive droite du Saint-Laurent; elle est bornée à l'ouest par la seigneurie de Beauharnois et à l'est, elle est séparée des terres des Iroquois du Sault par la rivière La Salle. Ce dernier voisinage était loin d'être une garantie de paix et de tranquille possession.

Au début du 18e siècle, au temps de Robutel de la Nouë, «les colons établis étaient peu nombreux [...] Le voisinage des Iroquois du Sault Saint-Louis [...] n'était guère propice à attirer les Français ni à leur faciliter le défrichement des terres, c'est pourquoi on ne tarda pas à voir surgir un fort sur ces terres.» (L4/Me3, p.3)

Ayant du droit de propriété une idée très spéciale, les Iroquois ne se faisaient aucun scrupule de s'attribuer ce qui leur convenait le mieux sur le terrain d'autrui. Après avoir coupé et consommé sans ménagement le bois de leur réserve, faignant d'en ignorer les limites, ils envahissaient les domaines

étrangers, ceux de l'hôpital de préférence, et les dévastaient comme à plaisir. (Hôpital Général des Soeurs de la Charité, T.1, p.425)

En 1690, le capitaine Des Marais qui commandait le fort de Châteauguay, avait été tué par les Indiens ainsi que les deux hommes qui l'accompagnaient. En 1696, «... un acte de sépulture signale encore le fait d'un soldat tué par les Iroquois [...] à la porte du Château Gay...» (L4/Me3, p.3)

«Au moment où Mère d'Youville projetait d'en faire l'acquisition, l'île portait encore le nom de Fort. Et dans la grange et l'étable en pierre, qui étaient restées debout, des meurtrières ouvertes apparaissaient à différents endroits.» (L4/Me3, p.3)

«Durant les dernières années de sa vie, Mère d'Youville eut à soutenir de fâcheuses difficultés avec les sauvages du Saut Saint-Louis.»

«Pour mettre un frein à leurs empiétements et faire droit aux plaintes des censitaires, victimes de leurs dépravations, Mère d'Youville s'était crue tenue d'en appeler à Carleton, alors gouverneur du pays.» (Me3, p.63)

En février 1771, «Mère d'Youville envoya une requête à l'Honorable Carleton, gouverneur général, au sujet de la prétention de sauvages sur une partie de la Seigneurie de Châteauguay et sur l'identité de la rivière du Loup.»

«Dans un langage qui semble aujourd'hui assez obscur, Mère d'Youville demande au gouverneur, Guy Carleton, de trancher que la rivière du Loup est comprise dans la seigneurie de Châteauguay.»

Il est clairement prouvé que dès 1715 la rivière du Loup que les sauvages veulent faire passer aujourd'hui pour un bras du fleuve Saint-Laurent. était nommée telle dès ce tems (sic) et de l'autre par la rivière du Loup. Les sauvages sont d'autant mieux fondés à s'ériger en novateurs et à réclamer des terres qui ont payé des rentes dès 1715 au Seigneur de Châteauguay que leur titre est beaucoup postérieur à celui de Châteauguay.

L'exposante intéressée à soutenir les intérêt (sic) des pauvres espère trouver dans ses titres et dans votre équité une décision favorable.....

Par le titre de concession de la Seigneurie de Châteauguay (sic) il est positivement dit que [...] la dite seigneurie commence à dix arpents au-dessous de la rivière du Loup. Par contrat de vente les mêmes limites sont désignées. Par l'aveu et dénombrement [...] il est fait mention que la première terre de la dite Seigneurie a été concédée à M. Deslignerie fils, laquelle contient dix arpents de front; qu'au-dessus de cette terre, est la rivière du Loup. Propriété L4/1Rt1,9)

Sa dernière lettre est du 23 septembre 1771. Elle écrivit:

J'ai encore à vous entretenir, Monsieur, d'une affaire dont vous avez connaissance, c'est celle des sauvages du Saut Saint-Louis pour leur prétention mal fondée sur les terres de la Seigneurie de Châteauguay. Je serais bien charmée qu'elle put s'accommoder et que les pauvres fussent délivrés de leurs importunités.

Mère d'Youville mourut sans avoir reçu de réponse. Les Indiens savaient que la politique de Gouverneur était de les ménager. N'ayant à redouter aucun coup de feu des Soeurs Grises, ils devenaient plus audacieux que jamais. (C6,267)

« Ces réclamations ne furent apparemment pas entendues puisque Mère Despins les réitère le 10 mai 1772 et le 7 janvier 1773. » (Me3,p.64-5)

« Mère Despins fit tracer, à maintes reprises, les lignes qui devaient limiter les deux propriétés. Vainement, à les entendre, "les fossés et les clôtures ne se trouvaient jamais au bon endroit." » (Hôpital Général des Soeurs de la Charité, T.1, p.428)

Mère Despins écrivit au gouverneur:

Ces gens s'opposent à ce que je fasse couper du bois sur la dite seigneurie de Châteauguay laquelle est cependant séparée d'avec leur concession depuis un temps immémorial. Ils font plus, ils intimident les censitaires par leurs menaces et leur défendent de me payer leurs rentes [...] J'ai fait à diverses reprises transporter un arpenteur sur les lieux pour tirer les lignes et me séparer pour toujours d'avec eux. Mais ces démarches n'ont donné aucun succès. (L4/Me3,p.64)

Le Gouverneur admettait la justice des réclamations, mais il avait ses raisons pour ne point indisposer les Iroquois; l'horizon politique était menaçant, les cris de révolte des États-Unis contre l'Angleterre trouvaient quelque écho au Canada. Aussi le gouverneur dans la crainte d'aigrir les esprits en condamnant les Iroquois gardait le silence. Mère Despins renouvela ses plaintes, cette fois, au secrétaire du Gouverneur qui avait part au gouvernement. Cette requête n'eut pas plus d'effets que les précédentes. **Le gouverneur demanda même à Mère Despins de céder 16 arpents aux Iroquois, promettant de dédommager l'Hôpital Général de façon équitable.** La Communauté consentit mais le général Carleton quitta peu après le Canada et ne put remplir ses engagements. Mère Despins revint à la charge et demanda au Gouverneur Haldimand comme compensation **la remise du droit d'amortissement que l'Hôpital Général devait à la Couronne pour l'acquisition de la Seigneurie de Châteauguay.** (C6,267)

Elle y représente que n'ayant pu payer ce droit en raison des nombreuses charges de l'hôpital et de ses modiques revenus; elle se confie pour en obtenir

la remise dans la bonté du roi et la promesse faite par Carleton de dédommager l'hôpital des seize arpents cédés aux sauvages du Sault St-Louis.» (L4/Me3, p.66)

Le gouverneur répondit:

Voulant récompenser les bons services que les dames religieuses de l'Hôpital Général ont rendu et rendent journellement au public par l'aide que leur maison donne aux infirmes, aux pauvres des deux sexes ainsi qu'aux enfants trouvés; nous, par ces présentes au nom du Roi, faisons don et remise du droit d'amortissement qui est dû à sa Majesté pour l'acquisition que les susdites dames religieuses ont faite de la seigneurie de Châteauguay, mentionnée en la présente requête. (L'Hôpital Général des Soeurs de la Charité, T.1, p.427)

Par les ordres de Cramahé et à la réquisition de Mère Despins et des chefs Iroquois de Caughnawaga, Jean Colins arpenteur général, tire la ligne de démarcation entre les deux seigneuries, pose des bornes sur la première desquelles il a soin de graver les armes de sa majesté britannique et l'année 1773.

ILE SAINT-NICOLAS

Cette île passe, avec la Seigneurie de Châteauguay, entre les mains de Mme d'Youville le 8 juin 1765. Depuis, plusieurs tentatives furent faites par les sauvages du Saut Saint-Louis pour s'en emparer mais jusqu'en 1845 la communauté sut les faire échouer. A cette date, leurs intrigues renouvelées et leurs fréquentes invasions de l'île obligèrent la communauté à louer l'immeuble(sic) à un habitant de Châteauguay qui en conserva quelques années la jouissance. Mais bientôt, lassé par les terribles vexations de ses adversaires, il trahit la confiance des Soeurs et à leur insu, il abandonna lâchement l'île Saint Nicolas à la convoitise des Sauvages de Saut Saint-Louis. Quand la communauté fut informée du fait, il était déjà trop tard et les difficultés soulevées par les Sauvages devinrent si grandes que l'on crut plus prudent céder l'île que d'encourir des frais de protestations qui en dépassaient la valeur. (Me3,p.77-78) «En 1812, cette île fut cédée aux Indiens.»

27. INONDATIONS

"Inondation": c'est un mot qui revient comme un refrain dans les informations qui proviennent de Châteauguay au début du printemps. Presque chaque année, Châteauguay subit des inondations importantes. D'ailleurs une partie des terres de l'île Saint-Bernard sont des terres inondées.

«Suite aux inondations constantes et à l'élévation du niveau des eaux du Lac Saint-Louis dans les dernières années [années 1960 et suivantes], l'apparition de forêts stressées et l'augmentation des terres inondées ont des impacts majeurs sur les milieux présents...» (Le Saint-Bernard Classique, p.26) Les spécialistes, parlant des arbres de l'île, emploient l'expressions "stressés". Ils font référence aux inondations qu'ils subissent.

1945

L'inondation cette année est exceptionnelle, car le niveau de l'eau du 23 juin 1945 est égal au niveau du début de mai 1941 [...] Cette année là, du 1er au 16 mai l'eau de la rivière est baissée de 27 pouces. Le niveau du 16 mai 1941 devait donc correspondre au niveau actuel de la rivière [7 août 1945]. C5,212)

1947

«15 octobre 1947 L'inondation prolongée du printemps a été très préjudiciable aux semences et a été cause de dépenses considérables.» (A1,3)

Les pluies incessantes du présent printemps ont tellement exhaussé le niveau du fleuve et des rivières que les terres riveraines sont ravagées par l'inondation. A Châteauguay l'eau a causé de sérieux dommages au Camp des Enfants Infirmes et au poulailler. Il a été jusqu'ici impossible de procéder aux semences, et si la situation ne s'améliore pas incessamment, le spectre de la disette, de la famine pourrait bien apparaître. (Annales 1946-1947, p.830)

Ces inondations forcent fréquemment les habitants de Châteauguay à vivre un véritable exode. Plusieurs résidents doivent alors quitter leur domicile; ils se réfugient chez des parents, des amis ou dans abris préparés pour les recevoir. Les soeurs du manoir, dans la mesure du possible, aident ces sinistrés.

1996

Le vendredi 19 janvier 1996, la pluie et la fonte des neiges ayant fait débordé la rivière Châteauguay, environ 500 familles ont dû quitter leur logis vers 3 heures pour loger, soit chez des parents, soit dans des hôtels. Nous leur offrons quinze (15) chambres du côté de l'accueil.

L'aide s'est poursuivie sous une autre forme après la fin de l'inondation:

Ces familles ont perdu leur mobilier en tout ou en grande partie. Grâce au concours de la maison mère, on peut fournir des meubles à ces sinistrés. Nous faisons trois voyages de camion au sous-sol de l'église du Christ-Roi de Châteauguay où les gens peuvent prendre les meubles qui leur manquent.

Toutes nous sommes heureuses d'avoir été capables d'aider un tout petit peu ces personnes dans l'épreuve. (Survola 1996, p.103)

28. INSURRECTION (187-1838)

Lors des troubles de 1837-38, l'île Saint-Bernard ne fut pas un foyer de révolte mais on eut à y subir de nombreux inconvénients comme en témoigne Mère McMullen dans le récit qu'elle écrivit deux ans plus tard.

Depuis quelque temps, les questions politiques s'agitaient vivement, nous entendions des bruits de révolte. [...] Vers huit heures, je mets les employés au fait des menées que l'on appréhende, je les exhorte à la modération, leur représentant le mal que pourrait leur attirer les actes d'insubordination. [...] Sur ma prière de faire sentinelle à tour de rôle, le contre-maître s'offre.

Vers deux heures du matin, elle est réveillée par des coups violents à la porte et le contre-maître aperçoit des gens armés attroupés à la porte de la cuisine et menaçant d'enfoncer la porte: ce sont les "patriotes". Puis ils pénètrent dans la maison et le chef dit: «Nous venons chercher vos armes.» Bien à regret il faut les leur céder, nous leur avons donné les trois fusils que nous possédions. Puis l'un d'eux ajouta: «Ce n'est pas tout ... Ce sont des hommes qu'il nous faut...» Les employés du manoir furent obligés de les suivre. S'étant rendue à l'église pour la messe, c'était le dimanche, elle obtint qu'un vieux serviteur soit libéré de leurs mains. Difficilement, elle put regagner le manoir.

La terreur régnait au village, les femmes et les enfants abandonnaient leur demeure plusieurs se réfugièrent dans les bois. Plusieurs vinrent au manoir. «Le manoir abritait déjà quarante personnes. En voyant le nombre s'augmenter, j'admirai la délicatesse de la Providence qui, par l'un de nos braves censitaires nous avait approvisionnés de cent minots de patates, trois jours auparavant. (Hôpital Général des Soeurs de la Charité, T. 2, p.128)

Les femmes s'inquiétaient pour leurs familles, pleurant sur le sort de leurs maris ou de leurs fils et n'ayant plus ni asile ni provision à donner à leurs enfants. (Hôpital Général des Soeurs de la Charité, T.2,)

La maison de Montréal informée de ce qui se passait rappela les résidentes du manoir, soeur McMullen emporta les papiers importants de la seigneurie et quelques provisions puis partit avec soeur Jauron, sa compagne. Pendant qu'elles traversaient en compagnie d'autres femmes en chaloupe vers Montréal, un vent violent s'éleva et faillit renverser l'embarcation qui était poussée vers Beauharnois «principal camp des rebelles». «Nous étions à quarante arpents au

large et nos rameurs étaient à bout de force.» Après une prière à la Vierge, «Je tournai ma chaloupe du côté d'une petite île appelée Ste-Geneviève, avoisinant l'île Perrot.» Toute la nuit, ils furent assaillis par une pluie violente. Enfin au matin la neige se mit à tomber. Soeur McMullen ajoute: «Je repris ma place au gouvernail. Nous mîmes plus de trois quarts d'heure à faire la traversée. Vers neuf heures, nous étions sur la terre ferme à Pointe Claire [...] Vers une heures et demie, nous installions, soeur Jauron et moi, dans le fond d'une charrette, sur une botte de foin. [...] Enfin, à huit heures nous nous jetâmes dans les bras de Mère Beaubien.»

«Tandis que cette chère famille fêtait notre retour... Châteauguay restait en proie à de cruelles agitations [...] Toujours sous la perpétuelle menace de l'arrivée des troupes, les gens continuaient à arriver au manoir où ils croyaient se trouver plus en sûreté.»

Lorsque je revis Châteauguay, quelques jours plus tard, je ne pus retenir mes larmes à la vue de tant de décombres et de ruines. L'île Saint-Bernard ne put échapper entièrement au pillage; main basse avait été faite sur les animaux et sur les produits de la ferme. Mais ce qui m'affligeait par dessus tout, c'était la vue de ces mères de familles pleurant sur le sort de leur maris ou de leurs fils et n'ayant plus ni asile ni provision à donner à leurs enfants. (L'Hôpital Général des Soeurs de la Charité., T.2, p.129-138)

On possède une consolante information sur cette période troublée: «Le manoir a eu alors l'honneur de servir d'abri au Dieu-Eucharistie, transporté de l'église par le Curé Labelle. A cette époque, il n'y avait pas de chapelle et l'on devine la joie des soeurs, malgré le désarroi de l'insurrection, d'accueillir le Saint Sacrement sous leur toit.» (Annales 1946, p.396)

Le soulèvement des patriotes de 1838 attire l'attention générale dans les années qui suivent, par la rigueur impitoyable du gouverneur à sévir en faisant exécuter deux leaders locaux, dont le député, et par la déportation de plusieurs autres chefs vers l'Australie. (Le Saint-Bernard Classique, p.14)

29. INTRUS

À toutes les époques, il y eut des intrus à l'île Saint-Bernard, aux Îles de la Paix et sur les terres de la Seigneurie. Certains semblaient considérer ces espaces comme des biens publics: ils chassaient, coupaient du bois, s'installaient.

«Le 18 mai 1683 - Suivant plainte pour les seigneurs Lemoyne et LeBer qui sont troublés dans leurs droits de chasse - défense par M. de la Barre, gouverneur, à toutes personnes de chasser sur la dite seigneurie.» (L4/!Rt1,3)

Il y a cent ans, une soeur signalait ce fait et disait qu'il fallait parfois limiter ses déplacements sur l'Île Saint-Bernard à cause d'eux. A cette époque, ils n'étaient pas très nombreux, mais avec les années, leur nombre s'accrut. On en parle plus explicitement au sujet de la cabane à sucre, de la maison des ermites, du kiosque Sancta Margarita.

L'été, l'achalandage augmentait. «Un employé qui avait travaillé près des plages de l'île du Côté du lac avait dû chasser les flâneurs légèrement vêtus Il y avait plusieurs tentes de dressées. Ce monsieur pensait qu'il y avait là au moins deux cents personnes dont plusieurs étaient installés pour longtemps.» (C5,226)

En juin 1950, pour éloigner les indésirables des plages de l'île, spécialement du côté du lac Saint-Louis, Soeur Gamache suggère, de «déblayer la terre de ce côté à l'aide du Bulldozer en envoyant roches, broussailles et arbustes sur le rivage de manière à former un embarras à la circulation.» (C5,226)

Depuis la construction du pont, le nombre de "curieux" a augmenté. Bon nombre d'automobilistes ou de cyclistes entraient, suivaient la route qui contourne la maison de retraites, montaient parfois jusqu'au cimetière puis ressortaient ou même s'installaient dans les chaises ou les balançoires, venaient y prendre un dîner ou un souper.

Afin de contrer cela, le 9 juillet 1981 on parle d'engager un gardien. (A2,97)

Depuis quelques années, par mesure de sécurité, on a installé sur le chemin pavé qui contourne la maison de retraites, des barrières qui empêchent les automobiles de passer, ce qui a considérablement réduit le nombre des curieux. Le stationnement a été relocalisé du côté est du pont afin de satisfaire au règlement municipal et de mieux contrôler l'accès des automobiles et des piétons sur le terrain.

De plus, à l'époque de la cueillette des pommes, comme toute personne qui circulait sur l'île avait accès au verger et qu'on avait déjà vu des personnes venir, et sans autorisation, s'installer pour faire leur cueillette de pommes, un gardien est engagé à cette période de l'année; il contrôle les entrées et les sorties de l'île. Il effectue aussi régulièrement des tournées particulièrement aux abords du verger.

30. KIOSQUE

Le kiosque sur la butte que l'on appelle improprement un "monument" a été construit en 1854 pour servir de base à la croix.

Dans L'Ancien Journal, Mère McMullen écrit: «... on désira de la faire simplement renouveler, mais d'une raison à l'autre, le plan de la croix prenait une autre forme.» (C2,25) «En conséquence, notre mère [Mère Julie Deschamps] chargea la Soeur Dépositaire [Soeur Reid] résidente au manoir, de faire faire un joli petit monument, en forme de berceau, dans lequel on pourrait aller prendre le frais. Ce monument surmonté par la croix devait lui servir de pied.» (C2,58)

MONUMENT

«On fit construire une maçonnerie(sic) en pierre afin de la consolider. A cet effet, une excavation de dix-huit (18) pieds de circonférence, fut pratiquée au sommet du tumulus.» (C2,58)

8 avril 1922 - Est-il une Soeur Grise qui ne connaisse cet abri rustique sur la butte de Châteauguay, où l'on aimait s'asseoir après une visite aux chères mortes. La foudre l'a frappé hier soir. C'est une religieuse qui a vu les flammes et en a averti la supérieure. Celle-ci s'est rendue sur les lieux avec des employés qui, au moyen de câbles, ont tiré la Croix du brasier. Elle était déjà brûlée à la base, mais le Christ restait intact. (C2,58)

31. KIOSQUE SANCTA MARGARITA

Vers 1950, lorsque les bâtiments qui appartenaient au Camp Le Grillon eurent été déménagés, il est resté sur le terrain, un kiosque qui s'y trouvait probablement lors de l'arrivée de l'oeuvre des enfants handicapés. Ce bâtiment fut réparé et devint le **CAMP Sancta Margarita ou le Kiosque Sancta Margarita.**

Le camp (ou kiosque) Sancta Margarita a été aménagé en vue de favoriser nos missions qui désiraient y envoyer un groupe de soeurs ou d'enfants pour une journée de détente. A cette occasion, nos soeurs du Manoir et du Sanatorium devront leur en laisser l'usage. [...] La directrice du sanatorium confiera la clé du kiosque à une soeur qui se rendra responsable du bon ordre et de la discipline. (L47/D1,1)

Les soeurs en repos à Châteauguay pouvaient elles aussi l'utiliser, y faire la cuisine, s'y reposer.

« 11 septembre 1958 - Une demande est adressée pour construire une addition au camp Sancta Margarita, une **salle à manger**»

Ce camp étant fréquemment l'objet de vol et de détérioration, il fut finalement démolé.

32. MAISON DE RETRAITES

On sait que Mère d'Youville se retirait souvent à l'écart pour prier. Mère McMullen, en l'une de ses mémoires, situe à 1752 la première visite de Mère d'Youville à l'île Saint-Bernard. D'autre part, nous trouvons, dans les livres de compte de notre Bienheureuse, une dépense enregistrée par une retraite, en juillet 1754. Il n'est donc pas présomptueux de dire que l'érection de cette maison de retraites constitue la réalisation de l'un des objectifs poursuivis par Mère d'Youville. (Annales 1964, p.397)

La maison de retraites est située sur l'emplacement premier du Sanatorium et compte 120 chambres. C'est d'ailleurs cette construction qui a nécessité le déménagement du Sanatorium près de l'emplacement où se trouve actuellement la piscine.

La compagnie Roger Désilets Inc. fut chargée de cette construction qui fut terminée en 1964. L'inauguration eut lieu le 10 juin 1964. « Cette grande maison porte le nom de manoir d'Youville depuis 1978. Le public y est accueilli. »

INAUGURATION

La maison de retraites a été bénie le 7 juin 1964. La cérémonie était présidée par Mgr Percival Caza, administrateur apostolique du diocèse de Valleyfield; un grand nombre de personnalités civiles et religieuses y ont aussi participé.

En récitant les prières d'usage, Son Excellence se dirige vers le corridor de droite, appelant les grâces du Seigneur sur les bureaux de réception, d'administration, sur la cafétéria, la cuisine et les chambres. Il monte ensuite au premier étage et traverse l'aile centrale où salle de détente et cuisinette s'ajoutent aux chambres individuelles. Son excellence poursuit le même itinéraire au deuxième étage et termine par la bénédiction de la chapelle puis du parloir du premier étage où il échange la chape pour la chasuble et fait son entrée pour la messe.

A l'issue de la messe, les invités sont invités à la cafétéria [...] Le buffet est servi et dégusté dans une atmosphère d'exquise cordialité.

Puis Mère Georgette Leduc, supérieure générale, prend la parole et remercie Mgr l'évêque pour l'intérêt qu'il a témoigné au projet.

FEUILLETS PUBLICITAIRES

Peu de temps après, un dépliant publicitaire où est indiqué avec précision la route à suivre pour parvenir à la maison de retraites se lit ainsi:

La Maison de Retraites fermée dirigée par les Soeurs Grises de Montréal est située sur les bords du lac Saint-Louis, à 15 milles de Montréal.

Le site est particulièrement favorable au recueillement, à la prière, à l'étude et au repos; 116 chambres sont à la disposition des hôtes et une vaste terrasse favorise les promenades en plein air.

Prêtres, religieux et religieuses, couples, dames, demoiselles et étudiantes qui désirez renouveler votre vie intérieure ou repenser votre action apostolique, vous êtes cordialement invités à venir bénéficier de la paisible solitude de l'île Saint-Bernard.

Vous pouvez vous inscrire individuellement ou en groupes pour retraites fermées, journées d'étude, recollections ou congrès.

Ultérieurement un autre dépliant publicitaire apporte quelques suppléments d'informations. On y lit:

Manoir d'Youville Maison de ressourcement spirituel Sessions-repos et Vacances

Situé sur l'île Saint-Bernard, en bordure de la rivière Châteauguay et du lac Saint-Louis, le Manoir d'Youville offre une atmosphère de détente et de recueillement aux personnes seules ou en groupe qui viennent y séjourner, et ce, à l'année.

Par ailleurs un programme de retraites intercommunautaires pour religieux, religieuses et laïcs est disponible.

Durant la saison estivale, une piscine extérieure chauffée est à la disposition des personnes en résidence, et à l'automne, plus de 300 pommiers vous attendent pour la cueillette de leurs fruits.

La ville de Châteauguay vous offre également plusieurs activités culturelles et de plein air.

Au plaisir de vous accueillir bientôt.

On précise ensuite:

CHAMBRES

La maison dispose de 120 chambres dont 20 avec salle de bain.

SALLES

Des salles de réunion sont à la disposition des groupes

- . Salle "A" capacité de 60 personnes
- . Salle "B" capacité de 100 personnes
- . (5) Petites salles capacité de 15 personnes

On peut ajouter que depuis la nomination d'un directeur laïque, M. Alain Custeau, une nouvelle salle de réunion a été installée là où se trouvait le lavoir ces dernières années.

DIRECTION

Depuis l'ouverture, en 1964, une soeur grise était directrice de la Maison de Retraites. Mais depuis les dernières années, la direction n'est plus assurée par une soeur de notre communauté.

De juin 1996 à février 1999, soeur Fleurette Beaudry, des Petites Missionnaires de Saint-Joseph, en fut la directrice alors qu'en mai 2000, la direction a été confié à un laïc: M. Custeau qui assume d'ailleurs la fonction de directeur général.

33. MAISON DES HOMMES

La maison des hommes fut construite [1882] sur l'emplacement même où Mère d'Youville avait placé sa boulangerie à deux étages. Les pièces du premier étage de la façade furent affectées à la résidence des chapelains, donc vers 1893. C'est sans doute la raison pour laquelle cette maison est parfois appelée "presbytère". Tout l'étage supérieur était divisé en chambres pour les employés. Le premier, en arrière, leur a servi de réfectoire [...] En 1929, une chambre est construite en dehors du corps de la maison pour faciliter le repos du chapelain.

INCENDIE

Vendredi, 13 novembre 1923.

Vers cinq heures et un quart, on vient avertir les religieuses du manoir que la maison des hommes employés est remplie d'une épaisse fumée. Les soeurs accourent et constatent que le feu est à l'étage supérieur, ... Bravant la fumée,

le contremaître y entre et brise la fenêtre. Aussitôt le feu, activé par l'air et logé jusqu'à cette heure dans une armoire, prend des proportions alarmantes. (Annales 1922-1923, p.379)

Les soeurs supplient Mère d'Youville, des images de notre Mère Fondatrice sont jetées dans le brasier «O prodige, elles calment aussitôt les flammes acharnées. [...] En moins de temps qu'il ne faut pour l'écrire, le feu était maîtrisé. L'image de notre Vénérable Mère retrouvée intacte moins le cadre semble attester sa maternelle protection. (Annales 1923, p.289-90)

34. MAISON DU CHAPELAIN

Vers 1911, le chapelain «... se trouvant fatigué des hommes employés, on dut lui construire une maison à deux étages, à une distance de sept arpents (500 pieds). Le chapelain y résida peu d'années, puis il fut de nouveau logé dans la maison des hommes.

Cette maison existe-t-elle toujours, a-t-elle été intégrée à des constructions érigées ultérieurement? On serait porté à le croire.

35. MANOIR

1er MANOIR

Charles Le Moyne, premier seigneur de Châteauguay, arriva au Canada en 1641. C'est en reconnaissance de ses services que la seigneurie de Châteauguay lui fut concédée. «Il construisit sur l'île Saint-Bernard le premier manoir en bois, de 20 x 50 pieds. Dans l'inventaire effectué en 1685 on parle du "château" construit sur l'île Saint-Bernard «... à mi-hauteur du flanc est de la colline, sur une terrasse aujourd'hui occupée par un verger...» (Le Soleil du Saint-Laurent, 8 mars 1994, p.A26)

Le manoir élevé par M. de Longueuil était à mi-côte du verger. Les débris de la statue de saint Joseph marquent l'endroit du premier "château".

Bien que qualifié du nom de château ce manoir était loin de ressembler aux castels des grands seigneurs de la mère patrie. Composé de pièces de bois superposées, il n'avait de remarquable que la rusticité de sa construction. (Hôpital Général des Soeurs de la Charité, T. 1, p.311)

Parce qu'il s'adonnait au commerce des fourrures, Le Moyne consolidera ses

magasins de Montréal et Québec, et construira des postes de traite à Lachine et à Châteauguay, formant une espèce de tenaille propre à intercepter les Amérindiens de chaque côté du fleuve, juste avant les rapides de Lachine. (Le Soleil du Saint-Laurent, 16 octobre 1993, p.A40)

Son manoir de Châteauguay sera donc davantage un poste de traite qu'un établissement seigneurial même si Le Moyne ne déroge pas de ses obligations de seigneur. En effet, le manoir construit de pièces sur pièces comporte, outre la magasin, le logis du seigneur et une chapelle. Tout près, il érigea le moulin banal à vent servant aussi de redoute en cas d'urgence. (Le Soleil du Saint-Laurent, 16 octobre 1993, p.A40)

«Le manoir sera fortifié, afin de servir de refuge aux colons et son magasin sera un véritable arsenal, autant pour favoriser la traite des fourrures que pour la défense de la maison.» (Le Soleil du Saint-Laurent, 16 octobre 1993, p.A40)

Selon toute probabilité, ce manoir fortifié remplaça le fort.

Quand notre vénérable Mère fit l'acquisition de la seigneurie de Châteauguay, en 1765, sur l'île Saint-Bernard, cette "maison seigneuriale", ce "château" existait encore sous le nom de Château de l'Isle du Fort.»

2e MANOIR (1774)

«Suite au décès de Mère d'Youville, Soeur Thérèse Lemoine Despins est nommée Mère Supérieure de l'Institut des Soeurs de la Charité de Montréal en 1771.»

«La petite maison élevée par M. de Longueuil, sur le versant oriental de la colline, à mi-côte du verger avait servi d'habitation au personnel de l'île Saint-Bernard, mais vieille de plus d'un siècle, la pauvre mesure menaçait ruine et était propre tout au plus à servir de boulangerie.»

Mère Despins décide de construire un nouveau manoir, toujours sur l'île mais non pas à l'entrée du bras sud de la Rivière du Loup. «Un emplacement plus rapproché du rivage fut choisi pour établir le nouveau manoir, c'est l'endroit même où se dresse [...] le manoir actuel.»

M. Étienne Montgolfier, supérieur des Sulpiciens de Montréal, prépare les plans de ce manoir. «Terminée en 1774, cette construction en pierres mesure 58 pieds et 45 de profondeur, à un étage.» (C2,5) «Elle est dotée d'un toit à deux eaux avec un pignon et deux lucarnes en façade, ainsi que deux souches de cheminée.» (Le Soleil du Saint-Laurent, 5 mars 1994, p. A26)

«Le plancher du grenier était en pièces de chêne qui soutenait un plafond de pierre et de mortier; une grosse pièce de chêne faisait le faite.[...] Cette maison n'avait qu'un étage; le premier n'était pas praticable [...] il n'y avait pas de cave à cette maison.» (C2,5)

Voici le libellé du contrat octroyé à un certain Coquillard, entrepreneur, pour la construction de ce manoir :

1774 - 7 mars COQUILLARD et Hôpital Général - Marché

1- Que le dit Coquillard s'oblige de faire et parfaire à la dite Dame Despins, sur la Seigneurie de Châteauguay une maison de pierre à un étage, de cinquante quatre pieds de long sur quarante-deux pieds de large de dehors en dehors dont les murs auront seize pieds de hauteur d'une pierre à l'autre avec les ouvertures et murs de fonte désignés au plan.

2- S'oblige la dite Dame Despins à fournir au dit entrepreneur toute la pierre, le mortier fait, les pierres de taille et l'échafaudage, lesquels le dit maçon posera. [...] Quel le présent marché est fait moyennant le prix et somme de treize cents Livres ou schelings de cette province que la dite Dame Despins s'oblige payer au dit Entrepreneur. (C2,12)

Contrat (Sanguinet Pierre Panet)

«Terminé en 1774, ce second manoir subsista jusqu'en 1836.» (L4/Me3,69-70)

3e MANOIR (1837)

A l'été de 1836, cherchant à refaire la couverture du Manoir d'Youville, on constate rapidement que ses murs en pierre datant de 1774 ne pourront supporter la nouvelle toiture. Alors Soeur McMullen décide de raser ces murs jusqu'au niveau des fondations et de bâtir sur celles-ci un nouveau manoir. Ce manoir, érigé en pierre avec un toit à deux eaux est terminé en 1837. Il est béni à l'été. (Le Soleil du Saint-Laurent, 15 juillet 1994, p.A14)

«Au 1er étage, on trouve cuisine, réfectoire et communauté. Aux mansardes séparées en deux sur le long, la partie située du côté de la rivière destinée à la chapelle et à la sacristie. La partie du calvaire est occupée par les dortoirs.»

Le manoir fut béni le 30 juin 1837.

RÉNOVATIONS

«En 1881 le manoir subit d'importantes transformations tant dans son aménagement que dans sa destination, une initiative de Mère Julie Deschamps.» (Le Soleil du Saint-Laurent, 18 juillet 1994, p.A14) «Le Manoir construit en pierre par nos

anciennes mères en 1774, rénové sur les mêmes fondations en 1836, fut réparé en 1881 avec la bâtisse de la chapelle.»

Soulignons ces modifications: Réparation et agrandissement: addition d'un toit français ce qui a agrandi les dortoirs; une bâtisse est construite au Sud-Est du Manoir; addition d'un balcon au pignon Nord-Ouest et d'une galerie au pignon Sud-Est. La bénédiction eu lieu le 26 octobre 1881.

Ses murs-pignons sont exhaussés de façon à pouvoir recevoir un toit mansardé à deux eaux. Élément du style Second-Empire, la mansarde est une mode de la fin du 19e siècle importée des États-Unis. Comme le manoir est transformé en chapelle, son toit est surmonté d'un campanile. Afin de loger les soeurs, des ailes au nord et à l'ouest s'adossent au corps principal avec un souci d'intégration architecturale. C'est Mgr Edouard-Charles Fabre, évêque de Montréal, qui bénit la nouvelle chapelle. (Le Soleil du Saint-Laurent, 18 juillet 1994, p.A14)

En 1884, on construisit une allonge en pierre du côté nord 42 x 22 en ligne avec le pignon Nord-Ouest pour servir de cuisine. Un étage seulement avec mansardes; le 2e étage se fera quand le lavoir à vapeur sera construit. [Plus tard] Bâtisse 64 x 34 pour l'installation du lavoir à deux étages fournissant au bas: lavoir, glacière, réfectoires, pouvoir de vapeur. Au 2e étage: dortoir, galerie, séchoir. Deuxième étage ajouté à la cuisine de 1884 donnant salle de couture et dortoir. En 1908, construction d'une bâtisse pour le pouvoir à vapeur, le lavoir le séchoir à 60 pieds de cette dernière bâtisse avec un couloir. ((L3/C2,3.3)

MANOIR ACTUEL

Le manoir actuel fut construit en 1836, puis reconstruit en 1881. Au cours des ans, de nombreux ajouts avaient été effectués au manoir. En 1900, on lit: «La maison principale et les additions successives donnent 180 pieds longueur sur 42, 34 et 32 de large.» (L3/C3,2)

RÉNOVATIONS

En novembre 1963, on commença d'importants travaux de rénovation. L'architecte de cette rénovation fut M. Hermas Désautels. Le 21 décembre suivant, les soeurs allèrent visiter le vieux manoir. L'une d'elles écrit: «On croirait que le feu a tout dévasté. il n'y a plus rien du tout. Il ne reste que les fondations.» (C6,267) Les travaux se poursuivirent rapidement puisque les résidentes réintégrèrent le manoir le 22 mai 1964.

Les résultats ont été très satisfaisants; les Annales de juin 1964 nous apprennent avec contentement:

A peine avons-nous traversé le pont que déjà le manoir tout rénové, vieillot et précieux, retient notre attention. On l'a dépouillé de toutes les additions ajoutées au cours des âges. Il nous apparaît sobre et coquet en sa toilette neuve; les fenêtres ont retrouvé leurs petits carreaux; le clocher, surmonté de sa croix, brille d'un éclat nouveau. La porte d'entrée arbore un joli toit, genre baldaquin, tandis qu'une clôture de fer forgé entoure balcon et escalier. A l'intérieur, c'est une transformation totale; deux corridors en forme de L permettent la répartition ordonnée des appartements; deux parloirs, à droite et à gauche, sont à la disposition des visiteurs. Celui de gauche est suivi du bureau de la Supérieure et de la communauté, occupant l'ancien local de la salle à dîner des aumôniers. Cinq fenêtres ouvrent sur la petite rivière du Loup et une sur le lac. Une peinture de Mère d'Youville fait face à la porte d'entrée. [...] L'ancienne salle de communauté s'est convertie en bureau pour la comptable et en salle à dîner pour M. l'Aumônier. La vieille cuisine est devenue réfectoire des soeurs; à gauche, un peu plus loin, nous apercevons le réfectoire des employés. Au deuxième étage, les chambres individuelles s'alignent le long des corridors jusqu'au dessus de la chapelle; l'une de ces pièces contient un deuxième local pour la sacristie. (Annales 1964, p.395-6)

36. MOULIN

Le terme "moulin" revient à plusieurs reprises dans les documents relatifs à Châteauguay; il s'agit, le plus souvent, du moulin à moudre le grain mais il est question aussi de moulins qui servaient à d'autres usages; voici les termes qui sont employés:

- moulin à vent
- moulin à farine
- moulin à moudre le grain
- moulin pour écaler l'avoine
- moulin à cardes (à carder)
- moulin à carder la laine
- moulin pour scier le bois.

PREMIER MOULIN (1686)

La vieille tour surmontée d'une statue de saint Joseph que l'on voit sur l'île Saint-Bernard date de 1686. «Sous le règne des premiers seigneurs de Châteauguay, les Le Moyne et les de la Nouë, cette tour était le moulin banal.»

«Le 4 juin 1686, le Roi fit sortir un arrêt portant OBLIGATION à tous les Seigneurs de bâtir des moulins dans leur Seigneurie dans le terme d'une année.» (L4/C3,54,p.2) C'est la raison pour laquelle on croit que M. Lemoyne a fait construire ce moulin à vent en 1686. Les informations relatives au moulin qui se trouvait sur l'île

Saint-Bernard lorsque Mère d'Youville fit l'acquisition de la Seigneurie de Châteauguay proviennent de Mère McMullen.

L'emplacement de ce moulin était loin d'être idéal. «Lors de l'acquisition de la seigneurie par notre communauté le moulin banal était bâti sur l'île Saint-Bernard au pied du monticule du calvaire [...] exposé à toute la violence des vents et trop éloigné de la plupart des censitaires obligés d'y apporter leur grain.»

CHAPELLE BETHLÉEM (CHAPELLE SAINT-JOSEPH)

«En 1865, les Soeurs Grises, propriétaires de l'île Saint-Bernard, firent recouvrir d'un toit de fer-blanc le vieux moulin menacé d'une ruine complète et le transformèrent en une sorte d'oratoire qui fut dédié à saint Joseph.» (L4/C7) Une statue de saint Joseph de grandeur naturelle fut placée sur le toit.

L'idée de convertir le moulin en oratoire vient, paraît-il, de Mgr Bourget. Il la communiqua aux soeurs du Manoir en 1864, lors d'un grand dîner qu'il était allé prendre au Manoir avec ses prêtres, au sortir de la retraite pastorale. Le coût de la transformation du moulin en oratoire s'est élevé à \$40.00. La première statue qui l'orna avait été achetée par la maison mère chez Catelli, statuaire qui précéda Carli.

Une statue de saint Joseph, de grandeur naturelle fut installée sur le sommet de l'édicule le 8 juin 1865, centième anniversaire de l'acquisition de la seigneurie de Châteauguay par les Soeurs Grises. M. Billaudèle, supérieur de Saint-Sulpice, en fit la bénédiction solennelle le lendemain. MM. Billaudèle et Rousselot célébrèrent successivement la sainte messe dans l'oratoire et les Soeurs Grises y reçurent la sainte communion. Ce jour-là, la vieille tour reçut le nom de Bethléem, en souvenir du pain matériel qu'elle avait autrefois procuré aux Soeurs Grises. La statue fut bénie avec le monument le 8 juin 1865.

«Père Rousselot suggéra de l'appeler "Bethléem" - Maison du pain - puisqu'en effet c'était le monument qui fournissait autrefois le pain matériel à la Seigneurie...» (L4/C3,54) Les stations du chemin de croix y furent érigées en 1895. (L3/C2,3.1)

STATUE DE SAINT-JOSEPH

La statue de saint Joseph placée sur le sommet du vieux moulin en 1865, est renversée par un ouragan en 1910. M. A. Fournet, P.S.S. fait couler à Paris,

une nouvelle statue en fonte de fer, haute de cinq pieds. Saint Joseph reprend sa place le 27 septembre 1911. Dû à un fléchissement de sa base, cette statue est renversée de son socle en 1985. Saint Joseph est aussitôt rétablie sur son site. (L4/C7, 271.1)

Fixée sur ce piédestal, la statue de saint Joseph résista à la violence des vents jusqu'au 26 octobre 1910, où elle fut impitoyablement renversée par un ouragan survenu à la tombée de la nuit. Lorsqu'elle fut trouvée le lendemain matin, gisant écartelée sur le sol, ce fut parmi les Soeurs Grises, une explosion d'indicibles regrets. M. l'abbé Fournet, aumônier des Soeurs Grises, alors de passage à l'île Saint-Bernard, et qui accompagnait les soeurs au lieu de l'accident, promit, séance tenante, que saint Joseph reviendrait bientôt occuper son trône. Quelques jours plus tard, il donnait ordre à la maison Raff, de Paris,, de couler une statue en fonte de fer de cinq pieds de hauteur.

La nouvelle statue fut installée le 27 septembre 1911 et bénie le 8 novembre suivant par son pieux donateur, M. l'abbé Fournet. Cette fois, elle fut si solidement placée sur le pieux oratoire que la tempête ne réussira pas à l'enlever à la piété des habitants de l'île. (C1n,9)

CHARNIER

Pendant nombre d'années, à partir de 1896, cette chapelle servit de "charnier"; on y déposait durant l'hiver les corps de nos soeurs décédées durant cette saison et qu'à cette époque on ne pouvait enterrer immédiatement. (L3/C2,3.1)

Il y a une vingtaine d'années, on commença à enterrer les soeurs dans le cimetière même l'hiver car avec l'équipement que l'on possédait, on pouvait sans trop de difficultés creuser le sol et procéder à cette inhumation.

DEUXIEME MOULIN (1765)

Dès 1765, Mère d'Youville décida de faire construire un autre moulin «sur l'autre versant de la rivière, à une lieue du manoir, afin de favoriser les censitaires. (L4/C3,54, p.4) Ailleurs on dit que ce moulin était situé à 4 ou 5 milles du manoir.

Mère d'Youville procéda à la construction d'un autre moulin au mois de février 1765; 70 x 36 pieds à une lieue du manoir puis d'un canal de 280 pieds destiné à amener l'eau au moulin et une digue de 400 pieds de large. Notre Vénérable Mère par une industrieuse économie fit servir à ce moulin tout ce qu'elle retira du moulin de l'île Saint-Bernard et d'un autre moulin qui avait subsisté jusqu'alors dans l'enclos de l'Hôpital Général. (L3/C3,2)

Il était situé au Nord-Ouest de la rivière Châteauguay. «La construction en fut achevée en 1769.» (L4/C3,54, p.4)

VENTE

C'est ce moulin que, dans les documents, on appelle parfois "l'ancien moulin". Il fut vendu en 1868.

Depuis longtemps la communauté constate que le Moulin de Châteauguay n'a plus la même valeur qu'autrefois. Presque chaque printemps, la digue occasionne des dépenses que les revenus du moulin peuvent à peine recouvrer. Pour ces raisons il était donc question de le vendre. Aujourd'hui, nous sommes heureuses de le livrer pour la modique somme de CINQ MILLE ET QUELQUES DOLLARS. (L4/C3,54)

Dans une lettre adressée aux soeurs de Saint-Boniface le 21 décembre 1868, soeur Labrèche les informe de cette transaction:

La Communauté vient de se déposséder d'un héritage bien cher à nos coeurs que nous avait légué notre vénérée fondatrice, l'ANCIEN MOULIN DE CHATEAUGUAY. En possession de cette antique propriété depuis cent trois ans, elle était pour la communauté jusqu'à ces dernières années d'une grande ressource par son produit annuel. Mais, des raisons de circonstances ayant déterminé la communauté à bâtir un nouveau MOULIN à peu de distance, les fonctions de ce dernier réduisirent le premier à peu de choses et cependant, il fallait des réparations chaque année.

Nous soeurs ayant donc résolu de le mettre en vente pour le plus grand bien, une Compagnie ou Société de Messieurs de Québec, ayant M. Cauchon en tête, s'est présentée pour en faire l'acquisition [...] Quoiqu'il en coûte de voir passer en des mains étrangères un monument acquis au prix de sueurs et de fatigues de la part de nos anciennes Mères; cependant nous regardons cette vente comme un coup de Providence pour nous, son revenu devant mettre notre chère Soeur Reid en état de faire face aux premières dépenses de notre future bâtisse... Le moulin vendu est pour être converti en manufacture d'outils....(L4/C3,95)

Après la vente, «L'ancien moulin [...] fonctionna quelques années simultanément avec le nouveau puis il fut converti plus tard en une manufacture de haches. Le 19 août 1870, un incendie le détruisit.» (L4/C3,54, p.3)

Un document affirme que «L'ancien Moulin au Nord Ouest de la rivière Châteauguay a été construit en 1769, reconstruit en 1839.»

TROISIEME MOULIN (1839)

Des informations très circonstanciées proviennent de Mère McMullen sur les raisons qui ont motivé la construction de ce troisième moulin.

Notre moulin était en mauvais état, nous nous sommes décidées en 1839 à lui faire les réparations nécessaires. La supérieure [Mère Beaubien] dit qu'elle ne pouvait plus donner 300 Livres. Nous commençâmes donc à faire des réparations. Les ouvriers, après avoir examiné le moulin jugèrent qu'il fallait en construire un neuf, que les réparations que nous ferions sur le vieux coûteraient trop, et encore, qu'ils ne feraient pas une bonne affaire pour nous. [...] Le 15 avril 1839, le moulin a été arrêté et les ouvriers se sont mis en action: il a été démolé jusque dans ses fondations. Les ouvriers ont si bien travaillé que le 1er octobre suivant, le moulin neuf marchait et le meunier faisait moudre le grain. Ce moulin a 130 pieds de long et 38 de large et haut de deux étages, sans compter les mansardes et les greniers qui forment bien un bon étage. Chose admirable, la divine Providence nous a toujours fourni de l'argent pour donner aux ouvriers chaque fois qu'ils en ont demandé, et aucun n'a été renvoyé sans être satisfait. Et nous eûmes bientôt payé les comptes de nos autres créanciers.... (L4/C3,54, p.8)

Soeur Fauteux ajoute:

Le 7 juillet 1840, une cérémonie pieuse réclamait Mère Beaubien à Châteauguay. C'était la bénédiction du nouveau moulin récemment terminé. L'intention première avait été de restaurer l'ancien moulin, mais examen fait de la bâtisse, les contracteurs jugèrent que d'y faire des réparations serait inutile et qu'il fallait le reconstruire à neuf. C'est cette reconstruction menée à bonne fin, grâce à des secours extraordinaires et tout à fait providentiels, qu'il s'agissait de faire bénir en ce moment. (L4/C3,54, p.7)

«Le logement du meunier, dans le moulin, n'a été bien terminé qu'en 1845, ce qui a coûté 82 louis...(L4/C3,54, p.8)

MOULIN DE STE-PHILOMENE (1854)

Le moulin construit à Ste-Philomène, à 16 arpents du premier, au sud-est de la rivière, a été bâti en 1856. «La bénédiction de ce moulin, nommé Moulin de l'Immaculée Conception, a eu lieu le 14 décembre 1858 [1856?].» (Me5)

«Une statue de la Vierge a également été bénie ce même jour. Ce moulin est parfois appelé Moulin de Châteauguay.» Ailleurs on lit: «Le moulin a été béni le 14 courant sous le nom de Marie Immaculée.» (L4/C3,70)

Une clause portée dans l'Acte Seigneurial de 1854, nous mettait dans la nécessité d'acheter le "pouvoir d'eau" qui se trouvait sur la terre no 42 - B Sud-Est Rivière, à peu de distance de notre ancien Moulin, de plus, cet acte spécifiait "que les pouvoirs d'eau devaient être en opération sous tel délai". Enfin, nous avons acquis de Joseph Dorais le "pouvoir d'eau" et six arpents et seize perches de terre en superficie.

Le moulin a été terminé en 1856, et il a été béni le dimanche après-midi, 14 décembre 1856 par M. P. Poulin, curé de Ste-Philomène lequel a placé le dit Moulin sous la protection de Marie Immaculée, et il a béni en même temps et sous la même invocation une statue de la Sainte Vierge qui devait être déposée dans la niche pratiquée en dehors du côté du Nord-Est. (L4/C3,69)

Dans une lettre adressée à M. Michel Faillon, p.s.s. le 16 décembre 1856 Mère Julie Deschamps, écrit:

Je ne me souviens pas si je vous ai parlé du moulin que nous avons été obligées de bâtir à Châteauguay, à 18 arpents seulement de l'ancien, afin de conserver notre droit sur un pouvoir d'eau qui nous avait été enlevé par quelques particuliers, suivant que la loi du 18 décembre 1854 leur permet. Le coût de ce nouveau moulin ne montera pas moins de 7,000L et il ne nous donnera pas plus de profit que l'ancien qui suffisait amplement pour moudre les grains de la Seigneurie. Je ne pense pas que l'indemnité que nous devons recevoir nous rembourse plus de la moitié de cette dépense, le reste sera perdu pour les pauvres; si saint Joseph et la Sainte Vierge sous la protection desquels nous avons mis cette bâtisse ne viennent à notre secours en inspirant aux membres de la Chambre plus de générosité.

VENTE

Le 8 décembre 1870, Mère Slocombe demande l'autorisation à Mgr Bourget de vendre le moulin de Sainte-Philomène. «Toutes considérations prises, il me semble, Monseigneur, qu'il serait plus avantageux à la communauté, surtout dans les circonstances où nous nous trouvons, d'aliéner cette propriété dont le prix appliqué sur un autre fond produirait un revenu plus clair.» (L4/C3,99)

Mgr Bourget accorda cette permission en précisant: «pourvu que le prix de cette vente soit appliqué sur une autre propriété produisant ... une rente au profit de la communauté et de ses pauvres.» (L4/C3,100)

La vente fut sans doute retardée puisque, en date du 24 janvier 1902 on lit: Vente trois lots de terre de la paroisse de Sainte-Philomène (5 arpents, 1 arpent, 6 arpents) «avec un moulin à farine en pierre, à trois étages avec digue, canaux, flume(sic), meules, moulanges, bluteaux(sic), outils et trois autres accessoires, servant à faire fonctionner et à exploiter le dit moulin à farine, avec en plus, une autre petite maison en bois, une écurie et toutes les autres bâtisses érigées sur

les dits lots de terre. L'Hôpital Général promet et s'engage à ne jamais ériger un autre moulin à farine dans les dites paroisses de St Joachim de Châteauguay et Ste Philomène, comme aussi de ne jamais vendre à qui que ce soit: compagnies, sociétés ou personnes, pour les fins d'un moulin à farine le pouvoir d'eau qu'il possède en la dite paroisse de Saint Joachim de Châteauguay et qui

a servi à faire fonctionner un moulin à farine. (Noé Laberge - Albert Laberge - Soeur M.P. Filiatreault - L.C. Tassé, N.P. (L4/C3,54)

MOULIN POUR ÉCALER L'AVOINE

«De plus, le moulin pour écaler l'avoine a été construit attenant au moulin à farine (celui de 1839). Le Moulin neuf a été béni par M. J.B. Labelle, curé de la paroisse le 7 juillet 1840, Le logement du meunier dans le moulin n'a été terminé qu'en 1845. (L4/C3,54 p.1-2)

MOULIN A SCIE

Le 28 janvier 1767, il y a entente entre Mère d'Youville et le Sieur Lucien Bron au sujet de la construction d'un moulin à scie à Châteauguay. L'entente est signée devant les notaires Sanguinet et Panet. (Vol no 10 de Faillon au Séminaire Saint-Sulpice, p.381)

Mère Lemaire, en 1823, ajoute au moulin à farine, un moulin à scier le bois. Digue 400 pieds. (L4/C7,271,1)

MOULIN A CARDER LA LAINE

Mère Lemaire, en 1826, ajoute au moulin à farine, en plus d'un moulin à scier le bois, un moulin à carder la laine. (L4/C7,271.1)

N.B.. Moulin à carder, acquis le 6 juillet 1839 (superficie du terrain 5 arpents, 11 perches (1840 Régistre B,38)

A Sainte-Philomène, il y avait aussi un moulin à carder.

37. PAROISSE

En 1721, lorsque Mgr de Saint-Vallier, tant pour accéder aux désirs du roi que pour suivre ses propres inclinations, divisa son immense diocèse en quatre-vingt-deux paroisses, Châteauguay fut jugé trop peu considérable pour en former une. Il fut arrêté que ce fief continuerait à être desservi par voie de mission, par le missionnaire des sauvages iroquois du Sault Saint-Louis. (C2,3)

CONSTRUCTION D'UNE CHAPELLE

A Châteauguay, avant l'érection de la paroisse Saint-Joachim, les habitants jusque-là fréquentaient la chapelle du Manoir.

Quoique peu nombreux et sans grandes ressources pécuniaires, les habitants de Châteauguay trouvèrent bientôt moyen d'élever une chapelle plus vaste pour suppléer à l'oratoire de l'île Saint-Bernard devenu insuffisant. Elle fut bâtie en 1735, sur la terre No 6 du cadastre, au nord-est du fleuve. [...] Bien humble et bien rustique fut paraît-il cette chapelle. (Histoire de l'Hôpital Général des Soeurs de la Charité, T.I, p.781)

«Sortant de l'île, l'église se fixa en 1735, dans l'anse que forme la rivière un peu au sud de la gare actuelle de Châteauguay.» «Presque complètement détruite en 1759, [...] elle fut rebâtie en 1775 sur la même rive, à un peu plus d'un mille plus haut. C'est celle que l'on voit aujourd'hui au village.

«Les registres de l'Église Châteauguay remontent à 1736; probablement c'est la date du commencement de sa construction.»

«1743 - On procéda à la bénédiction d'une cloche.»

ÉGLISE

Lors de la visite de Mgr Briand le 6 juin 1768, les habitants obtiennent la permission de construire une église «dans le lieu que nous avons trouvé le plus convenable et le plus commode qui est la place que donne François Lefebvre. [...] L'église fut élevée sur la terre No 56 du cadastre seigneurial, sur la rive septentrionale de la rivière Châteauguay.» (L4/Me3, p.60)

Mgr Briand agréa et encouragea leur projet. (Hôpital Général T.1, p. 321)
La construction d'une nouvelle église avait débuté sur un terrain donné par François Lefebvre, elle est interrompue par l'invasion de l'armée américaine en 1775 puis se poursuivra en alternance avec des démêlés judiciaires. L'entrepreneur Basile Proulx la bâtit en pierre surmontée d'un seul clocher en son centre. (Le Soleil du Saint-Laurent, 5 mars 1994)

ÉRECTION CANONIQUE

Une requête présentée à l'évêque le 10 décembre 1843 par les «seigneurs de la Seigneurie de Châteauguay et [...] la majorité des tenanciers de la partie de la dite seigneurie qui se trouve partie sur le lac Saint-Louis, partie sur la rivière du Loup professant la religion catholique» demandent à l'évêque de «vouloir bien ériger canoniquement en paroisse, sous l'invocation de Saint Joachim, le

territoire ci-dessus désigné, se proposant, après avoir obtenu de votre Grandeur, le DÉCRET ECCLÉSIASTIQUE requis en pareil cas de solliciter auprès du gouvernement de Sa Majesté, en cette Province, des LETTRES PATENTES, qui accordent à leur nouvelle paroisse UNE EXISTENCE CIVILE, dont ils reconnaissant le besoin, (C2,36)

L'érection canonique de la paroisse de Châteauguay eut lieu en 1845.

«En 1840, une allonge fut faite pour agrandir la sacristie, et en 1861 il y eut agrandissement et restauration dans le style de la première église. Le presbytère date de 1846.» (Lieux et Monuments historiques du Sud de Montréal, p.67)

«La partie sud-est de la seigneurie regrettait que l'église ne fut pas plus au centre du territoire. En 1840, elle obtint une desserte. En 1842, la paroisse Sainte-Philomène était fondée.»

«La commission sur cette requête ne fut donnée que le 17 février 1845 à m. Joseph Marcoux, curé du Saut Saint Louis. (Le décret émané le 27 du même mois de mars 1845; la proclamation du décret civil ne fut donnée que le 25 juin 1846.» (C2,36)

RECONNAISSANCE COMME "LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA"

Le dimanche 1er juin 2003, une fête est organisée à l'église Saint-Joachim de Châteauguay. On procède au dévoilement d'une plaque qui témoigne que l'église est reconnue comme «**lieu historique national du Canada**».

Un petit fascicule préparé à cette occasion nous fournit d'intéressantes informations:

Cette église est un très bon exemple d'un édifice conçu selon une interprétation vernaculaire du style baroque propre à la vallée du Saint-Laurent. Bien que construite entre 1774 et 1779, c'est cependant sa façade ajoutée en 1839, avec son fronton et ses deux tours, qui lui confère aujourd'hui sa remarquable silhouette. Son harmonieux décor intérieur a été réalisé par des artistes de renom parmi lesquels figurent le sculpteur Philippe Liébert et le peintre Joseph Légaré. L'église Saint-Joachim enrichit par sa stature le paysage traditionnel de Châteauguay.

Les motifs de la désignation figurent dans les procès-verbaux de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada de l'année 1998, sont les suivants:

- elle est le seul spécimen encore existant du «baroque vernaculaire» dans sa forme la plus pure;

- elle est un remarquable exercice d'architecture inspiré de l'imaginaire collectif des colons canadiens-français de la vallée du Saint-Laurent;
- la décoration intérieure comprend des tableaux de peintres de renom, dont un serait l'unique tableau connu de Philippe Liébert à être parvenu jusqu'à nous.

Depuis 1775, notre église demeure fidèle à sa vocation. Nous avons raison d'être fiers de cet héritage. Dans les prochains jours, la plaque sera apposée sur une pierre calcaire, sur le terre-plein à l'avant de l'église.

38. PONT

Aussi surprenant que cela puisse paraître, les Soeurs Grises ont fait construire deux ponts à Châteauguay, à deux endroits différents cependant. Le premier fut construit en 1845 et le second en 1960.

1er PONT (1845)

La glace ayant emporté le pont de la rivière Châteauguay et devant construire un nouveau pont, les uns le voulaient à l'église, les autres au moulin, nous étions bien intéressées dans l'affaire. Nous le voulions au moulin pour notre avantage et celui de la plupart des gens de la Seigneurie; et pour y réussir nous étions décidées de faire à nos frais un pont de pied sur la rivière devant l'église pour la commodité des gens. Monseigneur prit grande part à cette affaire nous encourageant beaucoup d'agir pour avoir le pont au moulin pour l'intérêt des pauvres. Toutes nos démarches et nos peines ne nous ont par porté succès. Les citoyens, sans nous prévenir, ont fait une pétition à la Chambre, offrant leur pont. Le gouvernant a pris ce pont à ses frais et dépens....

Aussi nous nous sommes trouvées dans la nécessité de faire construire un Pont pour l'usage du moulin, il a été terminé le 5 juin 1845. Le bouquet a été posé dessus ce jour. Le Meunier a eu la charge de l'entretenir à ses frais pendant plusieurs années. (C2,37)

En 1845, le moulin dont il est question était celui qu'avait fait construire Mère d'Youville en 1765 et il était situé non pas sur l'île «sur l'autre versant de la rivière, à une lieue du manoir»; ce pont enjambait la rivière Châteauguay, mais il conduisait non à l'île Saint-Bernard mais au moulin alors situé près de l'endroit où se trouve actuellement le Centre d'Accueil de Châteauguay.

Ce pont n'était sûrement pas construit en métal; il devait être en bois, semblable aux nombreux ponts qu'on trouvait au Québec à cette époque. On lit même dans un document que «c'est un pont sonore»: on y fait sans doute référence

au bruit engendré par les sabots des chevaux ou les roues des voitures sur les billots de bois.

2e PONT

La construction du pont qui conduit à l'île Saint-Bernard a commencé en juin 1960. A la fin de décembre 1960, les piétons peuvent passer sur le pont; il fut terminé à la fin du mois de juillet 1961.

Enfin les Soeurs Grises ne seraient plus isolées sur l'île Saint-Bernard lors de la crue des eaux printanières. Fini le temps d'attente au début de l'hiver pour pouvoir utiliser de façon sécuritaire le pont de glace. Avec la construction de ce pont, on met un terme à l'utilisation pendant de nombreuses décennies de la chaloupe, du bac et du téléphérique.

Voici quelques dates mémorables;

« Le 7 juin 1960, le pont temporaire est terminé. M. Louis Vallée, un employé, est le premier à y passer avec notre camionnette.»

« Le 10 novembre 1960, les employés ont fini de mettre en place les 21 formes de ciment du pont.»

« Le 14 décembre 1960, les employés commencent à couler le ciment dans les 21 formes déjà installées.»

« Le 25 juillet 1961, pour la première fois, le pont est illuminé»

« Le 7 août 1961, les employés travaillant à la construction du pont nous quittent. M. Francis Dubé, contremaître attend la visite de l'inspecteur.»

« Le 13 septembre 1961, Mgr Alfred Langlois, évêque de Valleyfield bénit le pont; M. le maire Joseph Laberge et son épouse assistent à cette cérémonie.»

NOM

De 1961 au 6 septembre 1989, le pont des Soeurs Grises portait le nom de pont de l'île Saint-Bernard. Ce n'est qu'en 1989 que la Commission de toponymie du Québec officialisait le toponyme: **Pont des Soeurs Grises**.

Une ancienne élève chargée de remercier les soeurs enseignantes s'exprime ainsi:

Je félicite la Société du Musée du Grand Châteauguay qui me donne l'opportunité, au nom de tous les élèves qui ont fréquenté l'école St-Joseph et en mon nom personnel, de rendre un vibrant hommage et remercier bien sincèrement ces valeureuses religieuses qui se sont succédé jusqu'à sa fermeture en 1955. Elles se sont données corps et âme à leur profession d'institutrice et d'éducatrice, récompensées par le succès dans nos études de la plupart d'entre nous.

Il ne fut surtout pas oublier le courage qu'elles devaient déployer pour contrôler la peur de traverser la rivière de Châteauguay, en chaloupe, le pont n'étant là que depuis 1962, surtout au début du printemps et de l'hiver avec ses grands vents et ses terribles débâcles, mais obéissantes et généreuses comme toujours, elles bravaient le tout pour accomplir leur véritable mission ici à Châteauguay qui était l'enseignement.

A l'extrémité est de l'île on trouve un autre pont, le Pont de la Sauvagine. Depuis les années '60, il permet à la route 138 de franchir la rivière Châteauguay en prenant appui sur l'île Saint-Bernard mais il ne donnait pas accès à l'île,

Cependant depuis l'entente avec la Société de la Faune du Québec, c'est ce pont qui permet d'avoir accès à la réserve faunique Marguerite d'Youville, mais l'accès en est contrôlé.

39. POPULATION

Dans une étude relative à Châteauguay, se basant sur un document daté du mois d'août 1677, M. Gilles Laberge écrit: «Nous savons que cinq concessions de chacune quarante arpents de terre» ont déjà été attribuées au début de l'histoire de Châteauguay. [...] On constate une grande mobilité parmi ces premiers occupants du sol.» (Le Saint-Bernard Classique, p.17) Lors de recensement successifs, les noms figurant au premier recensement ont tous disparu lorsqu'on effectue un autre recensement une trentaine d'années plus tard.

La recherche actuelle nous indique qu'en 1677, Châteauguay n'était qu'un avant-poste fortifié. [...] Sa mission est de défendre l'établissement de Ville-Marie [...] On est en droit de penser que le recrutement des colons se fait à partir des forces militaires françaises récemment arrivées dans la colonie et peut-être même en poste à Châteauguay. (Le Saint-Bernard Classique, p.17)

Au 17^e et au 18^e siècles, «les colons établis étaient peu nombreux [...] Le voisinage des Iroquois du Sault Saint-Louis [...] n'était guère propice à attirer les Français ni à leur faciliter le défrichement ...» (L4/Me3, p.3)

En 1721, quand Mgr de Saint-Vallier [...] divisa son immense diocèse en paroisses, Châteauguay [...] n'avait que dix chefs de famille [...] ne fut pas jugée propre à former une paroisse distincte et continua à être desservie par le missionnaire des sauvages du sault Saint-Louis (Histoire de Châteauguay. p.21)

«En 1724, il n’y avait que 26 censitaires.» (L4/C1,4)

«Zacarie de Lanouë a fait une concession en 1713, une autre en 1740. Mademoiselle de Lanouë en a fait 34, de 1750 à 1753. [...] Mère Coulée est celle de nos mères qui a fait le plus de concessions sur la Seigneurie.» (L4/Me3, p.78)

Mère Despins «énumère les terres concédées, leurs dépendances et les nom des propriétaires; d’où il ressort que 157 étaient concédées en 1781, tandis qu’en 1724 sous Zacharie de la Nouë, il n’y en avait que 26.» (L4/Me3, p.69)

«Au recensement de 1790, la population de la seigneurie compte 1452 habitants.»

A une date non précisée, on lit:

1- Côte du Lac	103 rentes
2- Châteauguay	130 rentes
3- Ste-Philomène	194 rentes
4- St-Isidore	291 rentes

Puisque les rentes étaient payées par les censitaires, à l’époque de ce recensement il y avait donc 718 censitaires; on peut en conclure que la population de la seigneurie à ce moment s’élevait à plus de 2,500 personnes.

«1961 - La population du grand Châteauguay atteint 16 000 habitants. En rapport avec 1951, la population s’est multipliée par quatre.» (Le Saint-Bernard Classique, p.20)

40. RÉSERVE FAUNIQUE MARGUERITE D’YOUVILLE

Pendant nombre d’années, la ville de Châteauguay ainsi que des organismes pour la protection de la faune et de la flore ont préparé des projets pour l’utilisation d’espaces dans l’île Saint-Bernard, la commune, les îles de la Paix et la frayère du Ruisseau Saint-Jean qui appartiennent ou ont appartenu aux Soeurs Grises.

PROJETS

- Plage semi-publique

Divers projets ont été présentés. Ainsi, en 1972, la **ville de Châteauguay** fit des démarches afin qu’une partie de l’île Saint-Bernard, «soit une longueur de 800 pieds

par 300 pieds de profondeur soit aménagée en **plage** semi-publique...» (C6,265) Un autre projet de la ville consistait à établir sur l'île une **usine d'épuration**.

- Parc provincial

Le **Comité de Recherche et d'Intervention Historique de Châteauguay (CRIHC)** aurait voulu quant à lui que l'île Saint-Bernard devienne un **parc provincial**. Voici quelques éléments de ce projet:

Le parc de l'île Saint-Bernard devrait devenir un domaine ou parc provincial voué à la conservation. De plus, ce domaine devrait être reconnu comme bien patrimonial d'intérêt national.

Je veux inclure dans ce domaine les îles de la Paix situées dans le lac Saint-Louis et à proximité de l'île Saint-Bernard. [...] Également, le territoire de la frayère Saint-Jean, incluant les marécages autour de la rue Vinet, devrait être inclus dans ledit territoire.

Le comité précise que ce sont des raisons d'intérêt esthétique, naturel, écologique, historique, archéologique qui guident leurs démarches:

- présence d'un ancien moulin désaffecté et transformé en oratoire qui est l'un des plus vieux bâtiments de toute la rive sud et fut sans doute utilisé, à ses origines comme redoute.
- site des premières constructions et manoir mis en place au début de la colonie montréalaise et favorisant sa défense.
- manoir datant de 1836 et intégré dans un ensemble architectural très intéressant comprenant une chapelle et une résidence; à ses côtés, on trouve des dépendances et des bâtiments agricoles.
- ancien débarcadère (disparu complètement) assurant le contact avec la terre ferme avant l'érection d'un pont sur l'île Saint-Bernard.
- cimetière d'une communauté religieuse mis en place au siècle passé.
- domaine exceptionnel dans la région de Montréal et de la rive sud où un ensemble architectural reflète les conditions d'établissement de la colonie française et de l'époque seigneuriale (Châteauguay et la conservation de son patrimoine)

- Réserve écologique

Aujourd'hui l'île Saint-Bernard est considérée comme «Un patrimoine naturel quasi-intouché de par son inaccessibilité qui cache en son sein: une héronnière, une frayère, des zones de nidification et d'élevage pour la sauvagine, un paradis pour les mammifères semi-aquatiques (surtout le rat musqué), les reptiles et amphibiens sans compter les espèces végétales allant des herbacées aquatiques jusqu'aux ligneuses arborescentes. Suite aux inondations constantes et à

l'élévation du niveau des eaux du lac Saint-Louis dans les dernières années, l'apparition de forêts stressées et l'augmentation des terres inondées ont des impacts majeurs sur les milieux présents ainsi que sur le statut de réserve écologique que le **Ministère de l'Environnement du Québec** voulait leur attribuer. (Le Saint-Bernard Classique, p.28)

Sujet d'études de plusieurs chercheurs depuis maintenant une quinzaine d'années, elle se classe [...] comme l'une des plus productives au Québec en ce qui concerne le grand brochet. Elle occupe un territoire fort imposant et elle est l'hôte de plusieurs espèces d'avifaune et d'autres oiseaux. On y retrouve aussi une grande variété de plantes aquatiques, de poissons, de reptiles, d'amphibiens et d'insectes. Elle se voit entourée par des terres en friche et la forêt du Parc Isabelle. (Le Saint-Bernard Classique, p.28)

Les spécialistes de ces questions font des descriptions élogieuses de ces espaces pratiquement inchangés au cours des siècles et qui sont ou étaient la propriété des Soeurs Grises. Il faut conserver et protéger ces espaces. En 1987, M. Pierre Aquin, dans un article intitulé: "La bande verte de Châteauguay, un patrimoine à découvrir" sonne l'alarme:

Avec les développements économiques que connaît notre région, des pressions de plus en plus grandes s'exercent sur ce secteur [...] convoitise de l'île Saint-Bernard à des fins autres que la conservation... Devant de telles forces en présence, il est plus que temps qu'une gestion de la ressource arbre et marais soit instaurée à Châteauguay et Léry. En outre ces deux municipalités devraient s'asseoir ensemble pour prendre les décisions nécessaires afin d'assurer le maintien pour les générations futures de ce patrimoine commun. Et s'il n'est possible d'en venir à une entente, il faudra songer à céder la gestion de ce territoire à un tiers poursuivant les objectifs mentionnés précédemment. Ceci constitue les actions à prendre au niveau politique. (Le Saint-Bernard Classique, p,26-28)

Selon un rapport du ministère du Loisir, le potentiel de cette île de 500 âcres au coeur d'un bassin de population de 75,000 personnes justifie le début de négociations sérieuses (à partir de la proposition du bail emphytéotique.

«Le **Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche de la région de Montréal** a été récemment mandaté pour négocier un accord avec la Communauté des Soeurs Grises en vue de l'utilisation publique de l'île Saint-Bernard à des fins de conservation et de récréation.» (Information Valleyfield, 12 mai 1981)

Les Soeurs Grises sont intéressées à collaborer, si possible, à la réalisation de projets à caractère social ou du domaine de la conservation du patrimoine, de la faune

et de la flore mais elles ne veulent pas s'engager à l'aveuglette, elles consultent, soupèsent avant de prendre une décision.

Les avocats Clarkson Tétrault mandatés par les Soeurs Grises, pour étudier ces question écrivent le 15 février 1984:

Vous nous avez fait part du désir du gouvernement provincial d'acquérir la partie non-utilisée de l'île pour y créer une réserve écologique et du désir de la municipalité de Châteauguay d'acquérir une autre partie non-utilisée de l'île pour y construire une usine d'épuration et pour y aménager des aires de récréation.

Selon la loi, le gouvernement peut constituer en réserve écologique, tout territoire composée de **terres publiques**. [...] La loi ne permet pas qu'un terrain privé puisse être constitué par le gouvernement en réserve écologique; d'autre part, les soeurs, pour des raisons historiques préféreraient ne pas se départir à tout jamais du résidu de l'île et qu'idéalement il faudrait trouver une solution permettant aux deux entités gouvernementales de satisfaire à leurs exigences tout en permettant aux Soeurs Grises de conserver [...] leur titre de propriété.

Ce titre, [acquisition par Mme d'Youville, le 8 juin 1765] vous confère des droits ou des privilèges ou quelque immunité face au gouvernement qu'il soit municipal ou provincial,

Une vente pourrait être envisagée mais la formule du bail emphytéotique permettrait de satisfaire à cette double exigence... mais, «si cela était impossible, les Soeurs Grises n'auraient finalement aucune objection à vendre toute partie de l'île ainsi convoitée moyennant bonne et valable considération.

- **Protection faunique**

Depuis plusieurs années **La Fondation de la Faune du Québec** entretient des pourparlers avec la congrégation en vue d'assurer une protection faunique efficace du territoire délimité par l'île Saint-Bernard et une zone riveraine appelée la Commune, située à Châteauguay. Ces deux propriétés forment un tout et appartiennent aux SGM

En 1991, cette Fondation se montre intéressée à entreprendre de sérieuses négociations avec les Soeurs Grises de Montréal. Des rencontres ont lieu entre l'administration générale et la Fondation de la Faune du Québec dont M. Gilles Barras est le président directeur général.

Averti du projet d'entente, l'évêque de Valleyfield, Mgr Robert Lebel, écrivit: «Je vous remercie de m'avoir mis au courant et vous félicite de prendre toutes les précautions qui s'imposent. Je vous souhaite bon succès dans vos tractations pour mener l'affaire à bonne fin.»

Un document qui date de 1992 précise:

Depuis la dernière assemblée générale spéciale de septembre 1992, un grand pas a été franchi dans le dossier de protection de l'île Saint-Bernard et de la Commune à Châteauguay. Il est bon de rappeler que le Ministère des Loisirs, Chasse et Pêche, par l'entremise de la Fondation de la Faune du Québec, envisageait depuis plusieurs années de pouvoir assurer la protection faunique du territoire dont nous sommes propriétaires à Châteauguay. Une entente tripartite a donc été conclue entre la Fondation de la Faune du Québec, la ville de Châteauguay et Les Soeurs Grises de Montréal. Le document s'intitule «Entente concernant les droits de protection de l'habitat faunique, d'accès, d'aménagement et d'utilisation d'une partie de l'île St-Bernard et de la Commune de Châteauguay». Le titre du document décrit bien le contenu de l'entente; il s'agit de:

- la reconnaissance d'un habitat faunique à protéger;
- la concession des droits d'accès, d'aménagement et d'utilisation de la propriété aux fins de protection faunique pendant quarante ans;
- le respect de la partie de la propriété réservée aux fins de la congrégation;
- l'exonération financière de la congrégation dans l'exécution du projet;
- les mesures prévoyant la fin de l'entente (durée, conditions, etc.);
- la congrégation demeure propriétaire des lieux;
- un dédommagement forfaitaire de 50 000 \$ à la congrégation pour les déboursés administratifs encourus lors des négociations.

La mise en place des structures nécessaires à la gestion du projet s'échelonne sur une période de deux ans. Les autorisations nécessaires des divers paliers et gouvernements et l'exécution des travaux (ouverture sur l'île d'une bretelle d'accès par le Pont de la Sauvagine, construction de digues et creusage de fossés nécessaires au maintien des niveaux de l'eau, érection de clôtures, etc.) requièrent le délai planifié de deux ans.

Le nouveau «Refuge faunique Marguerite d'Youville» englobe l'île Saint-Bernard, la Commune et les territoires du Ruisseau St-Jean (direction Ville de Léry). Lorsque les aménagements nécessaires au projet auront été complétés, la gestion du territoire sera confiée à un organisme du milieu. Le mandat de gestion émanera de la Fondation.

Soeur Bernadette Poirier, supérieure générale, s'adresse à la Congrégation pour les Instituts de vie consacrée et les Sociétés de vie apostolique le 23 décembre 1992 pour obtenir l'indult nécessaire pour la signature de cette entente. L'autorisation est accordée le 6 mars 1993.

ENTENTE

L'entente est finalement conclue par la signature d'un bail emphytéotique le 5 mai 1993 dans le but de «permettre la conservation et la protection tant de la faune que de la flore de l'île Saint-Bernard et de la commune ainsi que pour son utilisation à des fins d'intérêt faunique.» L'entente est d'une durée de 40 ans.

L'entente stipule, entre autres clauses, que le nom donné à ce refuge sera: **Refuge faunique Marguerite d'Youville**. De plus, «l'entente sera consentie uniquement dans le but de conserver au site sa vocation actuelle qui en est une de refuge faunique, de protection de la flore et de conservation d'habitat naturel.» Pour assurer le caractère privé de la partie de l'île conservée par l'institut, les soeurs refusent l'accès de l'île par le pont de la congrégation dont la structure ne pourrait supporter une telle utilisation.

Le Preneur (La Fondation de la Faune du Québec) s'engage à:

1. Améliorer la propriété
2. Respecter et protéger l'intimité de la partie de l'île conservée par le bailleur
3. Ériger des clôtures appropriées pour que le public n'ait jamais accès sur les lieux réservés
4. Obtenir la construction d'une bretelle d'accès à l'île Saint-Bernard pour permettre l'accès par le pont de la Sauvagine.

Le Preneur convient que l'accès à l'île sera limité et contrôlé de telle sorte que celle-ci ne sera pas ouverte au grand public. Le Preneur demandera au Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche de conférer à la partie de l'île Saint-Bernard faisant partie du présent bail le statut de refuge faunique.

RÉACTIONS

Le 26 mai 1993, Le Devoir écrivait, sous le titre: "L'île Saint-Bernard enfin préservée":

Après 15 ans d'études, de rapports et de reports, l'île Saint-Bernard, un des plus importants sites fauniques de la région de Montréal, situé en face de Châteauguay, sera préservé et emménagé de façon à consolider les espèces animales qui l'habitent notamment une des plus importantes héronnières du sud du Québec.

Les Soeurs Grises de Montréal ont conservé jalousement ce site dans l'état où il était au temps de la colonie, ont en effet convenu avec Québec Ottawa (sic) et différents organismes de conservation de mettre en valeur ce site exceptionnel dans le cadre d'une entente de 40 ans. (Le Devoir, 26 mai 1993)

La Presse fait écho au Devoir. On y lit:

L'entente permettra de protéger et d'aménager pour la faune advienne, aquatique et terrestre une superficie de 210 hectares constituant un emplacement majeur en milieu riverain de la région de Montréal. On prévoit y former un marais de 100 hectares qui profitera à la sauvagine et aux autres espèces qui fréquentent ces lieux comme le grand héron, le bihoreau à couronne noire et le rat musqué. Les travaux d'aménagement d'environ un demi-million de dollars commenceront aussitôt que le ministère de l'Environnement du Québec aura émis un permis d'autorisation. (La Presse, 26 mai 1993)

La faune advienne(sic) y sera préservée sur 210 hectares ce qui maintiendra la vocation faunique de l'île. On y aménagera un marais de 100 hectares pour augmenter de ses berges qui abritent certains des plus importants sites de fraie et d'alevinage du lac Saint-Louis.

Parmi les projets mis de l'avant par la Fondation à court ou à moyen termes on trouve:

- 1- Désenclavement d'une dépression
- 2- Protection et amélioration du couvert de nidification
- 3- Protection de la héronnière et amélioration du drainage de la forêt stressée (par crues prolongées)
- 4- Recolonisation de la héronnière
- 5- Aménagement des marais
- 6- Commune de Châteauguay: (installations favorables à l'utilisation par les ressources fauniques)
- 7- Mise en valeur récréo-éducative de la frayère du Ruisseau Saint-Jean

Le 31 août 1993, Soeur Raymonde Saint-Germain, économiste générale, écrivait:

Un grand pas a été franchi dans ce domaine. Il a été l'occasion pour notre congrégation de trouver des voies de préservation de la nature, de travailler au respect et à la protection de la vie dans toutes ses phases et sous toutes ses formes et manifestations, le tout dans la ligne de pensée des capitulantes du 29e chapitre fédéral de 1991.

Le Ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche du Québec par l'intermédiaire de La Fondation de la Faune du Québec envisageait depuis plusieurs années de pouvoir assurer la protection faunique du territoire dont nous sommes propriétaires à Châteauguay.

41. SANATORIUM

En 1945, on ajoute une aile au Manoir; on l'a appelé Sanatorium. «On étudie présentement, l'opportunité d'étendre à tout le manoir le nom de Sanatorium d'Youville, sous lequel l'aile nouvelle a obtenu son permis de construction qu'a réalisée M. Henri Sainte-Marie, entrepreneur de Châteauguay. (Annales 1945-1946, p.279)

Le 18 juin 1946, ouverture du Sanatorium qui comprend soixante chambres pour le repos et la convalescence des soeurs. "Qu'il fait bon vivre ici" s'écrient toutes les soeurs en repos au Sanatorium d'Youville [...] et de goûter la douce tranquillité d'un séjour ici. Nous ne saurions trop vous remercier pour toutes ces bontés dont vous nous gratifiez si largement.

Avec enthousiasme, le 19 juin 1946, des soeurs en repos au Sanatorium, dont la plupart n'ont connu jusque-là que le confort des dortoirs, écrivent à Mère Évangéline Gallant, supérieure générale:

Le chaleureux accueil de tout le personnel résident n'est que le prélude du bien-être dont nous sommes entourées ici. Une jolie chambrette attend chaque passante. Un bon lit nous invite au repos tandis qu'une chaise-fauteuil lui dispute le confort. Le soleil vient-il à disparaître, de vastes galeries nous offrent un abri sûr contre les nuages, et contre toutes espèces de moustiques. Ici on repose, là on repasse, et toujours avec la plus grande facilité grâce à toutes les commodités dont on a comblé le Sanatorium. Les tables chargées du réfectoire nous invitent à réparer nos forces, et si nous regardions d'un bon oeil tous ces produits frais et bien apprêtés que le bon Dieu nous donne à profusion.

Et la belle chapelle impatiente d'accueillir les âmes qui cherchent la paix se fait spacieuse et silencieuse. C'est le lieu propice au recueillement. Durant quelques jours, nous goûterons combien le Seigneur est bon et combien son fardeau est léger.

Seize ans plus tard, la décision est prise de déménager le sanatorium et de construire sur l'emplacement qu'il occupe une maison de retraites.

Les préparatifs en vue de déménager le sanatorium à peu près où se trouve actuellement la piscine commencent le 20 juillet 1962. Une soeur résidente, témoin oculaire de ces travaux écrit, jour après jour, les étapes de ce déménagement. Le 26, elle note: «la maison est sur ses plaques» et le 27, «elle a déjà été déplacée quelque peu»; elle continue: le sanatorium «avance doucement, le 31, il est dans le chemin»; le 8 août: «la bâtisse est rendue entre le réservoir et le rucher»; et le 9: «Il est bien

près d'être à sa place.» Alors commencent les travaux à l'intérieur du sanatorium en vue de le rendre utilisable. Des employés on fini l'intérieur du sanatorium pour les soeurs.

En 1964, on lit:

Le sanatorium de 1945 a cédé la place à la maison neuve. Modestement, il s'est retiré à l'écart, tout près des pommiers, en face du pont. On en a rafraîchi la peinture et on l'a agrémenté d'une rocaille. Il semble fier d'être encore utile et se prêtera volontiers lorsqu'il y aura affluence de soeurs en repos, tout en abritant nos employées féminines. (Annales 1964, p.406)

Pendant la construction de la maison de retraites, les soeurs ont résidé au sanatorium. «Durant deux années, elles ont accepté d'être à l'étroit au sanatorium, elles ont accepté de franchir à pied, sous la pluie et dans la boue. ou sous la neige et dans la glace, le trajet les séparant de la chapelle et du réfectoire. Elles se sont données avec acharnement, de même que les employés, pour préparer le terrassement et ont admirablement réussi à donner au site une propreté, une beauté toute à leur honneur. (Annales 1964, p.406-407)

42. SOUVENIRS

«De tout temps, nos dignes supérieures ont conservé jusqu'au moindre rejeton des arbres plantés jadis par notre Vénérable Mère.» (J1)

LE VIEUX SAULE ABATTU

En juin 1994, un événement que nous tenons à souligner est arrivé à l'île Saint-Bernard, ayant un certain intérêt pour l'histoire. Un saule, jadis très gros, que nous appelions familièrement "l'arbre de Mère d'Youville" était devenu complètement détérioré, sans vie et disgracieux à voir.

Donc, le 13 juin, on a dû procéder à son total déracinement. Mais consolons-nous, car il nous reste une "relique" de cet arbre puisque l'an passé, nous avons mis en terre deux branches encore vivantes qui ont bien repris. Comme cet arbre pousse rapidement, d'ici une couple d'années, il aura bonne mine dans notre paysage.

A l'intérieur du saule que nous avons déraciné, un autre arbre, un sorbier, avait mystérieusement poussé et a pu être récupéré et replanté sur notre terrasse. La disparition de cet arbre plus que séculaire nous fait réaliser qu'ici bas, tout a une fin! (Au Fil de Notre Histoire, juin 1994, p.231-2)

POMMIER DE MERE D'YOUVILLE

1. Les débris de la statue de Saint-Joseph marquent l'endroit du premier château et du pommier de Mère d'Youville.
2. Du tronc de l'arbre primitif, on a confectionner des salières qui ont servi au réfectoire de la Maison mère.
3. Les grands froids de 1918 et 1933 ont ravagé les pommiers.
4. La partie supérieure de la vieille statue de saint Joseph est fixée à l'endroit du versant du verger où nous avons vu le pommier de Mère d'Youville, endroit vraisemblablement du Château Gay. La maison des Lanoue était bâtie près du pommier de Mère d'Youville.

N.B. Le pommier de Mère d'Youville a gelé lors des grands froids, en 1818 ou en 1933, on ne saurait le préciser. [...] La vieille statue de saint Joseph en pierre qui se trouve dans la pente du verger est celle qui se trouvait sur le moulin avant 1910. Elle fut restaurée par soeur Alma Saint-Cyr en 1986.

43. STATUES

Parmi les statues que l'on trouve sur l'île Saint-Bernard, il s'en trouve quelques-unes qui sont dignes de mention.

STATUE DE SAINT JOSEPH

Le moulin banal [est] surmonté d'une statue de saint Joseph. De grandeur naturelle, le doux patriarche semble de ce trône rustique régner sur l'île entière. Et de fait, la piété des soeurs qui habitent la plage l'en a établi l'intendant et le gardien. (L'Hôpital Général des Soeurs de la Charité, T.1, p.314-5)

Fixée sur son piédestal, la statue de saint Joseph résista à la violence des vents jusqu'au 26 octobre 1910, où elle fut impitoyablement renversée par un ouragan survenu à la tombée de la nuit. Lorsqu'elle fut retrouvée, le lendemain matin, écartelée sur le sol, ce fut parmi les soeurs une explosion d'indicibles regrets. M. Fournet notre aumônier, alors de passage au manoir et qui accompagnait nos soeurs jusqu'à la tour promet, séance tenante, que saint Joseph reviendrait bientôt occuper son trône. Peu de jours après, ordre fut donné à la maison Raffi à Paris de couler une statue en fonte de fer de cinq pieds de hauteur. Le 7 septembre 1911, veille de la Nativité de la Sainte Vierge, la nouvelle statue était reçue au manoir [...] La statue fut installée le 27 septembre et bénie le 8 novembre suivant, un mercredi, par son pieux donateur, M. Fournet. [...] Et maintenant saint Joseph domine de nouveau la plage qu'il bénit et féconde. (L'Hôpital Gén.des Soeurs de la Charité, T.1, p.315)

STATUE DE SAINTE ANNE

«Jeudi, le 25 juillet [1895], jour de son départ, Mgr Eymard bénit une statue de sainte Anne placée, la veille, au jardin. Cette statue, souvenir de l'Hospice Saint-Charles, était autrefois dans l'église de Notre-Dame de Bonsecours.» [Circulaire mensuelle 5, 1892-1895, p.757]

STATUE DE NOTRE-DAME DE LOURDES

Le 4 octobre 1943, c'était un peu fête au Manoir; on faisait ce jour-là la bénédiction d'une statue de Notre-Dame de Lourdes; installée à l'extérieur, face au beau lac Saint-Louis. [...] la première statue n'avait plus un apparence convenable, elle était même mutilée et commandait la pitié encore plus qu'elle n'inspirait la dévotion. Remise aux "Seigneuses Grises" il y a quelques années par le nouveau propriétaire du moulin de Ste-Philomène où elle avait élu son domicile au temps de nos anciennes mères, la pauvre antiquité soupirait après le jour où on lui aurait donné de céder sa place à une figure plus fraîche.[...] C'est ainsi qu'une vierge blanche, de grandeur naturelle, ceinture bleue à la taille, chapelet en mains et les yeux levés au ciel se profile sur un socle rustique au pied de la coupole qui se marie dans l'horizon. C'est une oeuvre sortie des ateliers Carli-Petrucci, de Montréal, moulée de ciment et de marbre pulvérisé. (Annales 1942-1943, p.978)

AUTRE STATUE DE SAINT-JOSEPH

La statue de saint Joseph placée sur le sommet du vieux moulin, en 1865, est renversée par un ouragan en 1910. M. A. Fournet, P.S.S. fait couler à Paris, une nouvelle statue en fonte de fer, haute de cinq pieds. Saint Joseph reprend sa place le 27 septembre 1911. Dû à un fléchissement de sa base, cette statue est renversée de son socle en 1985. Saint Joseph est aussitôt rétablie sur son site. (L4/C7, 271.1)

Fixée sur ce piédestal [le toit du moulin] en 1865, la statue de saint Joseph résista à la violence des vents jusqu'au 26 octobre 1910, où elle fut impitoyablement renversée par un ouragan survenu à la tombée de la nuit. Lorsqu'elle fut trouvée le lendemain matin, gisant écartelée sur le sol, ce fut parmi les Soeurs Grises, une explosion d'indicibles regrets. M. l'abbé Fournet, aumônier des Soeurs Grises, alors de passage à l'île Saint-Bernard, et qui accompagnait les soeurs au lieu de l'accident, promit, séance tenante, que saint Joseph reviendrait bientôt occuper son trône. Quelques jours plus tard, il donnait ordre à la maison Raff, de Paris,, de couler une statue en fonte de fer de cinq pieds de hauteur.

La nouvelle statue fut installée le **27 septembre 1911** et bénie le **8 novembre** suivant par son pieux donateur, M. l'abbé Fournet. Cette fois, elle fut si solidement placée sur le pieux oratoire que la tempête ne réussira pas à l'enlever à la piété des habitants de l'île. (C1n,9)

44. TÉLÉPHÉRIQUE

DEMANDE

29 janvier 1953, une demande est adressée au Conseil général pour «... l'érection d'une voie de communication entre les deux rives du bras de la rivière Châteauguay vis à vis la nouvelle laiterie; constituant en la pose de deux poteaux en fer - un sur chaque rive - supportant deux câbles d'acier sur lesquels serait suspendu un véhicule quelconque (cage ou panier) pour le transport des bidons à lait et autres marchandises. L'administration générale donne la permission requise. (A1,49)

INSTALLATION

Jeudi 28 octobre 1954 «A son retour de Châteauguay ou avec nos Mères Assistantes et Officières générales [soeur supérieure] a assisté à une démonstration de l'appareil téléphérique qui est installé là-bas (à Châteauguay) » (Annales 1954, p. 455)

BÉNÉDICTION

Le 20 décembre 1954, on lit aux Annales:

Notre très honorée Mère nous revient de Châteauguay, dans la matinée avec Mère Secrétaire qui l'y avait rejointe samedi. Nos soeurs du Manoir ont profité de ces présences chères pour faire bénir par le Père Desjardins, O.P., leur

chapelain, le "téléphérique" qui, depuis quelques semaines, assure à la satisfaction des intéressées la traversée de la petite rivière Châteauguay. (Annales 1954, p.535)

UTILISATION

Le téléphérique servit surtout pour le transport des bidons de lait d'une rive à l'autre; on l'utilisa aussi, surtout durant la période de débâcle, pour traverser des passagers mais il ne fut pas utilisé régulièrement pour cette fonction.

Après la construction du pont, le téléphérique fut peu utilisé et il fut enlevé.

45. TRANSPORT DES PASSAGERS ET DES MARCHANDISES

Au 18e siècle, le voyage de Montréal à Châteauguay était pénible :

En ces jours de simplicité primitive, les voyages ne s'effectuaient pas avec tout le confort de nos temps modernes. Une lourde charrette munie d'une planche transversale en guise de banc, était le mode obligatoire de transport. C'est dans cette grossière voiture que, ballottée en tous sens, et exposée aux injures de l'air notre Vénérable Mère franchissait les trois lieues qui séparaient Montréal de Lachine. Le reste du trajet se poursuivait en canot ou en chaloupe. (Hôpital Général des Soeurs de la Charité, T.1, p.311)

Vers 1864, se forma une compagnie de navigation, la Beauharnois, Châteauguay & Huntington Navigation Co.

Le capitaine Filgate a été aussi propriétaire de bateaux pour le service entre Montréal, Châteauguay - Beauharnois: le Star, le Beauharnois et le Filgate.

Durant plusieurs années, le bateau de Châteauguay, faisait le trajet Montréal à Beauharnois chaque jour. C'était un bon ami pour le Manoir dont il transportait les passagers et les marchandises. Son vieux capitaine, M. Bouthillier semblait se complaire à lui faire sauter les rapides de Lachine. Son premier voyage au printemps comme son dernier à l'automne étaient salués par la cloche du Manoir répondant aux cris répétés de la sirène du bateau. (L4/C1n,15)

«Depuis 1895, le New York Central facilite les moyens de transport.» «Vers 1965, l'usage du train comme moyen de transport est en décroissance rapide. Le service d'autobus privé offre une concurrence largement supérieure.» (Le Saint-Bernard Classique, p.22)

Voici un détail intéressant concernant le transport que nous livre Mme Monique Legault dans un article publié sous le titre: "Les liens entre Ste-Martine et Châteauguay".

Un citoyen de Ste-Martine me disait que son grand-père lui racontait que le commerce avec Châteauguay se faisait avec le transport de marchandises sur une barge tirée par des chevaux qui marchaient le long de la rivière de Châteauguay. (Le Saint-Bernard Classique, p.48)

46. TRICENTENAIRE DE CHÂTEAUGUAY

«Châteauguay fêtera son 300e anniversaire le 29 septembre prochain». Le journaliste Gilles Gaddoury vient d'être nommé coordonnateur technique des fêtes du tricentenaire de Châteauguay qui auront lieu en septembre prochain.» (Montréal-Matin, 15 juillet 1973)

PRÉLIMINAIRES

Dans une lettre adressée à soeur Georgette Leduc, supérieure générale, le 11 juillet de cette année-là par M. Gilles Gaddoury, directeur technique des fêtes, lui adresse une demande:

Nous savons que l'île Saint-Bernard représente dans l'histoire du pays un site très important. Afin de souligner l'importance de cette île, j'ai pensé inviter, le 8 septembre prochain, le très honorable Pierre Elliot Trudeau, premier ministre du Canada (qui est natif de cette région), de même que le premier ministre du Québec, l'honorable Robert Bourassa. Nous croyons que cette journée doit être rehaussée d'un caractère culturel, social, historique et religieux. [...] Le programme préliminaire comprend une visite du premier ministre aux monuments historiques dont l'île St-Bernard, berceau de l'histoire de Châteauguay.

J'ai pensé vous demander si vous auriez l'obligeance de bien vouloir accepter de recevoir les premiers ministres et les hauts dignitaires pour un banquet de clôture de cette première journée des festivités. (I4,L1,1)

OUVERTURE

Mère Denise Lefebvre, supérieure générale qui avait succédé à soeur Georgette Leduc, reçut une invitation ainsi formulée:

S. Honneur Joseph Laberge, maire de Châteauguay et de S.H. Richard Sutterlin, maire de Châteauguay Centre ont l'honneur d'inviter Révérende Mère Lefebvre, à la réception officielle lors de la journée inaugurale des Fêtes du Tricentenaire du Grand Châteauguay.

La cérémonie débutera à 12 h., samedi le 8 septembre 1973, à la maison Lepaillier-McFarlane qui devient pour la durée des Fêtes "Le Musée du Tricentenaire" situé à 54 boul. Salaberry sud, Châteauguay. (C6,266)

PARADE

8 septembre - La Parade gigantesque partira [...] vers deux heures [...] traversera le pont du village, passera devant l'église Saint-Joachim et continuera sa route jusqu'à l'Île Saint-Bernard, en passant tout le long du Boulevard Youville. (L'Information Régionale, 8 sept. 1973)

FÊTE DANS L'ÎLE

Dimanche, 16 septembre 1973 - Une importante Fête dans l'Île est organisée et on voulait qu'elle soit un des moments les plus importants de ces fêtes du tricentenaire.

M. Gille Gaddoury, remerciant la supérieure générale lui écrivait:
«Grâce à votre générosité, nous aurons à l'occasion du Tricentenaire de Châteauguay, notre "Fête dans l'Île", le 16 septembre 1973. L'événement important de la journée sera sans doute la messe célébrée par Mgr Guy Bélanger et les curés des paroisses du Grand Châteauguay.» (L4/L1,3)

Les organisateurs avaient ainsi annoncé l'événement: «Un des événements important des fêtes du Tricentenaire sera certainement la grande fête populaire à l'Île Saint-Bernard qui aura lieu un dimanche, le 16 septembre.» (L'Information Régionale)

Cette grande fête populaire dans l'Île St-Bernard semble être l'événement qui est en train de développer le plus d'enthousiasme parmi les fêtes du Tricentenaire de Châteauguay. [...] Toute la population est invitée à cette fête qui débutera avec la célébration en plein air, à 1 h.p.m. Mgr Bélanger sera des nôtres pour célébrer la messe avec les curés de toutes les paroisses de Châteauguay. M. Aubin est responsable du chant pour cette messe qui sera chantée en grégorien.

Dans l'après-midi, il y aura des activités telles que: ski nautique, tir à l'arc, courses de canots, diapositives, etc. Pour clôturer cette journée, un groupe d'Indiens danseront autour d'un grand feu de joie. C'est un rendez-vous pour tous. Venez en grand nombre (L'Information régionale)

Tel que prévu, il y eut célébration de la messe en pleine nature par Mgr Guy Bélanger, suivie d'un repas champêtre et de multiples activités au programme. Les résidents de Châteauguay se sont rendus en grand nombre; la fête fut un véritable succès.

PIERRE DU TRICENTENAIRE

Dans le cadre des célébrations commémorant le 300^e anniversaire de la fondation de Châteauguay, les autorités civiles et religieuses procédèrent au dévoilement d'une plaque commémorative des Fêtes de Châteauguay sur l'île Saint-Bernard. Voici d'ailleurs ce qu'on peut y lire:

**En souvenir de la Fête dans l'île commémorant la concession de la Seigneurie de Châteauguay au sieur Charles Lemoyne de Longueuil le 29 septembre 1673.
- Le peuple de Châteauguay - Tricentenaire le 16 septembre 1973.**

«Mgr Guy Bélanger et M. André Lussier, maire, dévoilèrent la plaque commémorative des Fêtes du Tricentenaire sur l'île Saint-Bernard dimanche après-midi.» (Le Soleil, 19 sept. 1973) C'est Monseigneur Guy Bélanger, évêque de Valleyfield qui en fit la bénédiction.

47. CONCLUSION

Le domaine de Châteauguay est cher au coeur de toutes les Soeurs Grises: il a été acquis par Mère d'Youville pour lui permettre de poursuivre plus efficacement son oeuvre de charité.

Aujourd'hui, en empruntant des voies différentes, il contribue au mieux-être physique, spirituel, psychologique de ceux qu'il accueille et leur permet un rayonnement plus efficace dans les divers milieux où ils oeuvrent.

Plusieurs autres thèmes comme le cadastre, les censitaires, l'impact de la canalisation du Saint-Laurent, les célébrations organisées lors de la canonisation de Mère d'Youville, etc, auraient pu être abordés, cependant, nous croyons que les informations contenues dans le présent document sont de nature à clarifier certains points demeurés obscurs et à aider les personnes intéressées à l'histoire de Châteauguay.

Suzanne Olivier, s.g.m.
11 juillet 2003